

ETUDE PLURIDISCIPLINAIRE

DU SITE DE BARELS

(COMMUNE DE GUILLAUMES-ALPES MARITIMES)

TOME VI

INVENTAIRE

DU PATRIMOINE IMMOBILIER

DAVID FAURE-VINCENT

2003/2004

Contributions et remerciements

La mission de Barels est un travail d'équipe. Cet inventaire n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de nombreuses personnes. Citons :

- Les Ateliers du Paysage (Philippe Bertone et Joël Tressol) entreprise chargée d'analyser les liants et enduits (plâtre et chaux). Nous renvoyons d'ailleurs le lecteur à leurs travaux réalisés dans le cadre du projet Barels (entre autres, leur précieuse étude sur le bâti et les matériaux de mise en œuvre des principaux bâtiments du site : *Tome IX. Analyse du bâti*) ;
- Michel Vallecalle, géomètre chargé des relevés architecturaux ;
- Jean-Louis Edouard, dendrochronologiste ;
- Laurent Caméra, géologue, qui a abordé le thème de l'origine des matériaux de construction ;
- Laurent Revest, linguiste, qui propose une liste des termes vernaculaires relatifs à l'architecture et à l'aménagement ;
- Jean-Benoît Héron, illustrateur, qui restitue les Laves et le Serre dans le 2nd quart du 20^e siècle en vue cavalière, et une ferme en perspective mi-coupe mi-élévation ;
- Luc Thévenon, conservateur, qui a longtemps travaillé sur les édifices religieux du canton de Guillaumes ;
- Pierre Cheyre, architecte, pour ses remarques sur les charpentes du Val d'Entraunes ;
- Marceline Brunet, Elisabeth Sauze et Olivia Pelletier, conservateurs au Service Régional de l'Inventaire à Aix-en-Provence.

Tous les personnels et des adhérents de l'écomusée ont aussi participé à la mise en œuvre de ce travail :

- Philippe Thomassin, chef de projet de la mission Barels qui, dans le cadre de l'inventaire du mobilier, s'est penché sur la question de l'environnement matériel des habitants du hameau, notamment à l'intérieur des maisons ;
- Victor et Catherine Werny, adhérents de l'Ecomusée et membres de l'association de valorisation des oratoires des Alpes-Maritimes. Nous leur devons l'inventaire des oratoires de Barels présent dans cette étude ;

- Frédérique Roy, ethnologue, pour ses recherches sur le pastoralisme et sur les infrastructures relatives. Elle a contribué aux prospections, à l'étude et à la rédaction de l'inventaire des constructions agro-pastorales également ici présent ;
- Aurélia Sauron et Magali Belz ont, par leur savoir-faire, leur zèle et une grande disponibilité, joué un rôle important dans la finalisation de ce rapport, notamment en ce qui concerne les illustrations et la mise en page.

Il faut associer à ces remerciements toutes les personnes, propriétaires à Barels et dans le Val d'Entraunes, qui nous ont accueillis chez eux durant ces deux ans de recherche.

TABLES DES MATIÈRES

<i>Le quartier des Laves</i>	9
IA071_A4_001 - FERME	11
IA071_A4_002 - EDIFICE AGRICOLE	19
IA071_A4_003 - ECURIE	21
IA071_A4_004 - FERME	25
SOUS-DOSSIER : IA071_A4_024 - MAISON	31
SOUS-DOSSIER : IA071_A4_025 - ECURIE	39
IA071_A4_005 - FERME	45
IA071_A4_006 - FERME	57
IA071_A4_007 - EDIFICE AGRICOLE	65
IA071_A4_008 - EDIFICE AGRICOLE	67
IA071_A4_009 - ECURIE	69
IA071_A4_010 - SOUSTA	71
IA071_A4_011 - EDIFICE AGRICOLE	73
IA071_A4_012 - EDIFICE AGRICOLE	75
IA071_A4_013 - FOURNIL	77
IA071_A4_014 - SOUSTA	81
IA071_A4_015 - LIEU D' AISANCE	85
IA071_A4_016 - BORNE FONTAINE	87
IA071_A4_017 - RESERVOIR	91
<i>Le quartier des Ramés</i>	95
IA071_A2_001 - FERME	97
IA071_A2_002 - SOUSTA	101
<i>Le quartier de la Palud</i>	103
IA071_A2_003 - SOUSTA	105
IA071_A2_004 - EDIFICE AGRICOLE	109
IA071_A2_005 - ECURIE	111
IA071_A2_006 - FERME	113
SOUS-DOSSIER : IA071_A2_020 - MAISON	117
IA071_A2_007 - ECURIE	127
IA071_A2_008 - ECURIE	131
IA071_A2_009 - FOURNIL	135
IA071_A2_010 - FERME	139
IA071_A2_011 - FERME	147
IA071_A2_012 - FERME	157
IA071_A2_014 - FONTAINE	163
IA071_A2_015 - EDIFICE AGRICOLE	165
<i>Le quartier du Serre</i>	167

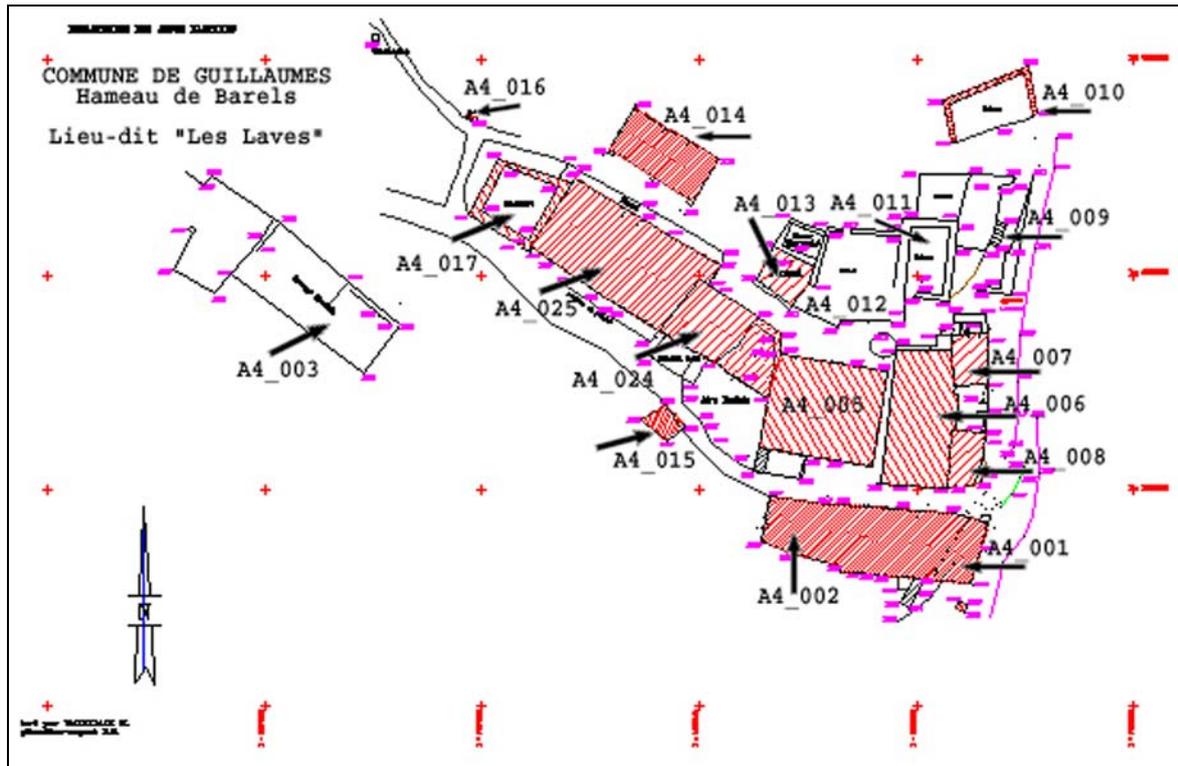
IA071_B3_001 - FERME	169
IA071_B3_002 - EDIFICE AGRICOLE	175
IA071_B3_004 - FERME	179
IA071_B3_026 - ENSEMBLE AGRICOLE	189
IA071_B3_005 - EDIFICE AGRICOLE	191
IA071_B3_006 - FERME	193
IA071_B3_007 - ESCALIER	197
IA071_B3_008 - EDIFICE AGRICOLE	199
IA071_B3_009 - FERME	201
IA071_B3_010 - FERME	203
SOUS-DOSSIER : IA071_B3_027 - MAISON	211
SOUS-DOSSIER : IA071_B3_028 - ECURIE	223
IA071_B3_011 - EDIFICE AGRICOLE	227
IA071_B3_012 - EDIFICE AGRICOLE	229
IA071_B3_013 - ECURIE	231
IA071_B3_014 - SOUSTA	235
IA071_B3_015 - ECURIE	239
IA071_B3_016 - FERME	241
IA071_B3_017 - FERME	247
IA071_B3_018 - FERME	259
IA071_B3_025 - FOURNIL	265
<i>Le patrimoine religieux</i>	267
IA071_A2_013 - ORATOIRE	269
IA071_A2_016 - ORATOIRE	271
IA071_A4_019 - ORATOIRE	273
IA071_A4_023 - CALVAIRE	275
IA071_B1_003 - ORATOIRE	277
IA071_B1_004 - ORATOIRE	279
IA071_B1_005 - ORATOIRE	281
IA071_B1_006 - CROIX DE CHEMIN	283
IA071_B3_003 - PRESBYTERE / MAISON	285
IA071_B3_019 - EGLISE PAROISSIALE	291
IA071_B3_020 - CIMETIERE	301
IA071_B3_021 - CALVAIRE	307
IA071_B3_022 - ORATOIRE	309
IA071_B3_023 - ORATOIRE	311
IA071_B3_024 - CALVAIRE	313
<i>Les infrastructures agro-pastorales</i>	315
IA071_A1_001 - CABANE	317
IA071_A1_002 - CABANE	321

IA071_A1_003 - CABANE	323
IA071_A1_004 - EDICULE NON IDENTIFIE	325
IA071_A1_005 - ABRI	327
IA071_A1_006 - ABRI	329
IA071_A1_007 - ABRI	331
IA071_A1_008 - ABRI	333
IA071_A2_017 - EDIFICE AGRICOLE	335
IA071_A2_018 - CABANE	337
IA071_A2_019 - ENCLOS	341
IA071_A2_021 - ABRI	345
IA071_A2_022 - ENCLOS	347
IA071_A4_018 - CABANE	349
IA071_A4_020 - ABRI	353
IA071_A4_021 - CABANE	355
IA071_A4_022 - EDIFICE AGRICOLE	357
IA071_B1_001 - ABRI	359
IA071_B1_002 - ABRI	363
IA071_B1_007 - ABRI	367
IA071_B1_008 - ABRI	369
IA071_B1_009 - ABRI	371
IA071_B1_010 - ABRI	373
IA071_B1_011 - ABRI SOUS ROCHE	375
IA071_B4_001 - MOULIN A FARINE	379
IA071_B4_002 - CABANE	381
IA071_B4_003 - ABRI	385
IA071_B4_004 - CABANE	387
IA071_B4_005 - CABANE	389
IA071_B4_008 - ENCLOS	391
IA071_B4_009 - ENSEMBLE PASTORAL	393
IA071_B4_010 - ENSEMBLE PASTORAL	395
IA071_B4_011 - ABRI	401
IA071_B4_012 - CABANE	403
IA071_B4_013 - CABANE	407
IA071_B4_014 - ABRI SOUS ROCHE	411
<i>Les voies de communication</i>	415
IA071_A4_026 - CHEMIN	417
IA071_B3_029 - CHEMIN	419
IA071_B4_006 - CHEMIN	421
SOUS-DOSSIER : IA071_B4_007 - PONT	423
<i>Pour les générations futures...</i>	425

Le quartier des Laves

Plan de situation du quartier des Laves.

Relevé architectural réalisé par Michel Vallecalle. 2003 – 2004.



Inventaire architectural de Barel

IA071_A4_001 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A4_001	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :	Etable ; resserre	Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 375
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 493 - 494
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	961930,0813 ; 1915476,36 1502,47876

SITUATION ET HISTORIQUE

Une imposante ferme occupe l'angle sud-est du replat sur lequel a été implanté le quartier des Laves. Elle fut la propriété, au moins depuis la fin du 18^e siècle, de l'une des deux familles Lance de ce même écart.

Sur les états des sections du cadastre de Guillaumes en 1870, les propriétaires sont la veuve et les héritiers de Joseph Grégoire Lance. Le 15 janvier de cette même année, le notaire Alphonse Durandy se rend à Barel pour procéder à l'inventaire des biens de Pierre Cyprien Lance¹. L'acte ne décrit ni la maison ni son mobilier. Seuls les titres papiers sont scrupuleusement listés. On apprend dans le protocole que Marie Hélène, la veuve, avait épousé Cyprien en seconde noce à l'issue d'un premier veuvage ; elle était auparavant mariée avec Joseph Grégoire en 1848, frère de Cyprien.

L'acte de mariage de Joseph Grégoire et Marie Hélène Lance est signé le 2 juin 1848 dans la maison d'Ambroise Lance, père de l'époux, devant Jean Baptiste Payani, notaire de Saint-Martin-d'Entraunes. La donation accompagne le contrat. Ainsi : « [...] Ambroise Lance feu Pierre né et demeurant au dit Barés ... fait donation générale et obnuptiale au dit futur époux son fils Joseph Grégoire, ... 1° de la moitié de tous ses biens présents, meubles et immeubles, nom, droits et actions, ... 2° de l'autre moitié de ses mêmes biens, [...] et voulant le même donateur que les deux légitimaires, ses enfants ci devant nommés, non encore mariés [il s'agit de Pierre Cyprien et Marie Virginie, enfants d'Elisabeth Ginesy] soient nourris et entretenus par le donataire, qui s'y oblige, dans la maison et à l'égard du même, jusqu'aux époques ci devant établies, tant que les dits légitimaires voudront cohabiter avec le donataire et travailler pour lui. Pour l'assurance et la garantie de la dot de la future épouse, s'élevant à mille six cents livres, le futur époux avec l'autorisation de son père, affecte et hypothèque la généralité des ses biens immeubles dénommés, maison d'habitation dit la Neuve, grange et écurie, pré arrosable dit Champon, Spinass, Colle, Vallière, terre labourable dit le Clouat, terre labourable dit les Bailes, pré arrosable dit Gravas [...] »².

Il est intéressant de trouver dans cet acte la mention de « maison d'habitation dit la Neuve ». L'information pourrait révéler une campagne de restauration ou d'agrandissement de la demeure familiale. Coïncidence ou pas, la date de 1846 est gravée dans une pierre scellée dans la maçonnerie à l'aplomb de la porte d'entrée. Serait-ce la commémoration de cette opération ?

C'est que la maison en question occupe à elle seule deux parcelles, numérotées 490 et 491 sur la feuille 4 de la section A du cadastre de Guillaumes. L'annulation de la première parcelle porte la réunification en une seule, couvrant une surface de 200 mètres carrés. Deux parcelles : deux corps de bâtiment. La visite des lieux confirme cette distinction morphologique matérialisée par un mur de refend, des niveaux de plancher différents et des ruptures d'alignement en façade.

¹ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/451, f°12 : inventaire des biens de Lance Pierre Cyprien à Guillaumes, le 15 janvier 1870.

² ADAM, archives notariales, fonds Jean-Baptiste Payani, 3 E 004/243, f°103 : contrat de mariage entre le sieur Lance Joseph Grégoire et Demoiselle Marianne Hélène Lance, dot constituée pour la future épouse de £1600, donation au futur époux, par son père Ambroise Lance, de £10 000, le 2 juin 1846 dans la maison d'Ambroise Lance.

On pourrait admettre la possibilité que l'un des deux corps de bâtiment ait pu être construit au milieu du 19^e siècle. Tout au plus reconnaitrons-nous plutôt celle d'un réaménagement important.

Dans les archives, la maison est citée pour la première fois dans le cadastre de l'an V. Jean Pierre Lance, grand-père de Joseph Grégoire déclare alors une « maison d'habitation aux Lauves, de la contenance de deux cent quarante trois cannes compris un pré et jardin attenants, du levant, Honoré Don, du couchant et septentrion, Jean Dominique Ginesy et du midi, Marc Antoine Lance fu Barthelemy »³. La surface indique les terres attenantes à la maison. Le pré et le jardin devraient correspondre au moins aux parcelles 458 et 459 du plan de 1868, placées entre le chemin de Guillaumes au Serre et le canal d'irrigation qui alimente le quartier de cultures sous les Laves.

Le patronyme des Lance est répandu à Barels. Ainsi est-il difficile de connaître l'ascendance de Jean Pierre Lance. Les deux familles répondant à ce nom⁴ semblent bien implantées au quartier des Laves étant données leurs possessions et la taille de leur propriété. Il est impossible de déceler l'existence d'un quelconque lien sanguin, voire même celle d'un ancêtre commun. Il n'en demeure pas moins que les Lance en question occupent au 19^e siècle toute la partie sud-est des Laves. Un bâtiment agricole⁵ dont nous ignorons la date de construction mais qui appartenait à l'autre famille Lance est accolé à la maison. Sa parcelle a très bien pu être acquise par vente, mais on peut s'interroger sur son emplacement et y voir l'ancienne trame foncière du quartier avant la Révolution française, révélation d'un habitat beaucoup plus resserré sur la partie marginale du replat.

Peu de sources informent sur la vie de la lignée Lance. Jean Pierre, Ambroise, puis Joseph Grégoire deviennent tour à tour chefs de famille. Les mutations de propriété au cours du 19^e siècle révèlent que la famille a conservé ses biens immobiliers à Barels, acquérant même quelques terres près des Laves et des bois au quartier de Royère (ou Rouyère) (section B feuille 2). Ils devaient posséder des terrains en dehors de Barels, à Bouchanières notamment⁶.

C'est une famille de cultivateurs – c'est ainsi qu'ils sont présentés dans le cadastre de l'an V – vouant une grande partie de leurs activités à l'élevage. En 1892, Jean Pierre Lance déclare : « une mulatine, deux bouvines et vingt quatre d'aver »⁷. L'occurrence montre qu'il se plaçait dans la possession en bétail moyenne d'un habitant de Barels mais sûrement pas l'un des plus gros éleveurs. Les troupeaux, ou une partie, pouvaient être baillés. Ainsi, le 20 mars 1851, Pierre (Cyprien ?) Lance, fils de Jean Pierre, remet à Pierre Toche du hameau des Hautes Villetalles et à titre de mégerie « [...] 1^o douze brebis noires avec leurs agneaux. 2^o une vache poil rouge hors de marque [...] »⁸.

La famille Lance conservera son patrimoine et vivra à Barels jusqu'au milieu du 20^e siècle, au moment où le hameau cesse d'être un site d'habitat permanent.

DESCRIPTION

1. Situation

La ferme est assise sur la marge sud-est du replat rocheux. Tout comme les autres édifices du quartier, sa ligne faîtière est parallèle à la courbe du terrain (axe est-ouest). La maison s'insère dans l'un des derniers gradins, ainsi possède-t-elle un étage de soubassement dont le mur du fond est constitué par le rocher. Celui-ci d'origine sédimentaire est découpé en une succession de strates horizontales de calcaire marneux. Dans l'un des locaux passait une veine d'argile, laquelle a laissé deux rainures. Une petite esplanade, substrat rocheux encore,

³ ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V, art. Jean Pierre Lance, signé le quatorze germinal an 5.

⁴ Voir dossier IA071_A4_004.

⁵ Voir dossier IA071_A4_002.

⁶ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/347, f°541 : vente de pré pour Jean Pierre Lance, de la part de Marc Richerme ; pour 475 francs, le 24 mai 1812 : « [...] pré [...] qu'il a acquis de fû Ambroise Pons par acte du vingt trois messidor an neuf [...] situé au Clos d'Assegé, terroir de ladite commune [de Guillaumes, terroir de Bouchanières], avec son arrosage accoutumé consistant à un homme [...] ».

⁷ ADAM, Guillaumes, E 007/049, CC78 – Taxe sur le bétail : rôle (1792).

⁸ ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/400, f°77 : bail à cheptel par Pierre Lance fu Jean Pierre, en faveur de Pierre Toche pour £215-25 le 20 mars 1851.

s'étend devant la maison. C'est le dernier rebord avant une pente prononcée qui court vers le torrent de Barels (dit de la Palud) et vers le plateau en balcon sous les Laves.

Toute cette esplanade, si l'on observe attentivement le plan cadastral de 1868, est incluse dans la propriété de la ferme, y compris devant l'édifice agricole accolé (n°492). Le chemin de communication de Guillaumes au Serre contourne le quartier par l'est et le sud juste en dessous de la ferme en épousant les falaises limitant le replat rocheux. Une petite rampe permet d'y accéder. L'accès nord quant à lui – *carrièra sotrana* – reste du domaine public. Un muret prolongeant le mur est de la maison soutient la rampe d'accès à cette voie.

Une grande parcelle de pré touche la maison au-delà du chemin de communication. A part les locaux en soubassement, la ferme est dotée d'une dépendance agricole. Mais celle-ci se trouve plus loin à l'ouest au bord du chemin au lieu-dit le Vallonet⁹.

2. Composition d'ensemble

L'édifice présente les caractéristiques de la maison-bloc. L'étage de soubassement était affecté aux bêtes ; les deux niveaux supérieurs, rez-de-chaussée surélevé et étage, au logis ; quant au comble, il est le seul recensé sur Barels à être accessible par un escalier.

La ferme dessine au sol un rectangle irrégulier. Comme la plupart des fermes de Barels, elle a sa cuisine en rez-de-chaussée, accessible de plain-pied par la façade nord. La cuisine dessert un balcon placé en façade sud. Le vestibule et la cuisine ont un rôle dans la distribution. Si on entre de plain-pied aux deux premiers niveaux, les deux derniers étages sont gagnés au moyen d'escaliers superposés.

3. Matériaux

La pierre calcaire constitue le matériau de base de la maçonnerie.

Chaux, sable et plâtre rentrent dans la composition des mortiers et revêtements.

Le mélèze a servi pour la charpente, le bardeau de la couverture et le pan de bois.

4. Structure

L'édifice est ceint par quatre murs porteurs. Il est divisé en deux corps de bâtiment par un mur de refend. Cette division se matérialise par une différence de niveaux de plancher – le corps est se trouve légèrement inférieur – et par une rupture d'alignement des gouttereaux parfaitement visible sur la façade sud. L'étage de comble est l'exemple le plus flagrant de cette rupture : la partie est, au sol inférieur, est en surcroît du fait que la faîte des murs gouttereaux reste au même droit.

Les murs sont à parement unique, constitués de moellons montés en assises irrégulières. Les chaînes d'angle sont construites en carreaux et boutisses.

Le mur de refend, en plus d'un rôle porteur, soutient les deux cages d'escalier et le conduit de la cheminée.

Les pièces sont séparées par des pans de bois.

5. Elévations

Le mur pignon ouest contre lequel est appuyé un édifice agricole est aveugle.

La façade sud présente des éléments bien intéressants, à la fois ornementaux et structurels. On y distingue facilement les deux corps de bâtiments séparés par un muret en pierres perpendiculaires au mur, mais surtout grâce à l'irrégularité de l'alignement horizontal des fenêtres. L'affleurement rocheux est visible sur

⁹ Voir dossier IA071_A4_003.

plusieurs couches stratigraphiques. La porte du soubassement est, notamment, est surélevée par rapport au substrat rocheux et a même été taillée dans la masse minérale.

L'ornement principal est le cadran solaire, sur la partie supérieure droite de la façade. Les motifs et les couleurs (dominante brune) sont assez bien conservés. Les figures sont organisées à l'intérieur d'un cadre imitant des colonnettes et un entablement orné d'une frise. On trouve les signes astrologiques du capricorne, du bélier et de la balance, ainsi que deux feuilles d'acanthé. Le gnomon est toujours en place.

A chaque pièce correspond une fenêtre, respectivement trois par niveau de logis. Certains encadrements de baie ont conservé leur traitement au plâtre rose.

Un important arc de décharge aux pierres posées en lit horizontal surmonte l'entrée du soubassement est ; il repose sur un linteau de bois. A l'origine, l'ouverture était sans doute plus large. On sait qu'à cet endroit, d'après le plan parcellaire, se trouvait un avant-corps. Il devait être en porte à faux (peut-être un pan-de-bois), puisqu'un pilier maçonné se trouve à quelques mètres de distance du mur. Une plaque de revêtement se trouve encore en place attestant l'emplacement d'un réduit. Les fenêtres de ce côté sont rigoureusement à l'aplomb. Celle du rez-de-chaussée (2^e niveau) était à l'origine une porte-fenêtre.

La baie d'éclairage du local de soubassement ouest est aussi surmontée d'un arc de décharge ; la porte, elle, d'un linteau de bois. Au centre de la façade est percée la porte de la cuisine donnant sur un balcon.

A l'origine, il s'agissait d'une coursière s'étendant sur toute la longueur de la façade. Elle était protégée par un auvent, d'où la présence de portes-fenêtres. Les structures porteuses de l'ancienne coursière sont encore visibles.

Le mur pignon est n'est percé que d'une baie rectangulaire. La partie supérieure de l'encadrement au plâtre rose est décorée d'une croix latine incisée.

La façade nord est austère. Au centre se trouve la porte principale du logis, surélevée. Deux fenestrons constituent les seuls jours. On trouve les traces d'une ancienne porte d'accès au corps de bâtiment est, obturée depuis. Le négatif est surligné au plâtre rose. A l'aplomb de l'entrée se trouve enchâssée la pierre trapézoïdale sur laquelle est gravée la date de 1846.

6. Couvertures

Le toit, à deux pans, se termine par une croupe à l'est. La toiture est faite de rangées de bardeaux de mélèze.

La charpente est à chevrons-portant-fermes. Les murs gouttereaux portent un cours de deux sablières. L'assemblage de ces poutres équarries se fait à mi-bois. Les chevrons-arbalétriers consistent en des pièces équarries de section rectangulaire. Les tirants sont assemblés sur les sablières et participent au maintien des poussées.

Le tirant placé sur le faite du mur pignon est participe à l'assemblage de la charpente de la croupe. Il sert d'appui à l'arbalétrier et aux deux arêtières de croupe, ces trois pièces venant s'assembler sur les deux premiers chevrons-arbalétriers. Les pièces de la croupe sont doublées par un cours de pannes dans l'axe nord-sud et un dans l'axe perpendiculaire.

7. Distribution intérieure

Les locaux de soubassement ont leur entrée indépendante sur la façade sud. Le local ouest, ancienne bergerie, est voûté d'une travée d'arête. Celui de l'est, plus petit, n'a pas conservé sa voûte dont on voit encore le départ. Il s'agissait d'une étable pour les agneaux¹⁰.

L'entrée nord donne sur un vestibule. Il dessert, dans l'alignement de l'entrée, les pièces du logis et l'escalier intérieur.

¹⁰ Informations données par M. B. de Nice.

La cuisine commande trois pièces, plus un balconnet reliquat de l'ancienne coursière. Le mur de refend contient la porte de communication avec le corps de bâtiment voisin, la cheminée, le potager et le limon de l'escalier.

Le foyer de la cheminée est incorporé. Le faux-manteau, sans console, est construit en bois. La hotte est enduite et badigeonnée. La corniche du couronnement est la plus ornée de toutes les cheminées de Barels (six moulures).

Le potager, incorporé, est aménagé directement à gauche de la cheminée dans la partie étriquée par le limon de l'escalier. L'appui et le feu sont abrités sous une niche rectangulaire couverte d'un arc surbaissé. Le devant du potager est percé d'un orifice. Une niche carrée est aménagée au-dessus du potager.

Le sol est couvert d'un parquet en points-de-Hongrie¹¹. Le plafond consiste en des poutres de section carrée posées sur les gouttereaux et supportant les solives, planches de bois jointives.

Deux petites pièces à entrée distincte sont séparées de la cuisine par une cloison de pans de bois.

Une seule pièce occupe le corps de bâtiment est.

L'escalier intérieur est à une volée à quartier-tournant à droite. Les marches sont portées par le mur de refend et par un noyau en bois d'un seul tenant de la hauteur d'un étage.

L'étage est occupé par trois pièces, dont une couvrant la surface du corps de bâtiment est. Cette dernière contenait le grenier, immeuble maçonné et compartimenté destiné à la conservation des grains et farines. Les pièces du logis étaient des chambres à coucher, mais ont pu être destinées à d'autres fonctions.

Un escalier à l'aplomb du premier et de même type conduit à l'étage de comble.

¹¹ Selon Mme H. C. de Nice, ce parquet en points-de-Hongrie aurait été posé dans les années 1920 par le chef de la maison.



La ferme vue depuis le plateau en dessous des Laves (lieu-dit les Hermasses sur le cadastre.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Façade principale au sud.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Etable dans l'étage de soubassement couverte d'une voûte d'arêtes (mur est).

©EPR.



Etable dans l'étage de soubassement (face nord). Le rocher est affleurant et remplace un mur.

©EPR.



Cadran solaire sur la façade sud
(angle supérieur droit).
©EPR. Auteur : Georges Véran.



La corniche du couronnement de
la cheminée.
©EPR.



Millième : 1846 commémorant une
transformation de la maison, présent
au-dessus de la porte d'entrée
(façade nord arrière).
©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_002 - EDIFICE AGRICOLE

N° Inventaire :	IA071_A4_002	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 382
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 492
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

HISTORIQUE

Ce bâtiment agricole, en plein cœur du quartier des Laves, est présent sur le plan parcellaire de 1868. Il n'est pas alors la dépendance de la ferme à laquelle il est accolé, mais celle de la ferme dite «Vatican»¹². Il est alors porté comme bâtiment rural. Il est difficile d'affirmer qu'il a pu servir d'étable. Les témoignages évoquent le fait que son soubassement contenait un atelier. En revanche, il est certain que le comble était destiné à contenir des récoltes, fourrage, paille ou mêlée.

DESCRIPTION

Le bâtiment est accolé par le pignon à une importante ferme des Laves¹³. Les deux édifices forment la rangée de constructions en gradin inférieure du quartier. L'accolement économise la construction d'un mur pignon.

Le bâtiment, à la ligne faîtière parallèle à la courbe de niveau et en partie enterré, est élevé sur deux niveaux. Les entrées sont établies sur le mur-pignon ouest. Seule l'entrée du premier niveau, étage de soubassement, est accessible de plain-pied. Il fallait une échelle de meunier pour entrer dans le niveau supérieur.

Le pignon de la face ouest est fermé par un empilage de planches clouées verticalement. Le soubassement est voûté sur deux travées d'arêtes. Au-dessus, dans un comble à surcroît, on marche directement sur l'extrados de ces voûtes.

Les deux murs gouttereaux, au nord et au sud, au niveau du surcroît, portent les traces d'anciennes baies rectangulaires de ventilation, obturées depuis.

La charpente de cet édifice est à chevrons-portant-fermes. La toiture est constituée de rangées de bardeaux de mélèze.

La maçonnerie est faite de moellons calcaires locaux montés en assises irrégulières et liés avec un mortier de chaux et plâtre.

¹² Voir dossier IA071_A4_004.

¹³ Voir dossier IA071_A4_001.



Ci-dessus : façade sud.
©EPR. Auteur : Georges
Véran.

Ci-contre : mur-pignon ouest.
©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_003 - ECURIE

N° Inventaire :	IA071_A4_003	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Ecurie	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :	Etable ; aire ; fenil ; grange	Micro-toponyme :	Le Vallonet
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 378
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 499
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	962096,2491 ; 1915480,199 1526,896851

1. HISTORIQUE

Cet édifice, plurifonctionnel, est la dépendance agricole principale d'une importante ferme du quartier des Laves. Il est représenté sur le cadastre de 1868, porté comme écurie. Ceci atteste déjà des fonctions d'étable et de zones de stockage des récoltes. La destination va bien au-delà. La présence sur place d'un tarare et de cages à lapin constitue un élément. Les informateurs confirment que la partie plane du rez-de-chaussée surélevé de cet édifice, à l'ouest du bâtiment, supportait l'aire de foulage¹⁴.

L'édifice occupe une position marginale dans le quartier. Ce micro-toponyme se nomme le Vallonet¹⁵. En effet, il jouxte à l'est un thalweg, torrent pluvial potentiel, se déversant dans le torrent qui traverse le site de Barels et affluent de la Barlatette. Le bâtiment est mentionné dans le cadastre de l'an V, propriété de Jean Pierre Lance. Il est resté dans le patrimoine familial depuis. La parcelle, comporte un pré irrigué en dessous et un petit carré de jardin à l'est. Cette configuration perdure en 1868.

Un peu à l'écart des maisons du quartier, il était bordé sur toute sa longueur par l'une des branches du chemin de Guillaumes au Serre. La liaison entre la ferme et l'écurie était de ce fait facilitée.

C'est la seule dépendance de la maison Lance au sein du hameau mais son volume est considérable. Il contenait les bestiaux de la famille : ovins, bovins, cochon, lapins, volailles, mulet. Une partie du cheptel ovin était contenu dans les étables sous la maison, les agneaux notamment.

La partie est de l'édifice s'est écroulée et est envahie par la végétation. Il est difficile de décrire les différents modules répartis en son sein.

2. DESCRIPTION

C'est un bâtiment rectangulaire allongé, à la ligne faîtière parallèle à la courbe de terrain et établi sur deux niveaux. L'inférieur est en soubassement.

Les vestiges laissent entrevoir divers modules différenciés. On peut le diviser en trois corps de bâtiment. C'est le plus vaste qui occupait la partie est ; l'étable était en dessous, la grange au-dessus. A l'ouest se trouve un espace ajouré sur le côté sud qui était la place de l'aire de foulage. Au devant de cette partie, sur la façade sud, a été construit un avant-corps dont le sommet forme une plate-forme prolongeant l'aire. L'entrée du soubassement de ce dernier corps se faisait par l'ouest dans l'angle rentrant des murs gouttereaux. Les soubassements étaient desservis par un chemin privatif qui démarrait par le grand chemin de communication depuis l'est, et contournait la parcelle de jardin.

¹⁴ Information donnée par M. B. de Nice.

¹⁵ *Idem.*

L'aire de foulage était accessible par le mur pignon ouest encore debout. L'accès de la grange est plus difficile à déterminer. Il nous a été rapporté qu'une gueule-de-loup, c'est-à-dire une lucarne, était aménagée sur le mur nord de l'écurie¹⁶.

La toiture est en bardeaux de mélèze. La maçonnerie est composée des moellons de calcaire local. Le béton a été employé pour faire le tablier qui couvre l'avant-corps et qui prolonge l'aire de foulage.

La charpente est à chevrons-portant-fermes. Les sablières posées sur le faite des murs gouttereaux étaient établies sur plusieurs cours, leur nombre n'est plus vérifiable étant donné que les murs porteurs se sont effondrés.

Le rez-de-chaussée, surélevé, comportait trois espaces. On entrait par le mur pignon ouest par une grande baie pour aboutir à l'aire. Le pignon est fermé par un empilage de planches verticales. On voit que qu'un pan de mur a été ajouté. L'entrée est actuellement fermée par un portail à deux battants de planches ajourées.

L'espace de l'aire est séparé de l'autre partie par une cloison dans laquelle est aménagée une porte de communication. On accède à un local séparé du reste du bâtiment par une cloison de planches de bois à claire-voie. Il était éclairé par une baie à ébrasement intérieur enduite au plâtre rose. Le reste de ce rez-de-chaussée n'est plus visible.

¹⁶ Information donnée par H. C. de Nice.



Bâtiment agricole du Vallonnet pris depuis le chemin qui conduit des Laves à la Palud.
©EPR.



Mur-pignon ouest où se trouve l'entrée de l'aire de foulage abritée.
©EPR.



Ci-dessus : ancienne aire de foulage. Des clapiers y ont été aménagés.
©EPR. Auteur : Georges Véran.



Ci-contre : vestiges d'une pièce à l'intérieur de la grange.
©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_004 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A4_004	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :	« Vatican »	Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :	Maison (étudiée) ; édifice agricole (étudié)	Micro-toponyme :	
Type de dossier :	Individuel ; avec sous-dossiers	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées	IA071_A4_024 ; IA071_A4_025	Localisation cadastre 1957 :	A4 375
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 493 - 494
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

L'édifice est désigné sous l'appellation peu commune de « Vatican », qui tient à la dévotion notoire de l'un de ses propriétaires ayant vécu dans la première moitié du 20^e siècle. La maison était alors ornée d'objets attestant d'une grande piété.

Il s'agit d'une ferme, remarquable par sa taille, mais également par l'architecture de ses différents corps de bâtiment. Elle se compose d'une maison d'habitation et de sa dépendance agricole. Elle présente, en outre, un ouvrage remarquable pour sa mise en œuvre en pan-de-bois.

Il est difficile de connaître la date de construction de cette ferme. Des critères de chronologie relative nous amènent à penser que les bâtiments existants sont plus récents que les maisons voisines étant donné que les premiers se sont adaptés aux secondes. De plus, l'écurie a été construite après la maison. Sur cette dernière se trouve la date de 1816 gravée sur une pierre d'angle et à l'aplomb d'un cadran solaire. Quel crédit accorder à ce millième ? Il est possible qu'il corresponde à la réalisation de la peinture du dit instrument de mesure.¹⁷ Que cette inscription atteste d'un événement ou d'un réaménagement est envisageable. C'est moins sûr en ce qui concerne sa construction.

La plus ancienne mention d'une maison d'habitation correspondant à la parcelle étudiée remonte au cadastre de l'an V. Marc Antoine Lance déclare : « maison d'habitation aux Lauves, avec terres, prés, jardins et gasts attenants au Cougnet, à la Colle, Rouyere de Pellegrin, Villar, Bellines, Hermas, les Ribes et Marchillier de la contenance de six mille cannes, du levant, Honoré Don et hoirs de Victor Taxil, du couchant, Jean Baptiste Cazon les dits hoirs Taxil, du midi la Barlate et Honoré Don et du septentrion Jean Baptiste Cazon »¹⁸. La propriété est ainsi décrite, comprenant non seulement l'habitation mais aussi toutes les terres attenantes. 6000 cannes : c'est l'une des plus grandes parcelles de l'époque, regroupant tous les lieux-dits sis autour du quartier des Laves. Ces toponymes nous les retrouvons sur le cadastre de 1868. Ils sont répartis sur pas moins de deux feuilles de la section A du cadastre de Guillaumes.

Cette situation d'un immense domaine de terres autour du quartier d'habitation est encore visible sur le plan parcellaire de 1868, même si elles ne sont pas parfaitement attenantes. La famille Lance en question – on compte six chefs de famille sous ce patronyme à l'époque à Barels – concentre une grande partie de son patrimoine immobilier directement autour de leur ferme. En suivant les registres de mutation des propriétés depuis l'an V, on se rend compte que tour à tour Marc Antoine, son fils Jean Vincent et enfin Alexandre, propriétaire en 1868, conservent les biens fonciers déclarés sous la Révolution. Nous sommes devant le cas

¹⁷ La date de 1815 est gravée sur une pierre également à l'aplomb d'un cadran solaire, mais à la Palud. Voir dossier IA071_A2_006.

¹⁸ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V, art. Marc Antoine Lance fu Barthelemy, signé le quinze germinal an 5. Notons que le propriétaire précise systématiquement le nom de son défunt père afin qu'on le distingue d'un autre Marc Antoine Lance dit Ramé, nom de sa propriété.

d'une famille de Barels au niveau de fortune élevé. Ce fait se vérifie par le nombre de propriétés bâties. En plus des bâtiments cités, les Lance possèdent divers édifices à usage agricole répartis sur le terroir du hameau, y compris au quartier même des Laves¹⁹. Alexandre Lance est aussi le propriétaire de l'oratoire dit de Saint-Louis situé au quartier Belline à quelques centaines de mètres à l'ouest des Laves²⁰.

Jean Vincent est fils et héritier de Marc Antoine. Quelques actes notariés donnent un aperçu sur le personnage. On apprend ainsi qu'il avait reçu la formation de tailleur d'habit tout comme son père²¹. On sait qu'il possède puis cède des terres du côté de Bouchanières, dont une terre au lieu-dit Hermigeron (ou Hermignon) au hameau des Ensengues²², et une vigne au quartier du Colombier (entre Bouchanières et Guillaumes)²³. Le 18 avril 1828, il fait de son fils Alexandre son héritier²⁴.

Alexandre Lance se marie avec Marie Hélène Lions originaire de Bouchanières en 1841²⁵. On apprend qu'il vend un pré nommé Pra de Ruel qu'il possédait aux Tourres, commune de Châteauneuf en 1840²⁶. On est certain d'un important patrimoine, même en dehors de Barels. Ce sont les détails qui manquent, notamment en matière de description. On sait seulement que les Lance, malgré des talents supplémentaires en matière artisanale, demeure une famille d'éleveurs et de cultivateurs.

Le principal document qui nous soit parvenu est l'inventaire après décès d'Alexandre Lance dressé le 14 janvier 1870²⁷. Le document ne dresse aucun état des biens immobiliers, lacune bénigne puisqu'on les connaît grâce aux états de section du cadastre rédigés la même année. Il est question de la maison et de l'écurie attenante avec la nomination des différents appartements : cuisine, cave, écurie, chambres. La répartition des différentes pièces correspond à ce que nous connaissons de la ferme. C'est la comptabilité des meubles et effets qui donne une idée de la destination de chacune. Les chambres ont la double fonction de lieu de repos et de réserve. C'est le cas de celle où est mort Alexandre Lance, où sont inventoriées de la farine et neuf bouchardes²⁸. La pièce du même plan comporte un lit et un banc de menuisier. A l'étage, deux autres chambres : l'une est dotée d'une couchette, une pailleasse et soixante douze décalitres de blé froment ; l'autre de deux lits. La première de ces deux pièces semble correspondre à celle visitée dans laquelle se trouve un bâti maçonné servant de grenier. Nous pouvons conclure que toute la famille était répartie dans toute la maison. C'est qu'en plus des époux, le toit abrite six enfants dont deux majeurs, sans compter un éventuel domestique²⁹.

Dans la cave, qui correspond à la pièce du soubassement sous la cuisine sont recensés deux tonneaux de deux hectolitres chacun. Quant à l'écurie adjacente, elle sert à entreposer les outils et les instruments aratoires, et surtout à contenir le bétail composé de deux vaches, une génisse, une mule et quarante « bettes à laine »³⁰. Le tout est réparti dans une surface de 260 mètres carrés, sous des étages de stockage du fourrage sur lequel l'inventaire est muet.

L'acte donne plus d'informations quant à la qualité de créancier du défunt. Les titres de créance s'élèvent au nombre de dix-sept et révèlent la richesse et même l'autorité que pouvait exercer le personnage³¹.

¹⁹ Voir dossiers IA071_A4_002, IA071_A4_006, IA071_A4_007 et IA071_A4_014.

²⁰ Voir dossier IA071_A4_019.

²¹ ADAM, archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/367, f°35 : transaction entre Marc Antoine Pourchier, Pierre Ginesy, Joseph Cazon, Pierre Simon Taxil, Joseph Emmanuel Pons, et Jean Vincent Lance, le 17 février 1820.

²² ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/350, f°378 : vente d'une terre pour Jean Vincent Lance de la part d'Honoré Toche pour 400 francs, le 12 novembre 1817. On ne connaît pas le but visé par l'habitant de Barels en acquérant cette terre. On peut seulement émettre l'hypothèse de l'existence de gypse et de minières à plâtre dans ce secteur qui aurait pu intéresser une personne effectuant des travaux.

²³ ADAM, archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/370, f°139 : vente de vigne au quartier de Colombier pour Jean Baptiste et Etienne Lions de Bouchanières, de la part de Jean Vincent Lance de Barels pour 160 livres, avec constitution de rente pour ce dernier, de la part des deux premiers de 260 livres, le 29 novembre 1823. Le vallon de Colombier était entièrement couvert de vignes appartenant à diverses personnes de Guillaumes et de ses hameaux.

²⁴ ADAM, archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/374, f°90 : testament de Jean Vincent Lance, le 18 avril 1828.

²⁵ ADAM, archives notariales, fonds André Just Durandy, 3 E 004/391, f°69 : contrat de mariage entre le sieur Alexandre Lance et Marie Hélène Lions avec constitution de dot de £1800, le 21 avril 1841.

²⁶ ADAM, archives notariales, fonds André Just Durandy, 3 E 004/390, f°97 : vente de pré par Alexandre Lance à Joseph Constantin Mandine, pour £420, le 26 mars 1840.

²⁷ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/451, f°11 : inventaire des biens de Lance Alexandre à Guillaumes, le 14 janvier 1870.

²⁸ Terme synonyme de bouteille.

²⁹ ADAM, Guillaumes, E007/081, 1F4 : bulletin pour le dénombrement de population de 1858. Le dénombrement de 1858 laisse apparaître la personne d'Antoine Tardieu, âgé de 36 ans, originaire de Bante et vivant dans la maison d'Alexandre Lance.

³⁰ ADAM, Guillaumes, E 007/049, CC78 – Taxe sur le bétail : rôle (1792). Marc Antoine Lance déclare « une mulatine, deux bouvines et cinquante-deux d'aver. Le dénombrement est à peu près similaire à celui de son petit-fils presque 80 ans plus tard.

³¹ Voir également le dossier IA071_B3_016 dans lequel est traité le cas similaire de Jean Fortuné Cazon.

Le texte précise d'ailleurs : « [...] Il a été arrêté un actif d'effets immobiliers et créances de quatre mille neuf cent quarante neuf francs nonante cinq centimes [...] ».

Cinq années plus tard sera construite au-dessus de la ferme une *sousta* ou bâtiment agricole³² qui vient compléter l'ensemble pour en faire une exploitation typique du Val d'Entraunes (maison – écurie – *sousta*).

Le relatif bon état de conservation – on peut déplorer la disparition des voûtes de l'écurie –, l'inventaire après décès et un ensemble de photographies prises en 1917³³ font de « Vatican » l'un des édifices sur lequel nous avons le plus de connaissance. Ces photographies révèlent ainsi des intérieurs de la maison avec présence de meubles tels que machine à coudre, horloge comtoise, objets de piété. Ces espaces sont de nos jours entièrement vides. Même les décorations peintes sur les murs ou la décoration en relief au plâtre de la hotte de la cheminée ont totalement disparu. L'une des peintures représentait une scène de bataille en montagne avec un avion biplan et un dirigeable.

DESCRIPTION

La ferme est un édifice composé de deux bâtiments contigus et accolés. A eux deux et si l'on compte les terrains privatifs adjacents, ils occupent une surface non négligeable du quartier des Laves, à savoir le quart.

Les deux bâtiments sont construits directement sur le rocher affleurant. Le premier niveau de chacun y est accolé. La surface qui s'étend devant leur façade principale, plein sud, est plane. Les façades sont dans le même alignement. Il en est différemment sur la façade arrière où l'on voit que celle de l'écurie a plus d'emprise.

Leur ligne faîtière est dans le même alignement, mais pas du tout au même niveau. La toiture de l'écurie est moins haute que celle de la maison. L'axe de la toiture est légèrement décalé par rapport à la maison voisine³⁴.

La position de la ferme trahit un programme différent, voir ultérieur vis-à-vis des autres fermes des Laves. Ainsi, les poutres de la maison sont ancrées dans le mur voisin. Qui plus est, l'angle nord-est de la maison a été construit en biseau comme si l'on avait voulu laisser un espace pour le voisin. Enfin, même la maçonnerie du pan de bois est ajourée pour laisser la luminosité à l'une des chambres de ce même voisin.

Le bâtiment de l'écurie forme un rectangle régulier, il est d'un seul tenant. La maison, elle, est plus composite, formée de deux corps de bâtiment tout à fait distinguables par leur élévation en façade sud. Cette différence est moins visible sur la façade arrière où le mur est continu et non différencié. Question surface, l'écurie occupe au sol 260 mètres carrés, la maison 210.

Les deux bâtiments sont accolés ; le mur pignon ouest de la maison sert d'enceinte à l'écurie. Cependant, étant donné que la parcelle de la dépendance est plus profonde, un pan de mur a été construit à l'angle nord-est de celle-ci. Cette disposition permet de croire à la construction ultérieure de l'écurie sans que nous puissions être certains d'une date.

La particularité de la ferme tient au fait que la maison se prolonge dans l'écurie. Une chambre commandée par la cuisine se trouve au deuxième niveau de la dépendance, imbriquée comme un tenon dans une mortaise. Cette chambre, dont le plancher et les cloisons se sont effondrés, était enduite de plâtre sur ses murs et ses plafonds.

La ferme, sur trois côtés est entourée de terrains privatifs. C'est le cas de l'esplanade sise devant la façade au sud. Cela concerne donc l'affleurement rocheux qui se dresse dessous et devant le corps de bâtiment en porte-à-faux de la maison. Ce lieu a pu servir de « place de village » aux habitants des Laves. Des photographies anciennes³⁵ nous montrent que les photographies des Barelenques et des écoliers ont été prises sous cet ouvrage constitué en préau. A cet emplacement, on peut y voir une scie de long avec son armature. L'esplanade devant l'écurie a sûrement comporté des enclos en bois ou bercails pour sortir les bêtes. Quant au terre-plein opposé, c'est le lieu où devait déjà s'effectuer l'opération du foulage des récoltes, et cela bien avant la construction en 1875 de la *sousta*. Cet édifice est évidemment partie constituante de la ferme « Vatican ». Le

³² Voir dossier IA071_A4_014.

³³ Fonds Lance et Boulet.

³⁴ Voir dossier IA071_A4_005.

³⁵ Fonds Lance et Boulet.

bout de terrain devant le mur pignon ouest de l'écurie, qui semble privatif, laisse songeur car c'est à cet emplacement que l'on a construit un réservoir d'eau à usage collectif³⁶. Il nous est difficile de mesurer les parts respectives des terrains publics et privés et qu'elles étaient les degrés de complaisance en matière de servitude et d'usage des habitants entre eux.

La lecture du plan parcellaire de 1868 est claire en ce qui concerne les chemins publics. Celui qui vient de Guillaumes et conduit au quartier du Serre, contourne légèrement les constructions des Laves par en dessous. Il rejoint le canal d'irrigation du quartier qu'il longe sur une bonne partie du parcours. La ferme ne jouxte ni le canal, ni le chemin de communication. Au nord des deux parcelles bâties se trouve un chemin interne au hameau qui passe entre les édifices. Il est nommé sous le terme de « *carrièra* » ou « *carrièra sobrana* ». Il permet l'accès par l'est et par l'ouest au four collectif sans empiètement sur les propriétés.

La parcelle numérotée 502 sur le plan, portée comme pré appartenant à Alexandre Lance et couvrant une surface de 28,2 ares est délimitée des chemins d'exploitation. C'est sur cette grande parcelle que s'est porté le choix de l'emplacement d'une *sousta* en 1875. Une grande majorité des terres proches de la ferme consistent en des terres ou des prés, irrigués pour la plupart.

Placée sur un replat, la ferme subit moins les poussées du terrain que celles des quartiers de la Palud et du Serre. Elle peut néanmoins souffrir des infiltrations d'eau du fait que le rocher sur lequel elle est assise, calcaire marneux gris noir, est poreux et fortement imbibé. Si l'on regarde l'affleurement présent sous une partie de la maison, on distingue parfaitement l'imprégnation de l'eau, d'où résulte la présence de plantes. Un vide sanitaire avait été creusé le long du mur gouttereau nord de l'écurie afin de séparer la maçonnerie du terre-plein.

Attenante à une majeure partie de ses terres, bien desservie par les voies de communication, à proximité du canal d'irrigation, la ferme apparaît comme un édifice bien situé. Elle correspond au modèle à modules juxtaposés, les espaces des hommes et des bêtes étant parfaitement séparés.

³⁶ Voir dossier IA071_A4_017.



Façade sud de la ferme.

A gauche : écurie. A droite : maison avec ses deux corps de bâtiment bien distincts.
©EPR. Auteur : Georges Véran.



Façade arrière de la ferme.

On distingue la voie publique couverte de dalles et qui servait au foulage.

©EPR. Auteur : Georges Véran.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_004

SOUS-DOSSIER : IA071_A4_024 - MAISON

N° Inventaire :	IA071_A4_024	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Maison	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	Sous-dossier	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 375
Référence, si sous-dossier :	IA071_A4_004	Localisation cadastre 1868 :	A4 493
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	962378,1132 ; 1915485,367 1519,773926

PRESENTATION ET HISTORIQUE

L'histoire de la maison et de la famille qui y vivait est relatée dans le dossier IA071_A4_004.

DESCRIPTION

1. Situation

La maison occupe la partie est de la ferme dite « Vatican ». En 1868, elle occupe la parcelle de la section A du cadastre de Guillaumes numérotée 493.

Elle est accolée à l'ouest à sa dépendance agricole et à l'est à une ferme voisine sur laquelle elle s'appuie. Elle domine au sud un espace situé sur un replat où passe actuellement le chemin de randonnée.

La maison est accessible de plain-pied par les deux côtés sud et nord. La façade nord contient la porte principale qui donne sur le vestibule autour duquel s'articule la distribution des pièces. De la façade sud, on gagne la cave sous la cuisine et le vestibule au moyen d'une échelle-de-meunier aménagée en porte à faux dans le plancher du corps de bâtiment. Si maintenant une échelle permet de grimper sur le balcon de la façade et, de là, de gagner la cuisine, cela semble ne pas toujours avoir été le cas. Une photographie datée de 1917³⁷ représente un balcon totalement en porte à faux uniquement commandé par la cuisine.

2. Composition d'ensemble

La maison, réunie sous le même toit, comprend deux corps de bâtiment qui se distinguent par leur élévation et leur mise en œuvre. C'est seulement au premier niveau que s'effectue une différence fonctionnelle : d'un côté la cave, de l'autre un espace ajouré abrité sous le corps de bâtiment. L'espace intérieur des niveaux supérieurs ne présente aucune différence.

En partie construite dans la pente, la maison est élevée sur quatre niveaux, en comptant l'étage de comble. Le logis occupe deux niveaux : le rez-de-chaussée, surélevé, et un étage. Il est composé de quatre pièces : la cuisine et trois chambres. Il faut noter la présence d'une quatrième chambre (disparue) commandée par la cuisine mais située dans la dépendance agricole voisine.

³⁷ Fonds privé.

3. Matériaux

Le matériau principal est le calcaire. On trouve en diverses sortes dont un calcaire gris noir, marneux qui affleure sur le site des Laves. C'est une matière fragile, poreuse et se détachant en gélifract.

Les charpentes et les bardeaux sont en mélèze.

Le plâtre joue un rôle important et pas seulement dans la composition des mortiers et des revêtements. Il participe dans la maçonnerie de l'élévation sud du corps de bâtiment est, bâti en pans de bois hourdis.

4. Structure

La structure de l'édifice est unique à Barel's. Le bâtiment est divisé en deux corps se distinguant par leur maçonnerie. Le seul lien structurel qui les unit est le mur gouttereau de la façade nord d'un seul tenant, sans aucun coup de sabre.

Le corps de bâtiment ouest, montant de fond, est ceint de murs porteurs. Il dessine au sol un plan trapézoïdal. Le mur est, mitoyen avec l'autre partie, joue le rôle de refend mais demeure un mur gouttereau. Ces murs sont à parement unique monté en moellons calcaires formant des assises irrégulières. Seuls les chaînages d'angle sont appareillés avec des pierres mieux taillées et assemblées selon le système de carreaux et boutisses.

Le corps de bâtiment, en surplomb, est un pan de bois à hourdis de plâtre, il est délimité par un mur sur trois côtés. Au nord, rappelons-le, c'est le mur continu de la maison ; à l'ouest, le mur porteur du corps voisin ; à l'est le mur pignon de la maison voisine. Il repose sur deux niveaux de plancher soutenu par des poutres sablières. Ces sablières de plancher, grumes exactement, s'appuient sur les deux murs porteurs ouest et nord. Elles soutiennent des rangées de solives à entrevous remplis de plâtre qui forment le plancher. Les solives consistent en des planches et surtout en des bois-de-sciage de section triangulaire. Il faut distinguer les sablières de plancher des sablières de chambrée (voir 2.5. Elévations).

Les sablières de plancher sont soutenues par un poteau porteur, ancien arbalétrier en remploi. L'élévation est maintenue par deux sablières de chambrée, poutres équarries, superposées. La seconde joue également le rôle de support de plancher. La poutre sablière de la charpente ferme le couronnement de cette élévation. Les montants verticaux ne peuvent prendre l'appellation de poteau ou tournisse. Elles consistent en des planches clouées sur la face extérieure des sablières de chambrée et ne servent qu'au remplissage du hourdis de plâtre. Les deux fenêtres, superposées, sont placées entre deux rangées de montants verticaux. La baie rectangulaire est délimitée par quatre planches. L'encadrement est surligné au plâtre rose. La faible épaisseur du pan de bois fait que le corps de bâtiment est se trouve légèrement en retrait par rapport à celui de l'ouest.

5. Elévations

La façade sud présente les deux corps de bâtiment dont le corps est décrit plus haut. Le corps ouest comporte quatre ouvertures : la porte du soubassement, décentrée sur la droite ; une fenêtre à gauche de cette porte pour éclairer la cave ; la porte de la cuisine au centre ; la fenêtre d'une chambre superposée à celle de la cuisine. La cuisine donne sur un balcon, plate-forme en charpente de plan carré soutenue par trois grumes porteuses montant de fond. A chacune est adjointe une sablière, grume également ; elles s'assemblent à mi-bois à un mètre environ de l'extrémité supérieure du poteau. Les sablières soutiennent quatre poutres équarries qui portent les planches à claire-voie formant le sol du balcon. Les bois de flache et des planches forment les traverses du garde-corps, ils sont cloués sur les poteaux porteurs.

Un cadran solaire, en grande partie illisible, orne l'extrémité supérieure droite de la façade. Le millième de 1816 est gravé dans une pierre de la chaîne d'angle juste en dessous.

Le mur ouest, en partie masqué par l'écurie, a son pignon fermé par une maçonnerie de moellons. Il comporte le conduit de la cheminée. La souche – en maçonnerie, parallélépipédique et au sommet en arc segmentaire –, est la seule de toutes les maisons de Barel's à avoir été conservée. Les trous d'évacuation, carrés, sont sur les faces est et ouest.

Le mur gouttereau nord n'est percé que de la porte d'entrée du rez-de-chaussée. Surmontée d'un linteau de bois, l'ouverture était ornée d'un encadrement au plâtre rose dont le couronnement formait un arc segmentaire.

6. Couvertures

La charpente est de type à chevrons-portant-fermes. Elle est composée de cours de sablières posées sur les faîtes des murs et maintenues par des entrants ou tirants. Les chevrons-arbalétriers, assemblés à mi-bois soutiennent les lattes horizontales qui portent les quatre rangées de bardeaux.

7. Distribution intérieure

La distribution est tributaire des deux corps de bâtiment. On trouve en effet une pièce par niveau et par corps. Au total, cinq pièces réparties comme suit : trois superposées pour le module ouest et deux pour le module est. Les éléments distributeurs importants demeurent le vestibule et l'escalier intérieur placé contre le mur gouttereau nord et dans le corps de bâtiment est. La cuisine, quant à elle, commandait deux chambres et le balcon.

La cave est située sous la cuisine. Son sol est en terre battue. On voit l'affleurement rocheux sur le mur du fond. Un mur monté en moellons a été construit partiellement pour l'isolation. Le plafond est traversé par quatre grumes, lesquelles supportent les dosses alignées serrées et remplies de mortier de plâtre. Le tout soutient les planches de la cuisine. Des dosses manquent et on trouve des traces de calcination notamment sur une grume tronquée. Cela atteste d'un incendie. On perçoit la trémie de l'âtre de la cheminée dans un coin du plafond. Elle est soutenue par du plâtre. Ce lieu servait à la conservation des aliments, vin et légumes. Sûrement y rangeait-on des outils.

L'abri contigu à la cave et sous l'ouvrage à pans de bois a sûrement servi d'entrepôt. On y a placé une étagère à outils. Le sol est composé de l'affleurement rocheux et de grandes plaques de calcaire gris noir. Cet espace a peut-être servi d'aire de foulage. La paroi du fond est formée du rocher, lequel est gorgé d'eau. Un espace entre le rocher et le pan de bois arrière permet d'établir une porte d'accès au vestibule de la maison. L'accès se faisait par une échelle de meunier.

Le vestibule

Sur la façade nord, il fait suite à la porte du rez-de-chaussée. Sur la gauche, directement en entrant, on retrouve la porte qui donne sous la structure en pans de bois. A la suite sur la gauche débute l'escalier intérieur. A droite se trouve la porte de la cuisine et, dans l'alignement de l'entrée, celle de la chambre 1.

Le sol est constitué de dalles de calcaire.

La cuisine

Elle est un élément de distribution important. Une porte commande le balcon, une autre sise à droite de la cuisine et recyclée en placard permettait l'accès à une chambre placée dans l'écurie. Enfin une communication dans le mur de refend relie la cuisine à la chambre 1. Le sol est fait d'un parquet de planches de bois.

La cheminée occupe le mur pignon ouest mitoyen avec l'écurie. Le foyer est incorporé. Le faux-manteau comporte une corniche du couronnement en bois ornée de moulures. Elle ne repose que sur des consoles. La hotte est en élévation trapézoïdale.

Le potager est à gauche de la cheminée. C'est un bâti engagé dans une niche en berceau plein-cintre et maçonné au plâtre. L'appui consiste en une tablette. Un feu y est aménagé. La façade latérale, à côté de l'âtre, est percée d'une ouverture.

La chambre 1

On y accède depuis le vestibule et depuis la cuisine. Limitée par le vestibule et la cage d'escalier, elle dessine un plan en L. Le sol est constitué de planches de bois clouées. Le plafond consiste en trois poutres équarries reposant sur une sablière de chambrée, elles soutiennent les planches aux entrevous remplis.

L'escalier

Il consiste en une volée à quartier-tournant à gauche. Les marches, en bois, s'appuient contre un noyau en bois cylindrique. Les marches sont en maçonnerie de plâtre insérée dans des languettes. La cage d'escalier s'ouvre sur un réduit au niveau de l'étage. C'est de là que l'on accédait au comble, sûrement au moyen d'une échelle. Le palier supérieur distribue les chambres 2 et 3 de la même manière que la cuisine et la chambre 1, un niveau en dessous. Ces deux chambres, en revanche, ne communiquent pas.

La chambre 2

Elle est superposée à la cuisine. Elle n'a servi que de chambre à coucher. S'étalant sur la longueur du mur nord, le grenier consiste en un meuble maçonné en pans de bois à hourdis de plâtre, compartimenté et fermé par des couvercles en bois s'emboîtant à l'horizontale. Un autre immeuble est situé près de la fenêtre. Il s'agit d'un placard engagé à deux niveaux. Le niveau inférieur est maçonné, le supérieur est fermé par deux vantaux et constitué d'étagères. Le conduit de la cheminée est dégagé du mur.

La chambre 3

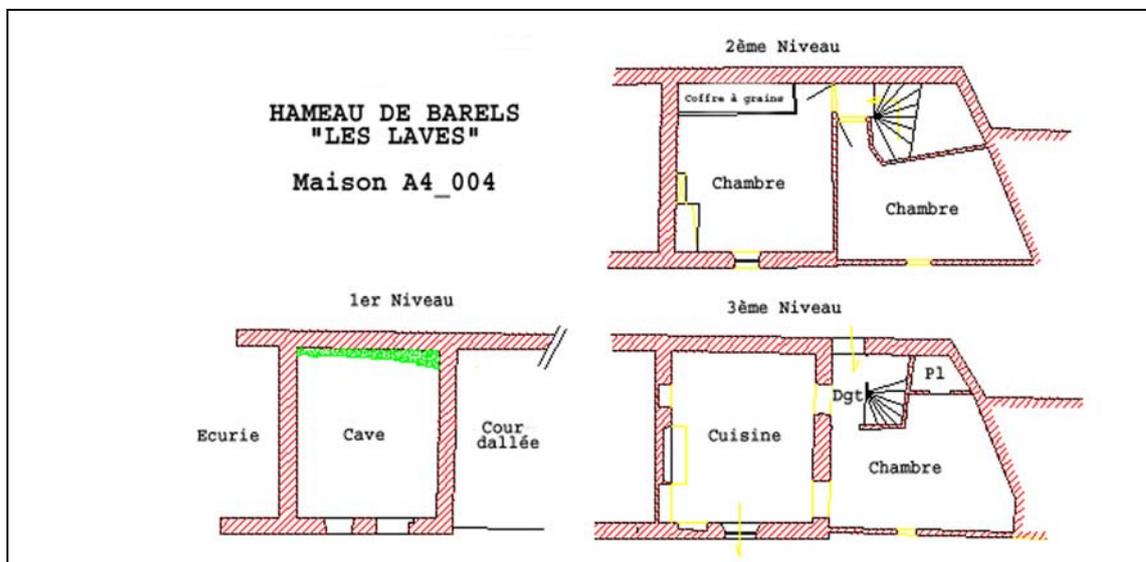
Elle est superposée à la chambre 1. Elle de forme rectangulaire. Ses murs ont été recouverts d'un badigeon blanc.

Le comble

Son seul accès possible était la cage d'escalier.

Ci-dessous : plans des trois niveaux de la maison IA071_A4_024.

Réalisés par Michel Vallecalle. 2003 – 2004.





Façade sud du corps de bâtiment construit en pan-de-bois.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Ci-dessus : façade sud. Entrée de la cave sous la cuisine.

©EPR.

Ci-contre : écurie. Souche de cheminée.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Ci-dessus : potager et cheminée dans la cuisine.

©EPR.



Ci-contre : cheminée vue de profil.

©EPR.



Chambre au-dessus de la cuisine : placard engagé et conduit de la cheminée.

©EPR.



Chambre au-dessus de la cuisine : grenier (coffre maçonné) appuyé contre le mur nord.

©EPR. Auteur : Georges Véran.

Inventaire architectural de Barelis

IA071_A4_004

SOUS-DOSSIER : IA071_A4_025 - ECURIE

N° Inventaire :	IA071_A4_025	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Ecurie	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	Sous-dossier	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 375
Référence, si sous-dossier :	IA071_A4_004	Localisation cadastre 1868 :	A4 494
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

L'histoire de l'écurie et de ses exploitants est relatée dans le dossier IA071_A4_004.

DESCRIPTION

Ce bâtiment rural occupe la partie ouest de la ferme dite « Vatican ». En 1868, il occupe la parcelle de la section « A » du cadastre de Guillaumes numérotée 494. Il est porté comme écurie, c'est-à-dire l'espace contenant le bétail, les récoltes et le fourrage.

L'écurie est dégagée sur trois côtés. L'actuel chemin de randonnée longe sa façade sud.

Elle était accessible de tous les côtés. Le mur mitoyen avec la maison portait la communication entre la cuisine et la chambre enchâssée dans cette dépendance. Les entrées aux étables se faisaient sur la façade sud. Les faces sud, ouest et nord comportent des portes d'accès aux divers niveaux de plancher de la grange.

Le bâtiment est d'un seul tenant. Il dessine un rectangle allongé ceint de murs gouttereaux porteurs. Il utilise néanmoins le mur ouest de la maison dont il dépend. L'espace est purement fonctionnel. Le premier niveau, au soubassement, contenait les ovins, les vaches, la mule, les instruments de labour et les outils. Les niveaux supérieurs, modulables, servaient au stockage des récoltes. Il n'y avait pas de division intérieure.

Le niveau d'étable était couvert de quatre travées de voûtes d'arête aujourd'hui écroulées³⁸. Ces voûtes, désolidarisées du mur, probablement ultérieures, sont montées en moellons liés au plâtre. La dernière travée d'arêtes à l'est soutenait une chambre qui était une continuation de la maison. On aperçoit encore la porte de communication commandée par la cuisine.

La façade sud est percée de huit baies, superposées deux par deux. Au premier niveau, il s'agit de deux portes en position centrale. Le second niveau est percé d'une porte également, elle donnait sur un balcon dont on aperçoit encore les consoles. La fenêtre qui correspond à la chambre disparue est ornée d'un encadrement au plâtre rose.

Le mur pignon ouest domine un réservoir. Il est percé de deux baies, dont une entrée au deuxième niveau et une autre dans le pignon. Celui-ci est partiellement fermé d'un empilage de planches verticales dans sa partie supérieure. Une poutre sort du mur à la base du pignon. Peut-être est-ce le reliquat d'un ancien système d'accès au pignon par le biais d'une échelle et d'un balcon.

³⁸ La dernière travée, à l'extrémité ouest, s'est écroulée durant l'automne 2003.

La façade nord comporte une grande entrée, fermée à l'origine par deux vantaux. C'est de là que l'on engrangeait les récoltes après le foulage. Cette entrée est au plan de l'aire et du soubassement de la *sousta*³⁹. On constate qu'un vide a été creusé entre le terre-plein et le mur de l'écurie. Ce fossé était recouvert d'une voûte aujourd'hui écroulée. Le mur était protégé des infiltrations. Il est possible que ce dispositif drainait les eaux vers le réservoir.

Le bâtiment était accessible de toute part et complètement aéré. On compte deux niveaux de stockage des récoltes. Le premier reposait sur l'extrados des voûtes d'arête. Le second, sous le comble était composé de planchers.

Le sol de l'écurie est jonché de gravats. Le mur ouest comporte dans toute sa longueur une mangeoire basse maçonnée, avec une poutre équarrie servant de rebord. Des trappes étaient aménagées entre les voûtains et le mur pour pourvoir le bétail en fourrage.

Les vestiges de la chambre de la maison sont visibles. La voûte porteuse et la cloison de séparation ont disparu. Mais les murs comportent les traces d'une décoration au plâtre. Le plafond était mouluré. C'est là sans doute que se trouvait la chambre à coucher du chef de famille.

³⁹ Voir dossier IA071_A4_014.



Ecurie vue de l'ouest.

©EPR. Auteur : Michel Graniou.



Ci-dessus : accès à la grange sur la façade arrière.

©EPR. Auteur : Georges Vérant.



Ci-contre : entrée de la grange sur la façade principale sud. On y accédait par une échelle et un balconnet.

©EPR. Auteur : Georges Vérant.



Intérieur de l'écurie : vestiges de la chambre à laquelle on accédait depuis la cuisine.

©EPR.



Intérieur de l'écurie : mangeoire basse appuyée contre le mur ouest.

©EPR.



Intérieur de l'écurie : mur ouest. On y aperçoit les vestiges du voûtement d'arêtes. La dernière travée de voûte s'est écroulée durant l'automne 2003.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_005 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A4_005	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 381
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 487
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	962212,388 ; 1915477,801 1521,811401

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Cette ferme est l'une des plus intéressantes de Barels. Voisine de celle plus connue sous l'appellation de « Vatican », elle est son pendant en cela qu'elle appartient au modèle de la maison-bloc. En effet, elle contient les trois modules, étable, logis, grange, superposés sous le même toit. La ferme voisine dite « Vatican », elle, sépare bien l'espace des hommes de celui des bêtes et des récoltes⁴⁰.

L'édifice réunit à lui seul toutes les composantes d'une ferme ; il est complété par deux dépendances agricoles au nord. Comme les autres fermes des Laves, celle-ci a été construite directement sur le rocher et est en partie enchâssée. Son orientation, son emplacement laissent à penser qu'elle est l'une des plus anciennes du quartier. En effet, la ferme voisine « Vatican », notamment son corps de bâtiment en pans de bois, s'est adaptée en venant s'appuyer contre l'édifice dont il est question. Qui plus est, celui-ci est construit parallèlement à la ferme à l'est. Une venelle sépare les deux ensembles. L'alignement de cet espace vide se reproduit au nord dans la séparation des dépendances agricoles. La morphologie de ce noyau des Laves crée l'hypothèse d'une origine commune.

La ferme en question présente en son intérieur de vastes volumes. Il n'est pas à exclure, mais sans preuve, qu'elle ait pu abriter plusieurs familles avant le 19^e siècle. On sait qu'elle a connu deux incendies dans son histoire. Les sources orales parlent d'un feu durant les années 1920⁴¹. Cet événement est peut-être à l'origine de la réfection d'une partie de l'édifice qui ne correspond pas à ce que nous distinguons sur des photographies prises en 1917⁴². Il est question d'un incendie dans une source de la police de Guillaumes mais sous la Révolution cette fois-ci. Le propriétaire de l'époque se nomme Honoré Don et cette mésaventure le conduit à s'installer dans la maison habitée par le prêtre desservant Barels⁴³.

Le même Honoré Don déclare sa maison d'habitation dans le cadastre de l'an V : « maison d'habitation aux Lauves, de la contenance de quinze cannes, du levant Jean Dominique Ginesy, du couchant et septentrion Marc Antoine Lance fu Barthelemy et du septentrion le chemin »⁴⁴. C'est la mention la plus ancienne de cette maison. Les attenances correspondent parfaitement à la situation que nous connaissons. Le problème vient de la faible surface de quinze cannes qui ne précise pas l'intégration ou non de dépendances. En considérant que la canne, en tant que mesure de superficie, correspond à 4,39 mètres carrés, la surface de la maison occupait alors 65,85 m². Rien de comparable avec la maison de 1868 qui en totalise 115. Trois explications sont possibles : soit il s'agit d'une erreur, soit Honoré Don a volontairement sous-évalué sa possession, soit il n'occupait qu'une

⁴⁰ Voir dossier IA071_A4_004.

⁴¹ Informateurs : M. B. et H. C., habitants à Nice.

⁴² Fonds privé.

⁴³ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, E 007/106, 111, ordonnances de police municipale (an II – an IV), affaire de bris de scellé, témoignage d'Honoré Don, le 17 germinal an II : « [...] J'ai eu le malheur en dernier lieu d'incendier ma maison d'habitation sise au quartier de Barels dépendant de cette commune, ce qui m'a obligé de me remiser dans la maison, qu'occupait le prêtre desservant ledit quartier. [...] ». Voir également dossier IA071_B3_003.

⁴⁴ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V, art. Honoré Don, signé le onze germinal an 5.

partie du bâtiment connu. La cohabitation de plusieurs familles sous le même toit n'est pas à exclure⁴⁵. La maison, en effet, est traversée dans sa profondeur par un escalier droit de distribution. Suggérons une hypothèse, là encore non vérifiable, d'un ancien escalier en indivis. Aucun document ne vient corroborer ce fait.

Jusqu'en 1868, les descendants d'Honoré conservent le patrimoine familial. Les registres de mutation des propriétés au cours du 19^e siècle ne révèlent ni cession ou vente ni acquisition. Jean Don, en 1868, fait partie des plus gros propriétaires de Barels, au vu des surfaces possédées. Il possède une étable-fenil au quartier des Couines⁴⁶.

En 1809, Honoré fait donation de tous ses biens à son fils aîné Jean Baptiste⁴⁷. Sont mentionnés également sa fille Marie Rose, épouse d'un habitant de Villeplane (hameau de Guillaumes), et Marc Antoine, fils cadet émancipé dont on apprend qu'il exerce la profession de maréchal à forge. Ce dernier est connu comme habitant de Guillaumes. Quelques actes notariés font apparaître qu'il vend ou achète tour à tour divers biens immobiliers, comme un moulin au hameau des Roberts⁴⁸. Pour l'anecdote, dans l'un de ses actes, il est précisé que son père Honoré porte le surnom de Caramantran⁴⁹.

La donation concerne les « [...] meubles, immeubles, droits, raisons et actions qu'il a et possède au dit hameau de Barels [...] ». Il n'est donné aucune précision concernant les biens immobiliers. Seule la maison est mentionnée dans les clauses réglant les conditions de la donation : il se réserve logement, habillement et entretien plus une place à la table « égal de son dit fils donataire », et en cas d'« insupport » l'appartement dans la maison « qui sert actuellement de cuisine »⁵⁰.

Les biens meubles, objets et bestiaux sont inventoriés dans l'acte suivant la donation⁵¹. Parmi les bestiaux, on compte un mulet, deux vaches, trois chèvres, un cochon et vingt trois « bêtes lanées ». Une dizaine d'années plus tôt, Honoré avait déclaré « une mulatine, une bouvine et vingt huit d'aver »⁵². Il est difficile de connaître la répartition de ces animaux dans la propriété Don, surtout si nous ne sommes pas certains si elle correspond à celle représentée sur le cadastre de 1868. La ferme alors possède deux étables au soubassement, trois avant-corps, plus deux locaux voûtés dans ses dépendances. L'ensemble des bêtes y aurait facilement trouvé place, même en séparant les espèces.

Le 10 octobre 1826, Honoré Don fait donation de ses biens à son petit-fils Hilaire dans son contrat de mariage⁵³. Hilaire est considéré comme le chef de famille en 1858⁵⁴ ; il a alors 52 ans. Cette même année voit

⁴⁵ Voir dossier IA071_B3_016.

⁴⁶ Voir dossier IA071_A1_001.

⁴⁷ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/346, f°206 : Donation pour Jean Baptiste Don de la part d'Honoré Don, son père, le 5 décembre 1809 : « [...] Est comparu sieur Honoré Don propriétaire cultivateur demeurant au hameau de Barels dépendant de la commune de Guillaumes, lequel à cause de son grand âge et de l'affaiblissement de ses forces, ne pouvant plus donner à ses biens les soins et cultures nécessaires, pour en retirer un produit suffisant pour son entretien, a déterminé d'en disposer dès à présent, en faveur de Jean Baptiste Don son fils aîné, cultivateur demeurant avec lui, et qui a toujours eu pour lui les soins et le respect qu'un fils doit à son père, moyennant la réserve d'une rente ou pension viagère pour son entretien la vie durant et le consentement de ses autres enfants qu'il a déjà dotés, et ainsi qu'ils l'ont promis [...] »

⁴⁸ ADAM, archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, f°101 : vente de moulin pour Marc Antoine Don de la part de Jean Baptiste Ginesy pour 430 francs le 15 octobre 1814 ; et f°269 : vente des moulins pour Jean Baptiste Baret pour 500 francs, le 4 août 1815.

⁴⁹ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/350, f°38 : vente pour Marc Antoine Don de la part de Jean Etienne Rancurel pour 300 francs, le 7 avril 1816 : « [...] à Marc Antoine Don, fils majeur et séparé d'Honoré dit Caramantran, natif du hameau de Barels dépendant cette dite ville [de Guillaumes] et habitant à la même [...] un pré [...] au hameau des Villes Talles, situé au quartier des Soute Gras [...] ».

⁵⁰ *Op. cit.* : « [...] 1° le donateur se réserve la somme de cent francs pour en disposer à ses plaisirs et volonté et que son fils promet lui payer à sa première demande. 2° il se réserve son logement et son entretien de vie et d'habillements sain et malade dans la maison et à la table et égal de son dit fils donataire avec la somme de douze francs tous les ans pour son menu nécessaire payable annuellement par son meme fils à commencer au onze novembre de l'année prochaine ; 2° en cas d'insupport au lieu et place de ce que dessus ; il réserve une pension annuelle viagère que le donataire s'oblige de lui expédier de six en six mois par avance à commencer le jour de l'insupport, de dix huit decalitres blé froment, douze decalitres blé meteil, deux decalitres orge, deux decalitres lentilles, deux decalitres ers, cinq decalitres vin, et six charges de mules de bois à bruler plus un habillement complet de pied en cap compris la chemise, chapeau et souliers, drap en toile de maison de trois en trois ans à commencer la première année de l'insupport, la faculté de prendre du jardinage dans les biens donnés directement pour son simple usage, enfin il se réserve l'appartement de sa maison qui sert actuellement de cuisine pour son logement garni d'un lit selon son état, d'une marmite, d'une chaudière et autres ustensiles et effets nécessaires pour son usage [...] ».

⁵¹ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/346, f°208 : état estimatif des meubles dans la donation à faire de la part d'Honoré Don en faveur de Jean Baptiste Don, son fils.

⁵² ADAM, Guillaumes, E 007/049, CC78 – Taxe sur le bétail : rôle (1792).

⁵³ ADAM, Guillaumes, E 007/087, 1G10 : livre des mutations de propriétés. 1 registre. Art. Hilaire Don. Il faut préciser que la côte 3 E 007/372 du fonds Thomas Joseph Durandy qui contenait la donation est vacante.

⁵⁴ ADAM, Guillaumes, E007/081, 1F4 : bulletin pour le dénombrement de population de 1858.

célébrer le mariage de son fils aîné Jean avec Honnorine Baret, originaire de Bouchanières et nièce d'Ambroise Baret⁵⁵. Ce dernier personnage est devenu propriétaire au quartier de la Palud à la suite d'un mariage⁵⁶.

C'est Jean Don qui est le propriétaire de la ferme et de ses dépendances en 1868, son patronyme est secondé de celui de son épouse née Baret. Si l'on observe le plan de la maison tel qu'il est reproduit sur le plan parcellaire, on devine l'existence de trois avant-corps, deux sur la façade principale et le troisième sur la façade arrière. On ne trouve aucune trace archéologique ou archivée de ce dernier. Les deux autres, en revanche, étaient visibles encore dans les années 1990 puisqu'ils soutenaient une coursière courant sur la longueur de la façade, elle était protégée par un auvent.

La propriété passe à la famille Riboti à la suite d'un mariage.

La maison semble avoir connu des réaménagements au cours de son histoire. Une partie de la toiture et des élévations semble avoir été reconstruite au cours du 20^e siècle, probablement à la suite d'un incendie. Le mur pignon ouest trahit une surélévation de la maison d'un niveau : l'étage du logis était le comble à l'origine.

DESCRIPTION

1. Situation

La ferme occupe le centre du quartier des Laves. En 1868 comme en l'an V, elle n'a aucune attenance avec l'une de ses terres. Celles-ci sont réparties autour du quartier. C'est surtout la propriété des Lance, de la ferme « Vatican », qui écrique celle de la ferme concernée.

Une venelle la sépare de la maison située à l'est. Cette voie, aujourd'hui encombrée de gravats, appartient au domaine public. Elle distingue nettement les deux propriétés sans possibilité de mur mitoyen.

Les entrées se font au nord et au sud toujours depuis un chemin ou voie publique interne au quartier d'habitations. Au sud, la *carrièra sotrana*, au nord la *carrièra sobrana*. L'escalier intérieur traverse la parcelle de part en part et relie les deux voies.

Les deux dépendances agricoles présentent sur le plan de 1868 sont en marge d'une grande parcelle de terre (numérotée 502). Leur étage de soubassement est au droit de la *carrièra soubrana*. On remarque que leurs murs mitoyens sont dans l'alignement de la venelle, comme s'il y avait eu à l'origine une division rationnelle et orthogonale du foncier dans le quartier des Laves. La dépendance représentée sous le numéro 482 est portée comme écurie⁵⁷. De la terrasse de ce bâtiment, on accédait au comble de la ferme en question par une passerelle en bois. Une lucarne était aménagée dans la toiture pour l'accès.

C'est que la ferme est une maison à modules superposés, ou maison-bloc. La cuisine est au rez-de-chaussée surélevé, accessible de plain-pied comme c'est la règle. La particularité de la maison est l'entrée commune aux hommes et aux bêtes depuis la *carrièra sobrana*. On retrouve ce mode de circulation dans deux fermes du quartier du Serre⁵⁸.

Aucune archive ne livre des informations sur l'endroit où la famille pratiquait le foulage. Elle peut très bien l'avoir pratiqué sur l'espace public entre la ferme et ses dépendances, passage assez large et couvert de pierres plates. Mais tout laisse à penser que le foulage était fait sur la terrasse du bâtiment évoqué ci-dessus, ce qui expliquerait la présence de la passerelle d'accès au comble.

Comme les autres bâtiments des Laves, celui-ci est assis sur le rocher calcaire.

⁵⁵ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/439, f°199 : contrat de mariage entre le sieur Don Jean Baptiste et Honnorine Baret avec constitution de dot de la future épouse de £240, donation à la future épouse de la part de son oncle germain sieur Baret Ambroise de £1160, quittance de la part des époux Don en faveur du dit Ambroise Baret de £140, et donation aux futurs époux de la part de son père de £2500, le 16 août 1858.

⁵⁶ Voir dossiers IA071_A2_006 et IA071_A2_011.

⁵⁷ Voir dossier IA071_A4_012.

⁵⁸ Voir dossiers IA071_B3_010 et IA071_B3_027 ; et IA071_B3_026 et IA071_B3_007.

2. Composition d'ensemble

La maison-bloc se trouve réunie sous un même toit à la ligne faîtière parallèle à la pente. Un étage se trouve en soubassement. Les avant-corps exclus, l'édifice est de plan rectangulaire.

Bêtes, hommes et femmes, récoltes cohabitaient sous le même toit. Le soubassement était réservé au bétail. Le logis occupait deux niveaux. Le comble a servi de lieu de stockage de la paille et du foin. Une des parties de la maison est plus énigmatique, il s'agit de la partie à l'est du logis qui s'étend jusqu'au comble. On ne peut plus deviner s'il s'agissait à l'origine d'un appartement lié au logis. Tout laisse à penser que c'était également un lieu de stockage.

3. Matériaux

La maçonnerie est composée de moellons de calcaire, dégrossis, et posés en assises irrégulières. On retrouve les deux types de calcaire, l'un dur et blanchâtre, l'autre friable et gris-noir.

Le mélèze a servi de matière à la charpente et aux bardeaux. La tôle ondulée a été utilisée pour couvrir une partie de la toiture. Cet emploi, généralisé dans les zones de montagne, est unique ici à Barels.

Le plâtre entre dans la composition des cloisons et des enduits de voûte.

4. Structure

L'édifice est entouré de quatre murs porteurs lesquels sont maintenus par les tirants de la charpente. Ces murs sont à parement unique. Les moellons sont liés au mortier de chaux et plâtre.

L'escalier droit divise l'édifice en deux parts bien distinctes. Il a un rôle à la fois structurel et distributeur. Le mur ouest de la cage de cet escalier est porteur alors que celui de l'est se réduit à une simple cloison. La répartition des forces à l'intérieur se trouve de ce fait dissymétrique. Distribution, aménagements successifs et réfection après destruction (incendie) causent à cet édifice une structure très particulière et fort complexe.

L'étable de soubassement ouest et la cuisine à l'aplomb sont circonscrites entre des murs porteurs. L'étable est, quant à elle, étant voûtée d'un berceau, est délimitée par le départ de cette dernière voûte. L'escalier de distribution s'adapte entre un mur de refend et le voûtement. Il repose sur un massif de maçonnerie. La partie nord du soubassement, contre l'affleurement rocheux est couverte d'une voûte en berceau dont l'axe est parallèle à la ligne faîtière. Ce voûtement, dans le soubassement ouest semblait se prolonger vers l'est dans l'étable voisine.

Toutes les autres pièces de la maison, en dehors de la cuisine, sont séparées par des cloisons à pans de bois à hourdis de plâtre et gravats. La cage du second escalier commandé par la cuisine est contenue dans un ouvrage à pans de bois.

5. Elévations

La façade sud a perdu de son aspect d'antan. Il ne subsiste que les premières assises en pierres sèches de l'avant-corps gauche. On trouve quelques supports de l'ancien balcon aujourd'hui disparu. Chaque pièce de la maison possède un jour, y compris les étables. Le balcon était commandé par la cuisine. Toute la façade est enduite de chaux et plâtre.

Le balcon reposait sur les deux avant-corps répartis symétriquement et respectivement sur les côtés de la façade. L'un des avant-corps, du moins ses premières assises en pierres sèches, est encore visible. Ces réduits pouvaient servir comme réserve ou encore comme réduit pour le cochon.

Le mur pignon ouest est intéressant à plus d'un égard. Contre lui vient s'appuyer le corps de bâtiment de la maison voisine. Seuls la pièce de l'étage et le comble sont dotés d'une baie. Au couronnement du deuxième niveau, celui de la cuisine, on distingue parfaitement l'assise régulière de moellons qui atteste de la hauteur

initiale du bâtiment. Le pignon proprement dit est singulier dans la mesure où le remplissage en maçonnerie n'est que partiel. Il est entièrement ajouré dans la portion qui domine le versant de la toiture de la maison voisine. Cette portion était autrefois fermée par un empilage de planches posées en diagonale, c'est-à-dire perpendiculaires à la pente du versant nord du toit.

La façade nord porte le résultat d'une réfection. La partie centrale, de bas en haut, est une rupture des murs porteurs. Elle contient la travée des deux portes d'accès et un pan de bois à hourdis de plâtre à leur aplomb qui clôt l'étage. Les deux entrées sont séparées par un montant de bois. Elles sont surmontées d'un linteau monoxyle. La pièce contenant le grenier est éclairée par un fenestron carré. Sur la partie droite on voit la trace de l'ancienne porte d'entrée de cette pièce et de l'ancien auvent protecteur. L'encadrement de cette porte était surligné au plâtre rose.

Le quatrième mur est en partie écroulé. Il était aveugle et bordait la venelle.

6. Couvertures

Le toit, à deux pans, est couvert de rangées de bardeaux de mélèze. Sur le versant nord, la tôle ondulée a remplacé les pièces de bois, conséquence d'une destruction partielle de la toiture par un incendie. C'est à son emplacement que se trouvait la lucarne.

La charpente est à chevrons-portant-fermes.

7. Distribution intérieure

La distribution est complexe du fait des éléments structurels. Aussi peut-on diviser l'édifice en plusieurs modules presque indépendants. Les principaux éléments de distribution sont l'escalier droit et les paliers consécutifs qui traversent la parcelle de part en part.

Le vestibule d'entrée, commun aux hommes et aux bêtes, est sur la façade sud. Il est surélevé et repose sur l'affleurement de calcaire stratifié. L'encadrement de la porte est au plâtre à ressaut. Le vestibule est couvert d'une petite voûte en arc surbaissé coffrée avec des planches. Il dessert de part et d'autre les étables. Le substrat rocheux étant irrégulier, les niveaux respectifs des trois pièces du soubassement sont différents. D'où un enchaînement en « cascade » accusant une descente d'est en ouest.

L'étable est, surélevée par rapport au vestibule, est couverte sur la première travée d'une voûte en berceau plein cintre dont l'axe est perpendiculaire à la ligne faîtière. La retombée de la voûte constitue la séparation avec la cage d'escalier. Elle est percée de trois lunettes : la porte de communication avec le vestibule ; un jour donnant sur les marches de l'escalier (ancienne aération) ; la troisième donne sur un réduit sur lequel a été édifié le palier de la cuisine dans l'alignement de l'escalier.

La seconde travée est séparée du reste du local par une barrière de bois. Elle est couverte d'un plancher. Peut-être que les deux étables communiquaient à l'origine par l'affleurement rocheux et que la voûte en berceau de l'étable ouest se poursuivait jusque là. Cette partie est équipée d'une banquette de maçonnerie supportant une mangeoire haute. Ce réduit a pu contenir à un moment donné des bovins ou des mulets.

Le sol de l'étable ouest se trouve inférieur à celui du vestibule. Il repose directement sur le substrat rocheux qui accuse un pendage descendant vers le sud. Le sol, notamment à l'approche du fond, semble avoir été rabaissé. Le calcaire étant perméable, l'eau s'infiltré à cet endroit. Le local est, à l'instar du voisin, divisé en deux travées. La première est couverte d'une voûte d'arête irrégulière. Les départs n'ont aucun ancrage avec les murs porteurs, ce qui indique qu'elle a pu être construite ultérieurement. La voûte a été montée par un coffrage de planches ; elle est construite en béton de plâtre et gravats et couverte d'un badigeon au lait de chaux. La seconde travée, répétons-le, est couverte d'une voûte en berceau plein cintre qui se poursuit derrière la cage d'escalier. Elle est plus haute que la précédente. Cette différence de niveau se retrouve à l'étage supérieur. Le détail le plus intéressant – seul cas conservé à Barels – est la présence d'une trappe à foin dans l'angle nord-est de la voûte en berceau et qui correspond verticalement au seuil de l'entrée nord de l'édifice. Là encore, il faut insister sur le caractère de modules superposés de l'édifice. Un fenestron est percé dans le mur ouest et donne sur l'abri protégé par l'ouvrage à pans de bois de la ferme voisine. Contre le mur du fond est aménagée une mangeoire basse : le local devait contenir des ovins.

L'escalier et le couloir de distribution jouent le double rôle structurel et répartiteur. Les marches, dalles de calcaire local, reposent sur un massif de maçonnerie en moellons. Les contre-marches sont remplies au plâtre. Il se poursuit par trois paliers successifs de niveaux différents. Le premier palier – celui de la cuisine – est un plancher bâti au-dessus d'un réduit. Deux bois de flaches posés dans l'axe de l'escalier soutiennent des planches à claire-voie, elles-mêmes supportant les planches perpendiculaires et jointives formant plancher. Une couche d'enduit au plâtre lie le tout. Le deuxième palier – celui de la resserre au grenier – est constitué de planches transversales. Le troisième – enfin – dissimule la trappe à foin alimentant la mangeoire de l'étable.

La pièce 1 : remise

Accessible par le couloir de distribution et la façade nord, sa surface couvre la moitié est de la maison, elle constitue un corps de bâtiment à elle seule. Elle s'élève jusqu'au faite du toit et permet de découvrir la charpente, les tirants greffés sur la sablière notamment. Deux d'entre eux délimitent la cage du second escalier délimitée par des cloisons à pans de bois à hourdis et couverte de planches transversales.

Une embrasure à ébrasement intérieur est aménagée dans le mur sud ; le soffite de la fenêtre est un arc surbaissé. Un autre jour est percé directement sous la sablière.

Le mur est à été remonté partiellement. Le mur nord, enfin, n'est que partiel. La partie correspondant à l'entrée n'est fermée que par une cloison.

Il est difficile de connaître la destination originelle de ce local. Peut-être était-il divisé par une séparation horizontale. La taille de l'ouverture, son volume et sa position en rez-de-chaussée amènent à penser qu'il s'agissait d'un entrepôt pour matériel agricole.

Pièce 2 : resserre « au grenier »

Ce local, à l'ouest, est séparé de la cage d'escalier par une cloison à pans de bois à hourdis de plâtre et gravats. Le grenier, immeuble bas maçonné et compartimenté, est aménagé contre le mur sud, de refend, qui le sépare de la cuisine.

Très intéressant est le fenestron percé en oblique dans le mur pignon ouest et qui constitue un jour singulier en cela qu'il donne sur le corps de bâtiment de la ferme voisine, laquelle a laissé une entaille pour permettre le passage de la lumière.

Le plafond est fait de quatre poutres reposant sur les gouttereaux et soutenant les solives à claire-voie à entrevous remplis de plâtre.

Pièce 3 : la cuisine

De petite taille, elle joue un rôle important dans la distribution car elle commande l'accès au second étage du logis. Elle est ceinte de murs porteurs. A l'inverse de la pièce précédente, la poutraison du plafond est parallèle à la ligne faîtière. Elle soutient des solives à entrevous remplis au plâtre. Un parquet à cinq rangées de points-de-Hongrie cloués constitue le parquet. Une porte à ébrasement intérieur commande l'accès à l'ancien balcon.

Le foyer de la cheminée est incorporé dans le mur pignon ouest. Le faux-manteau, est constitué de planches de bois. La tablette sur le couronnement est saillante. La hotte est trapézoïdale. L'âtre est monté en dalles plates, il est délimité par des planches à coupes d'onglet.

Le bâti du potager, engagé, est abrité sous une niche incorporée à soffite en berceau segmentaire. Un feu est percé dans l'appui. Une cavité est aménagée sur la face latérale du bâti, côté cheminée.

Le mur nord porte un placard maçonné adossé.

La porte d'accès à l'escalier qui conduit à l'étage se trouve sur le mur est, à droite de la porte d'entrée, et à gauche de celle d'un réduit. Sur ce mur, on ne trouve pas un petit réduit surélevé – *galanbroun* – comme dans une ferme du Serre présentant une structure et un parti de distribution similaires⁵⁹.

La position du réduit au-dessus du vestibule, en revanche, est la même. Il s'agit également d'une décharge, de plan carré au sol, et surélevée. Un placard est incorporé dans le mur nord et est percé d'un jour.

⁵⁹ Voir dossier IA071_B3_027.

Le second escalier

D'une seule volée à quartier-tournant à gauche, il est soutenu à la fois par le mur de refend de la cuisine et la cloison constituant sa cage. La porte d'accès dans la cuisine est surélevée. Les marches sont en bois ; les contre-marches sont remplies au plâtre. Le palier supérieur est au droit de la pièce 5.

La pièce 4 : chambre

Son sol est surélevé par rapport au palier. Elle est dans l'alignement de la volée d'escalier. Le sol est à moitié recouvert d'une chape de plâtre et l'autre moitié constituée de planches clouées. La pièce est délimitée par des cloisons de toute part. Un jour donne sur la face nord.

La pièce 5 : chambre

A gauche au sortir de l'escalier. Le sol est recouvert d'une chape de plâtre. Six poutres reposant sur les gouttereaux soutiennent les solives à claire-voie à entrevous remplis. L'une de ses poutres, contre la cloison de séparation avec la pièce 6 repose sur un montant en bois.

Cette chambre commande la pièce 6.

La pièce 6 : chambre

Elle est surélevée et au droit de la chambre 4. Le sol est soutenu par les poutres de la pièce inférieure (pièce 2). Le plafond est du même acabit. Elle est éclairée par une fenêtre à ébrasement intérieur.



Façade principale sud et mur pignon ouest depuis la *carrière sotrana*.

La façade porte quelques traces de l'ancien balcon. A gauche : corps de bâtiment en pan-de-bois de la ferme dite « Vatican » (IA071_A4_004). A droite : ferme (IA071_A4_006).

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Façade arrière.

A gauche : vue générale. A droite : détail des deux portes d'entrée du logis (celle de droite est dans l'alignement de l'escalier de distribution et de la porte d'entrée de la façade principale).

©EPR.



En haut, à gauche : vestibule d'entrée couvert d'une voûte en anse-de-panier.

En haut, à droite : escalier de distribution traversant la demeure, avec sa succession de niveaux de plancher.

Ci-contre : palier de la cuisine vu de l'étable est de l'étage de soubassement. Une lunette a été aménagée dans la voûte en berceau.

Ci-dessous : mangeoire haute construite contre le mur du fond de l'étable est.

©EPR.





Ci-contre : portes de communication des étables en enfilade vues de l'étable ouest.

©EPR.



Ci-contre : étable ouest dont la première travée est voûtée d'arêtes et la seconde d'une voûte en berceau.

©EPR.



Ci-contre : voûte en berceau plein-cintre.

Ci-dessous : trappe à foin aménagée dans la voûte en berceau et dans le sol du vestibule supérieur de la maison.

©EPR.





Ci-contre : resserre dans le logis.

Un coffre à grains maçonné et compartimenté (ou grenier) est construit le long du mur mitoyen avec la cuisine. On distingue au fond le fenestron orienté en diagonale pour assurer l'éclairage de la pièce.

Ci-dessous : cuisine de la maison au même niveau.

On aperçoit le potager, la cheminée et le parquet en points-de-Hongrie.

©EPR.





Ci-contre : escalier à une volée à quartier-tournant reliant l'étage depuis la cuisine.

Ci-dessous : chambre de l'étage au-dessus de la cuisine.

©EPR.



Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_006 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A4_006	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :	Etable ; fenil	Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 384
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 485 – 486 - 488
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

La première ferme que rencontre le visiteur lorsqu'il atteint Barels laisse une sensation étrange, elle tient à une orientation de toit différente des autres édifices et à la présence d'avant-corps sur la façade. Cette maison n'est qu'une partie d'une propriété qui occupe toute la bordure orientale du quartier des Laves, comprenant l'habitation, la grange-écurie, l'aire et la *sousta*.

La lecture du plan parcellaire de 1868 reproduit cette configuration et l'on remarque que l'ensemble est étriqué par les autres habitations du quartier et par l'immense parcelle de terre appartenant à Alexandre Lance⁶⁰. On aperçoit également une parcelle, portée comme pré irrigué à l'est au-delà du chemin, celle-ci est comprise dans la propriété de la ferme. Les autres terrains dépendants sont répartis çà et là autour des Laves sans homogénéité.

Le propriétaire se nomme Pierre Olive. On ne trouve nulle trace de son origine. Taxil est son nom secondaire, celui de son épouse donc, Amable Taxil fille de Félix et originaire du quartier du Serre. C'est à l'occasion de son mariage, contracté le 10 mai 1866 que Jean Baptiste Ginesy fait donation de ses biens à son neveu Pierre Eugène Olive⁶¹. Quelques années plus tôt en 1858, on trouve un Ollive, Augustin de son prénom, enregistré comme domestique, âgé de 22 ans et originaire du hameau de Bouchanières. Il vit et travaille chez le couple Jean Ginesy et Virginie Jusbert, apparemment sans enfant. Ces deux Olive (ou Ollive) ont-ils un lien ? On peut s'interroger sur cette coïncidence et penser que l'absence d'héritiers directs a amené les Ginesy à transmettre leur patrimoine à des proches parents originaires de Bouchanières. Le nom de Jusbert est caractéristique d'ailleurs de ce dernier hameau.

Les avant-corps sur la façade constituent des bâtiments et des parcelles autonomes. La maison, elle-même, est étendue sur trois parcelles : 485, 486 et 488 du cadastre. Nous verrons que ces parcelles reproduisent les trois corps de bâtiment juxtaposés de cet édifice. L'ensemble est porté comme maison, mais ceci ne concerne que le deuxième niveau, c'est-à-dire le rez-de-chaussée par nature surélevé. L'étage de soubassement se divise en trois caves, dont une seule, celle du milieu, appartient au propriétaire. Les autres sont la possession d'autres personnes des Laves. La cave de la parcelle 485 appartient à Alexandre Lions, tout comme un autre avant-corps.

Cette division foncière et structurelle invite évidemment à l'interrogation. Ceci n'est peut-être que le reflet des aléas des partages successoraux. Mais nous pouvons penser, sans preuve toutefois, que nous sommes en présence du noyau originel du quartier des Laves, et que la ferme en question a pu abriter sous le même toit une ou deux familles à l'origine, d'où juxtaposition de corps de bâtiment quasi identiques.

⁶⁰ Voir dossier IA071_A4_004. Le pré en question occupe la parcelle n°502 de la feuille 4 de la section A du cadastre de Guillaumes.

⁶¹ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/447, année 1908, f°58 : mariage de Pierre Eugène Ollive et d'Amable Taxil, le 10 mai 1866.

L'écurie⁶², principale dépendance au nord de la maison, n'est pas dans son alignement – elle l'est néanmoins dans celui des avant-corps – alors que c'est le cas d'une autre (la parcelle 481) appartenant à Jean Don⁶³. Là encore on peut y voir une structure remontant assez loin dans l'histoire du quartier.

La maison et les Ginesy sont présents sur le cadastre de l'an V. Jean Dominique Ginesy déclare : « maison d'habitation aux Lauves avec terre à la Traverse de Ramé de la contenance de deux cent soixante cannes, du levant et midy Honoré Don, du couchant le chemin, et du septentrion Jean Pierre Lance, compris petit jardin sous les maisons »⁶⁴. L'étendue de la propriété, comprenant les terres attenantes, rend sa localisation précise difficile. Nous avons toutefois la mention du chemin à l'est.

Les sources sont peu bavardes quant à la famille Ginesy⁶⁵. Peut-être s'agit-il de forains qui aurait pu prendre souche à Barels au cours du 18^e siècle. Le premier se nomme Dominique Genesy et apparaît en 1735⁶⁶. En 1788, Joseph Dominique, fils de Jean Dominique épouse Marie Victoire Ginesy, elle de Châteauneuf⁶⁷. Sa fille Marie Marguerite épouse en 1827 Marc Antoine Lance, fils d'Honoré Louis, de la ferme des Ramés⁶⁸.

C'est Jean Baptiste, fils de Jean Dominique, qui acquiert l'héritage de son frère Pierre par acte du 12 novembre 1812 passé devant le notaire Durandy.⁶⁹ Le patrimoine Ginesy mute peu au cours du 19^e siècle. En 1859, Jean Baptiste échange avec le voisin Hylaïre Don leur terre labourable respective au nord du quartier. Cet échange a pour but une homogénéisation de parcelles avantageuse pour les deux parties⁷⁰.

Le 14 mars 1908, Pierre Eugène Olive – héritier de Jean Baptiste Ginesy – vend ses biens à Eugène Cazon, originaire du quartier du Serre⁷¹. Ce dernier était déjà propriétaire de deux maisons en ce même écart⁷². Le voici donc à la tête d'une propriété dont il ne profitera pas longtemps puisqu'il compte parmi les tués de la Grande Guerre. Les bâtiments sont cités dans l'acte de vente : « [...] maison d'habitation et d'exploitation avec grange et écurie, hangar et aire, terres labourables, prés arrosables et prés secs, pâture et bois sis notamment au hameau de Barels [...]. Il est intéressant de voir la qualification « d'exploitation » pour la maison accompagnant celle d' « habitation ». Cela rappelle qu'on a bien affaire à une ferme, comprenant des parties agricoles en plus du logis.

⁶² Voir dossier IA071_A4_009.

⁶³ Voir dossier IA071_A4_011.

⁶⁴ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V, art. Jean Dominique Ginesy, signé le seize germinal an 5.

⁶⁵ Le patronyme Ginesy est courant dans le Val d'Entraunes, pouvant être orthographié Genesy, Ginesi, Ginesy ou encore Giniey.

⁶⁶ GRAGLIA, Marcel, *Le hameau de Barels au XVII^e et XVIII^e siècle à travers les cadastres*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004, p.21 : « [...] Par contre trois nouveaux apparaissent : DON et GENESY (début du XVIII^e) qui sont encore présents à la Révolution, et DAVID, figurant de 1735 à 1776. [...] Quant à Dominique GENESY, mentionné également pour la première fois en 1735, époux d'Honorade LANCE, il recueille tout ou partie de la propriété de Joseph LANCE feu Pierre, décédé après 1715. [...] » ; et p.30 : « [...] D'autres, après une présence discrète en temps que forains paraissent être les mêmes qui ont fait souche au hameau : CAZON (XVII^e), DAVID et GENESY (XVIII^e), BARET (à l'aube de la Révolution). [...] ».

⁶⁷ ADAM, Archives notariales, fonds Joseph Balthazar Ginesi, 3 E 004/083, f°66 : mariage de Joseph Dominique Ginesy, fils de Jean Dominique du lieu de Barels hameau de Guillaumes, avec Marie Victoire Ginesy fille de Jean Baptiste de Châteauneuf, avec la constitution de dot de la somme de quatre cents soixante livres, et donation pour somme incertaine en faveur de l'épouse, le 8 janvier 1788 : « ... il se réserve son honnête entretien pour lui et sa femme, dans sa maison, sains ou malades, et le cas d'insupport, arrivant le même se réserve, une pension annuelle pour lui et sa femme de quatre charges froment une charge orge, douze picotins légume, un rup huile, un rup fromage, deux rups sel, un appartement de pied en cap nécessaire pour lui et sa femme, obligeant encore son dit donataire universel de payer à Jean Arige son autre fils et frère du dit donataire la somme de trois cent quarante livres... ». Jean Arige, lui, deviendra héritier d'une certaine Marie Anne Pons, originaire de Barels, et habitante à Daluis (ADAM, Archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/379, f°33 : testament de Marie Anne Pons à Daluis, le 14 avril 1821).

⁶⁸ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/373, f°339 à 342 : mariage entre Marc Antoine Lance, fils d'Honoré Louis et de Marie Marguerite Pons, et Marie Marguerite Ginesy, fille de feu Jean Dominique et fue Marie Victoire Ginesy, le 31 décembre 1827.

⁶⁹ ADAM, Guillaumes, E 007/087, 1G10 : Livre des mutations des propriétés. La côte 3 E 004/362 du fonds Thomas Joseph Durandy dans laquelle se trouvait cet acte est malheureusement vacante.

⁷⁰ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/440, f°103 : échange d'immeubles entre Ginesy Jean Baptiste et les Père et fils Don Hylaïre et Jean Baptiste, le 27 avril 1859 : « [...] [le premier cède au second] une planche de terre labourable au susdit hameau [de Barels] quartier des Lauves dénommé les Seillons, du levant un grand tas de pierre et le chemin, du couchant, midy et nord les copermutants Don, évalué la dite terre à vingt livres. En contre échange les dits père et fils Don, cèdent, remettent et transportent au dit Ginesy une planche de terre labourable au susdit quartier dénommé le Traverse, tenant du levant le dit Ginesy, du couchant terre restante aux copermutants Don, divisé par une limite, du midy autre terre des dits Don, divisée par quatre limites, du levant au couchant une ligne directe, et du nord le dit Ginesy, évalué à la somme de vingt livres. [...] ».

⁷¹ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Honoré Aillaud, 3 E 109/011, année 1908, f°24 : vente de Pierre Eugène Olive à Eugène Cazon Augustin de ses biens à Barels, le 14 mars 1908.

⁷² Voir dossiers IA071_B3_006 et IA071_B3_009.

DESCRIPTION

1. Situation

La ferme est assise directement sur le rocher affleurant au quartier des Laves, sur sa marge extrême orientale. Cet endroit précis domine le traditionnel chemin qui conduit de Guillaumes au Serre en contournant les Laves. Une rampe soutenue par un muret conduit à la *carrièra sotrana*, espace de circulation entre les maisons. La voie est bordée par le mur pignon sud de la maison en question. Une autre rampe, contre la façade est cette fois-ci, est le départ d'un chemin d'exploitation d'abord parallèle à la voie de communication entre Guillaumes et le Serre se dirigeant vers le nord puis l'ouest. Il contourne la parcelle de terre n°502 d'Alexandre Lance. Surtout, il dessert par l'est les dépendances – écurie, aire, *sousta* – de la ferme étudiée.

C'est de cette rampe, en gravissant le rocher, que l'on gagne l'entrée de deux caves de la ferme, entre les avant-corps. L'entrée principale, du rez-de-chaussée, se trouve sur la *carriera soubrana*, au nord. L'espace entre la maison et les dépendances agricoles est assez plat, reposant directement sur le rocher.

Une venelle, simple espace étroit, sépare la ferme en question de sa voisine à l'ouest. Actuellement, c'est un amoncellement de gravats. La maison est donc bordée de toute part par des voies publiques. Le propriétaire peut atteindre une petite écurie abritée par l'un des avant-corps directement en sortant de chez lui. Il partage avec les gens de la ferme dite « Vatican » l'accès de plain-pied au soubassement par la façade est.

2. Composition d'ensemble

La ferme présente le type de la maison-bloc. Elle associe en superposition un étage de soubassement, un rez-de-chaussée surélevé et un étage de comble. La ligne faîtière obéit à la règle du parallélisme vis-à-vis de la courbe du terrain. L'axe du toit se trouve de ce fait dans la direction sud-nord, fait rare à Barels. Le versant d'un toit est exposé à l'est. Ceci crée une harmonie, peut-être involontaire, des toits dans cet endroit des Laves, puisque le versant en question forme un alignement avec la croupe de la maison au sud⁷³.

A elle seule, la maison abrite une majeure partie des activités agricoles. Les deux écuries étant séparées, les soubassements ne remplissent pas les fonctions d'étable. D'où leur destination en tant que caves, lieux de stockage. Ces locaux ont pu contenir des bêtes à un moment de l'histoire : une trappe à foin est repérable dans la cave à l'aplomb de la cuisine. Encore une fois, nous restons dans l'hypothèse d'une division originelle entre plusieurs familles.

Le logis occupe le rez-de-chaussée. On trouve en enfilade la cuisine et deux chambres. L'une servait au stockage des grains et de la farine.

Le comble, enfin, servait de grange et de fenil. L'accès se fait directement par le pignon nord. Une échelle de meunier était employée à cet usage.

3. Matériaux

Pour la maçonnerie, le matériau principal est le moellon de calcaire. On trouve évidemment celui formant le sol du quartier, de couleur gris-noir, assez friable.

La charpente et les bardeaux de la toiture sont faits en mélèze.

On trouve le plâtre et la chaux dans la composition des mortiers, revêtements et badigeons.

⁷³ Voir dossier IA071_A4_001.

4. Structure

Ceinte de murs porteurs, la maison est elle-même compartimentée par des murs de refend. Celui dans lequel est incorporée la cheminée se prolonge jusque dans le comble, portant le conduit et doublant pour ainsi dire le pignon nord. Les murs de refend, maîtres, séparent des volumes de tailles à peu près égales⁷⁴, formant des corps de bâtiment. Chacun de ces corps abrite deux locaux superposés, si l'on excepte le comble.

Le terrain, accidenté à cet endroit, est soumis à deux pendages : l'un vers l'est déterminant l'enclassement des soubassements ; l'autre vers le sud à l'instar des autres bâtiments du quartier. D'où une rupture des niveaux de sol, en « cascade », du nord au sud. C'est le cas des soubassements reposant sur le rocher. C'est surtout visible à l'étage du logis, où l'on passe d'une pièce à l'autre en descendant d'un degré. Le niveau du comble, lui, accuse une rupture de niveau là où se trouve le mur de refend portant le conduit de la cheminée.

Les murs sont à parement unique, les moellons sont montés sans assises, liés au mortier de chaux et plâtre.

Deux locaux en soubassement sont voûtés en berceau. Ces voûtes, montées en moellons liés au mortier, ont leur axe parallèle à celui des murs de refend. Ainsi, chaque cave constitue un module autonome.

5. Elévations

La façade ouest, le long de la venelle, est aveugle.

Le mur pignon nord, constitue la façade principale. Il s'étend sur deux niveaux, comble compris. La porte d'entrée est aménagée sur la partie gauche. Au même niveau est percée une fenêtre rectangulaire. Une ouverture rectangulaire verticale est aménagée au milieu du pignon, légèrement décentrée vers la gauche.

Le mur gouttereau est porte la division structurelle de l'édifice. Il est quelque peu masqué par les deux avant-corps, mais le corps de bâtiment central est entièrement dégagé. Le sol accidenté, les ruptures verticales et le lien entre les volumes donnent une impression d'instabilité. Le corps de bâtiment nord est en partie caché par l'édicule servant d'écurie. On se rend compte que le mur est en retrait vis-à-vis du reste de la façade. L'angle saillant est celui du mur de refend de la cheminée. Le module a peut-être été construit ultérieurement ; en tout cas il est appuyé contre le reste de la bâtisse. C'est dans l'étroit espace dégagé de l'élévation que se trouve la porte qui conduit à la cave sous la cuisine. L'entrée est surmontée d'un linteau de bois, au-dessus duquel est aménagé un arc de décharge en moellons posés en lits horizontaux.

La cave centrale a également son entrée propre, aménagée au milieu de la façade et également surmontée d'un linteau de bois et d'un arc de décharge. Un jour est placé au niveau du logis. Quant à la partie gauche de ce corps de bâtiment, elle conserve la trace d'une fenêtre surmontée de même et obturée depuis.

Le troisième corps de bâtiment est entièrement masqué par un avant-corps.

Le mur pignon sud, le plus élevé car développé sur trois niveaux, porte les traces d'aménagements successifs. L'entrée de la cave s'y trouve, décentrée sur la gauche. L'encadrement est fait de plâtre rose. Le niveau de logis est percé de deux jours carrés. Ceux-ci occupent d'anciennes baies rectangulaires, surlignées également au plâtre rose et obturées. Le pignon lui-même est percé d'un jour carré. La maçonnerie de cette élévation porte les traces de rubéfaction ; il semblerait que la maison ait été soumise à une forte température, un incendie sans doute.

6. Couvertures

Le toit est à deux pans. Un versant est couvert de trois rangées de bardeaux de mélèze. La toiture et la charpente sont rénovées.

La charpente est de type chevrons-portant-fermes.

⁷⁴ Les états de section de 1870 reportent les surfaces des parcelles. Ainsi, les parcelles 485 et 486 couvrent chacune 20 centiares (20 m²) alors que la 488 en couvre 35.

7. Distribution intérieure

Chaque cave constitue une cellule indépendante.

Il existe une circulation intérieure. La cave du milieu – et l'on se souvient qu'elle était bien la possession de la famille en 1868 – communique avec la pièce supérieure du logis par le biais d'un escalier dissimulé sous une trappe. L'escalier, appuyé contre le mur est et un mur de refend, est constitué de dalles de pierres calcaires. Il est de type à une volée à quartier-tournant vers la droite et repose sur une voûte rampante. L'étroite cage d'escalier est délimitée par une cloison à pans de bois à hourdis de plâtre et gravats. Le rocher affleure sur les murs du fond des caves.

La porte d'entrée du mur pignon nord donne accès à la cuisine. Le battant fait la rotation vers l'intérieur. Ainsi a-t-on aménagé dans le sol un espace pour permettre le jeu de la porte. Le niveau de la cuisine est surélevé de deux degrés.

Le foyer de la cheminée est incorporé dans le mur de refend. Le couronnement du faux-manteau consiste en une simple menuiserie de planches portant une tablette de bois.

Le potager, à droite de la cheminée, est engagé dans le mur. Le bâti est saillant. Le feu, percé sur l'appui est abrité sous une niche. Un orifice lie le foyer de la cheminée au potager. Le devant du bâti est lui-même percé d'un orifice.

A gauche de la cheminée est aménagé un placard également incorporé.

Les pièces du logis sont placées en enfilade ; les portes de communication sont en alignement le long du mur est.

La pièce commandée par la cuisine a sûrement servi de chambre. C'est là que se trouve la trappe d'accès à la cave. Une autre trappe permet d'accéder au comble. Enfin, le local contient un grenier, bâti maçonné couvert d'un battant à ouverture horizontale.

La troisième et dernière pièce abrite une cheminée plus récente.

Le sol du logis a été recouvert d'un carrelage. Celui de la cuisine est constitué d'une chape de pierres et de chaux.



Façade nord avec accès au logis et au comble par le pignon.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Façade nord prise depuis le nord-est. Au premier plan : édifice agricole en avant-corps (IA071_A4_007).

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Façade sud sur la *carriera sotrana*. A droite : corps de bâtiment (IA071_A4_008).

©EPR. Auteur : Georges Véran.

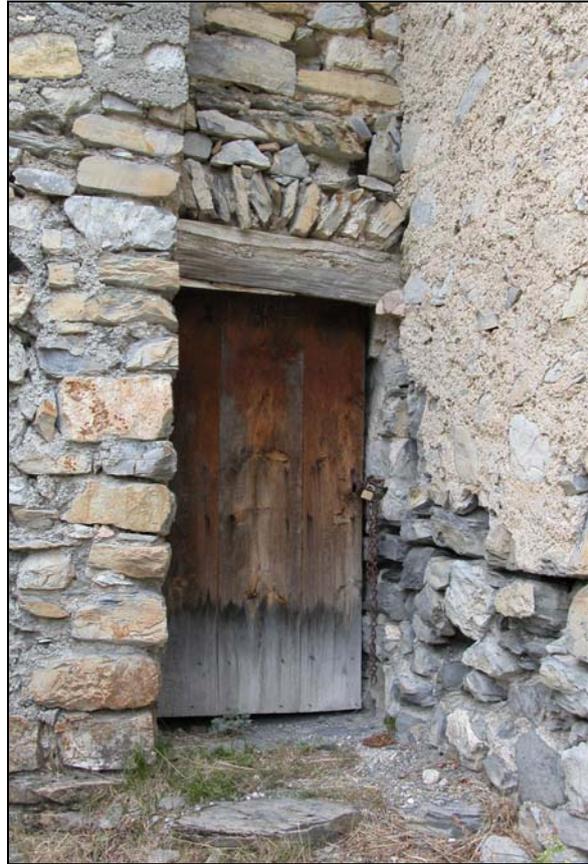


En haut, à gauche : entrée d'une étable ou cave dans le corps de bâtiment central.

En haut, à droite : entrée d'une étable sous la cuisine.

Ci-contre : escalier intérieur à une volée à quartier-tournant.

©EPR.



Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_007 - EDIFICE AGRICOLE

N° Inventaire :	IA071_A4_007	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 388
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 484
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	962328,5169 ; 1915504,423 1529,337036

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Cet édicule apparaît sur le plan cadastral de 1868, porté comme écurie. Il est postérieur à la ferme contre laquelle il est construit et dont il est une dépendance⁷⁵.

DESCRIPTION

Petit bâtiment adossé partiellement contre la ferme voisine, sur l'angle nord-est. Il est élevé sur deux niveaux et couvert d'un appentis en bardeaux de mélèze, il est exposé à l'est. Ses deux locaux superposés sont accessibles de plain-pied de l'extérieur. On gagne le soubassement par le côté nord, en descendant quelques marches de pierre. Le niveau supérieur est accessible par l'ouest par une porte placée à côté de celle de la ferme.

Le niveau inférieur servait d'étable.

La maçonnerie est faite de moellons calcaires non appareillés. Seules les chaînes d'angle connaissent un traitement plus soigné.

⁷⁵ Voir dossier IA071_A4_007.



Edifice agricole, côté nord.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_008 - EDIFICE AGRICOLE

N° Inventaire :	IA071_A4_008	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 385
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 489
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Cet édicule apparaît sur le plan cadastral de 1868, porté comme bâtiment rural. Il est postérieur à la ferme contre laquelle il est construit et dont il n'est pas une dépendance. Son propriétaire est alors Alexandre Lance⁷⁶.

Les archives n'expliquent pas cette répartition éparpillée du foncier au sein du même groupe d'habitation. On peut stipuler les alea de la transmission du patrimoine, ce bâtiment pouvant être le reliquat de l'ancienne propriété des Lance, par exemple. On peut envisager au contraire une politique d'achat ou de construction de cette famille en vue de contenir plus de récolte et de bêtes. Cet édicule se trouve peut-être à l'emplacement d'un ancien enclos en bois ou bercaïl et il est possible que, disposant d'un droit d'appuyage, le propriétaire ait monté un bâtiment. Notons qu'il possédait une cave de la ferme voisine⁷⁷.

On ne sait rien sur la destination originelle de cet immeuble.

DESCRIPTION

Petit bâtiment adossé partiellement contre la ferme voisine, sur l'angle sud-est. Il est élevé sur deux niveaux et couvert d'un appentis en bardeaux de mélèze, il est exposé à l'est. Ses deux locaux superposés sont accessibles de plain-pied de l'extérieur. On gagne le soubassement par le côté sud et le niveau supérieur par le nord. Les premières assises du mur se confondent avec le rocher de calcaire gris noir marneux et lité qui affleure.

La maçonnerie est faite de moellons calcaires non appareillés. Seules les chaînes d'angle connaissent un traitement plus soigné suivant le système de carreaux et boutisses.

⁷⁶ Voir dossier IA071_A4_004.

⁷⁷ Voir dossier IA071_A4_006.



Edifice agricole en avant-corps, face est.

©EPR.



Edifice agricole en avant-corps. Les premières assises en moellons semblent se confondre avec le rocher de calcaire argileux affleurant.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_009 - ECURIE

N° Inventaire :	IA071_A4_009	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Ecurie	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 389
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 480
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

C'est la principale dépendance de la ferme construite au sud⁷⁸. Il est présent sur le plan cadastral de 1868, il est porté comme écurie, c'est-à-dire qu'il combine les fonctions d'étable et de grange ou fenil. Il est placé entre l'aire de foulage et la ferme.

Il est mentionné dans l'acte de vente de 1908, sous les termes de « grange et écurie »⁷⁹.

Il n'est pas signalé sur le cadastre de l'an V, ce qui est le cas de tous les bâtiments agricoles au sein des groupes d'habitations. Sur une pierre de l'angle nord-est sont gravés les caractères 1780 15 M ; 1780 pourrait correspondre à la date de sa construction.

Il est actuellement en ruine et seules les premières assises des murs gouttereaux sont visibles. Une photographie de 1917, ou postérieure de quelques années, montre que les pignons étaient ajourés.

DESCRIPTION

Les vestiges montrent un bâtiment de plan rectangulaire, à l'origine en partie enterré dans la pente. Il était couvert d'un toit à deux pans ; la ligne faîtière était perpendiculaire à la pente. Il était élevé sur deux niveaux chacun gagné de plain-pied par les murs pignon. L'étage de soubassement servait d'étable et était accessible par le sud, en face de l'entrée de la ferme. Le comble, probablement à surcroît était affecté au stockage des récoltes, notamment de la paille. Il était au droit de l'aire de foulage⁸⁰.

⁷⁸ Voir dossier IA071_A4_006.

⁷⁹ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, fonds Charles-Honoré Aillaud, 3 E 109/011, année 1908, f°24 : vente de Pierre Eugène Olive à Eugène Cazon Augustin de ses biens à Barels, le 14 mars 1908.

⁸⁰ Voir dossier IA071_A4_010.



Vestiges de la façade principale de l'écurie où se trouvait l'accès à l'étable. Vue depuis la rampe d'accès à la *carriera sobrana*.

©EPR.



Pierre portant l'inscription : 1780 15 M, sur la chaîne d'angle droite de la façade.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_010 - SOUSTA

N° Inventaire :	IA071_A4_010	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Sousta	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 389
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 479
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

C'est l'une des dépendances de la ferme construite au sud⁸¹. Elle est présente sur le plan cadastral de 1868, porté comme bâtiment rural. Il s'agit d'une *sousta*, abri agricole, et d'une aire de fouflage.

Elle est mentionnée sous l'appellation de « hangar » dans l'acte de vente de 1908 accompagnant l'aire dans l'énumération des biens immobiliers cédés⁸².

Elle n'est pas signalée sur le cadastre de l'an V, ce qui est le cas de tous les bâtiments agricoles au sein des groupes d'habitation. Il n'y pas même fait mention dans l'acte de donation de Jean Baptiste Ginésy à son neveu Pierre Eugène Ollive le 10 mai 1966 à l'occasion du mariage de ce dernier⁸³. Sans doute a-t-elle été construite au 19^e siècle⁸⁴, et peut-être entre 1966 et 1968.

La *sousta* est actuellement en ruine et seules les premières assises des murs gouttereaux sont visibles. Une photographie de 1917, ou postérieure de quelques années, montre que la ligne faîtière était perpendiculaire à la courbe du terrain et que les versant du toit descendaient jusqu'au sol.

L'aire, la *sousta* et le rez-de-chaussée de l'écurie⁸⁵ étaient accessibles par une rampe venant du chemin d'exploitation public contournant le hameau par le nord-est.

DESCRIPTION

Les vestiges montrent un bâtiment de plan rectangulaire, en partie enterré dans la pente. La façade sud était ajourée. Sont encore en place les pièces de charpente construite sur le faîte des murs. Dans ce cas présent, les tirants étaient plus longs que les sablières.

On pouvait entrer de plain-pied par chaque pignon. Il existait un niveau de plancher.

L'aire de fouflage est encore visible s'étendant en partie sous l'édicule et constituée de dalles de calcaire plates.

⁸¹ Voir dossier IA071_A4_006.

⁸² Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, fonds Charles-Honoré Aillaud, 3 E 109/011, année 1908, f°24 : vente de Pierre Eugène Olive à Eugène Cazon Augustin de ses biens à Barels, le 14 mars 1908.

⁸³ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, mariage de Pierre Eugène Ollive et d'Amable Taxil, le 10 mai 1866.

⁸⁴ Une autre *sousta* des Laves possède la date de 1875 (IA071_A4_014) et l'une du Serre celle de 1817 (IA071_B3_014).

⁸⁵ Voir dossier IA071_A4_009.



Vestiges de la Souta vus depuis l'aire de fouflage.

©EPR.



Vestiges de la Souta vus depuis l'est (emplacement d'un ancien chemin d'exploitation).

©EPR.

Inventaire architectural de Barelès

IA071_A4_011 - EDIFICE AGRICOLE

N° Inventaire :	IA071_A4_011	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 388
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 481
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Le bâtiment est présent sur le plan cadastral de 1868, porté comme bâtiment rural. Il appartient alors à Jean Don⁸⁶. Il est cependant dans l'alignement parfait d'une autre ferme, ce qui reflète peut-être une configuration ancienne du quartier⁸⁷. Il a pu servir de grange, d'étable ou encore de remise.

Il était le pendant d'un autre bâtiment rural dépendant de la propriété Don, lui porté comme *écurie*⁸⁸. Sur le cadastre de 1957, les deux édifices sont réunis en une seule parcelle (section A du cadastre de Guillaumes, n°388).

DESCRIPTION

Les vestiges montrent un étage de soubassement voûté en berceau cintré et des structures au sol qui attestent de la présence d'au moins un niveau supérieur. Une photographie de la première moitié du 20e siècle prouve qu'il était couvert d'un toit à deux pans à la ligne faîtière placée dans l'axe est-ouest. Au rez-de-chaussée, surélevé, il communiquait par une porte avec le bâtiment auquel il est accolé à l'ouest.

⁸⁶ Voir dossier IA071_A4_005.

⁸⁷ Voir dossier IA071_A4_006.

⁸⁸ Voir dossier IA071_A4_012.



Vestiges de l'édifice agricole depuis la *carrièra sobrana*.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_012 - EDIFICE AGRICOLE

N° Inventaire :	IA071_A4_012	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 388
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 482
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Le bâtiment est présent sur le plan cadastral de 1868, porté comme écurie. Il appartient alors à Jean Don⁸⁹, dans l'alignement parfait de sa ferme. Il a pu servir de grange, d'étable ou encore de remise. Une photographie de la première moitié du 20e siècle montre qu'une passerelle en bois permettait de le relier au comble de la ferme voisine dont il était la dépendance. Le départ de ce plan incliné se trouvait sur une petite terrasse surélevée.

Il était le pendant d'un autre bâtiment rural dépendant de la propriété Don, lui porté comme *bâtiment rural*⁹⁰. Sur le cadastre de 1957, les deux édifices sont réunis en une seule parcelle (section A du cadastre de Guillaumes, n°388).

DESCRIPTION

Les vestiges montrent un étage de soubassement voûté en berceau cintré et des structures au sol qui attestent de la présence d'au moins un niveau supérieur. Une photographie de la première moitié du 20e siècle prouve qu'il était couvert d'un toit à deux pans à la ligne faîtière placée dans l'axe est-ouest. Au rez-de-chaussée, surélevé, il communiquait par une porte avec le bâtiment auquel il est accolé à l'est. Qui plus est, il était ouvert sur une surface plane surélevée occupant son angle sud-ouest et de laquelle partait une passerelle d'accès au comble de la ferme voisine.

⁸⁹ Voir dossier IA071_A4_005.

⁹⁰ Voir dossier IA071_A4_011.



Vestiges du bâtiment agricole depuis la *carrièra sobrana*. Là se trouvait une terrasse. On distingue le mur et un poteau porteur qui attestent de la disposition ajourée de l'édifice d'origine.

©EPR.



Vestiges de l'édifice agricole depuis le nord.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_013 - FOURNIL

N° Inventaire :	IA071_A4_013	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Fournil	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 380
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A4 483
Statut :	Commune de Guillaumes	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Le four à pain est clairement représenté sur le plan cadastral de 1868. Il est porté comme propriété du *hameau de Barels*. Les registres de mutation des matrices cadastrales apprennent que l'édifice passe en 1882 comme possession des *habitants du hameau de Barels*⁹¹.

Chaque quartier d'habitation de Barels possède son four à pain.

La mention la plus ancienne d'un four au quartier des Laves date de 1778⁹². Il est possible que l'équipement d'alors n'était pas à l'emplacement que l'on connaît aujourd'hui.

DESCRIPTION

Le fournil des Laves est situé au milieu de terrains privés. Son entrée donne sur une voie de circulation – *carriera* ou *carriera sobrana* – séparant les fermes des dépendances agricoles sises dans la partie supérieure du quartier. Il est accolé à un bâtiment rural à l'est mais est dégagé sur les côtés ouest et nord. En dehors du chemin public, il est donc cerné par du privatif.

C'est un bâtiment rectangulaire, couvert d'un toit à deux pans en bardeaux de mélèze, sa ligne faîtière est perpendiculaire à la courbe du terrain. Il se résume à un seul niveau comprenant deux cellules : la salle d'enfournage et le four proprement dit.

La voûte du four s'est écroulée. Elle était probablement construite en grès d'Annot, matériau réfractaire local qu'on pouvait aller chercher près de la Barlatette. Les deux pierres, de grès, de la bouche du four forment une entrée triangulaire.

La salle d'enfournage est voûtée en berceau plein-cintre. L'ouvrage est de faible épaisseur. Une grume servant d'entrait ou de tirant à la charpente est parfaitement visible, ce qui témoigne d'un voûtement postérieur. Les murs portent les traces d'une banquette pour aider à la préparation du pain.

Le mur pignon de l'entrée est enduit d'un mélange de chaux et de plâtre. La porte surmontée d'un linteau de bois monte presque jusqu'au pignon ajouré.

⁹¹ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, 2mi 282/001 : Etat de section (1870), section A dite de Barels - les Laves.

⁹² ADAM, fonds communal de Péone, E008/CC009, copie du cadastre de Guillaumes, art. Dominique Ginesy : « pred et jardin au dessous du four, du levant Joseph Don, du couchant Heriey Lance ».

La souche de la cheminée nous est connue grâce à une photographie prise en 1917⁹³. Elle était de section carrée, couverte d'un léger appentis et était pourvue de deux ouvertures latérales à l'est et à l'ouest.

⁹³ Fonds privé.



L'ancien four à cuire le pain des habitants des Laves, pris depuis la *carriera sobrana*.

A l'arrière plan : sousta (IA071_A4_014).

©EPR. Auteur : Georges V éran.



Ci-contre : façade principale du fournil.

©EPR. Auteur : Georges Véran.

Ci-dessous : vestiges de la chambre du four, vus de l'arrière.

©EPR.



Inventaire architectural de Barelz

IA071_A4_014 - SOUSTA

N° Inventaire :	IA071_A4_014	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Sousta	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 379
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	Construit ultérieurement
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	962320,4451 ; 1915480,898 1520,692871

PRESENTATION ET HISTORIQUE

L'histoire des propriétaires de ce bâtiment est relatée dans le dossier IA071_A4_004.

L'une des pierres de la tête du mur est porte la date gravée de 1875. On peut être certain qu'il s'agit de l'année de construction de cet édifice. Il est représenté sur le plan cadastral de 1957 réuni sous la parcelle n°379 de la section A.

C'est l'une des dépendances de la ferme surnommée « Vatican ». Il s'agit d'un bâtiment rural appelé *sousta*, abri en langage vernaculaire. Cette construction répandue dans le Val d'Entraunes sert à abriter partiellement l'aire de foulage et de stocker provisoirement des récoltes. Après le foulage, la paille était engrangée de plain-pied dans l'étable - grange ou *écurie*, située en contrebas.

DESCRIPTION

L'édifice est situé à quelques mètres au nord de l'*écurie* de la ferme « Vatican ». Son étage de soubassement est au droit du rez-de-chaussée (deuxième niveau) de cette dépendance. Il est situé dans la marge inférieure d'une parcelle de terre.

Il est de plan rectangulaire régulier, en partie construit dans la pente. Le premier niveau est en soubassement. Le sol est constitué des dalles de calcaire constituant l'aire de foulage qui se poursuit au devant du bâtiment. Une niche rectangulaire est incorporée dans le mur du fond.

La façade sud étant entièrement ajourée, l'édifice repose sur trois murs porteurs dont les deux latéraux exposent à nu leur tête. L'une de ces têtes porte la date de 1875 et au-dessus les vestiges d'un cadran solaire, très simple, peint en noir sur une couche de plâtre. Il ne subsiste qu'une étoile en guise d'ornement.

La structure porteuse est très légère. Les murs sont à parement unique, faits de moellons calcaires montés en assises irrégulières. La maçonnerie des têtes est plus soignée, les pierres mieux équarries. L'entrée arrière consiste en une vaste baie rectangulaire en position centrale, elle occupe le tiers du mur. Elle s'étend jusqu'à la sablière. Ceci allège davantage la part maçonnée de l'ouvrage. Une autre baie rectangulaire est aménagée dans le mur pignon ouest.

Le bâtiment est couvert d'un toit de bardeaux de mélèze à deux pans, la ligne faîtière est parallèle à la courbe du terrain. Les éléments de la toiture occupent quatre rangées par pan. Une poutre d'entrait repose sur chaque mur pignon. Les sablières sont ensuite posées sur ces entrants. Celle de la façade sud est portée en son milieu par une poutre équarrie dressée à la verticale. Trois tirants viennent enfin équilibrer ces poutres dormantes, posées parallèlement aux entrants. Ces trois pièces de charpente consistent en des grumes de mélèze. La structure supérieure reste légère, de type à chevrons-portant-fermes, c'est-à-dire que les arbalétriers-chevrons,

assemblés à mi-bois et maintenus sur les sablières soutiennent les lattes sur lesquelles sont cloués les bardeaux. On constate que les entrails portent trois encoches sur leur partie supérieure alors que les tirants les portent en dessous. Ces alignements d'encoches indiquent la possibilité de faire coulisser trois planches, lesquelles auraient pu servir à la formation d'un plancher de comble.

Les deux pignons sont fermés par un empilage de planches verticales cloués sur des lattes et les arêtiers (ou arbalétriers formant l'angle de toiture).

A l'intérieur, le bâtiment possède deux niveaux séparés par un plancher. Des poutres reposant sur les murs latéraux maintenaient ce plancher fait de planches. Elles sont soutenues par une autre poutre assemblée à mi-bois sur le poteau porteur de la façade sud et reposant sur le mur arrière.

L'étage de plancher constituait ainsi le rez-de-chaussée de l'édifice. On pouvait y rentrer les récoltes par deux côtés. L'espace était modulable. Le comble aurait pu fournir un étage de stockage supplémentaire.



La sousta prise depuis le sud-ouest.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



La sousta prise depuis l'est (à gauche) et du nord (à droite).

©EPR.



Porte d'accès sur la façade arrière.

Gond d'un vantail de porte.

©EPR.

Millième 1875 sur la tête du mur pignon est.

©EPR. Auteur : Georges Vérant.



Cadran solaire sur la tête du mur pignon est.

©EPR. Auteur : Georges Vérant.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_015 - LIEU D' AISANCE

N° Inventaire :	IA071_A4_015	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Cabane	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Lieu d'aisance	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A4 376
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	Construit ultérieurement
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

La première source historique qui mentionne cet édicule est le plan parcellaire de 1957. On sait qu'il a servi de lieu d'aisance, au plus tard dans les années 1920.

DESCRIPTION

Le lieu d'aisance est un petit bâtiment rectangulaire couvert d'un appentis et en léger porte-à-faux au-dessus d'une petite falaise qui rompt le replat servant d'assise aux maisons des Laves. L'entrée est située au nord sur le mur le plus élevé. Le sol est constitué d'un assemblage de planches, il est percé au-dessus du vide. Les murs ont été enduits de plâtre et chaux.



En haut : cabinet d'aisance au cœur du quartier des Laves.

En bas : l'édifice en équilibre sur une petite falaise et un muret de soutènement.

©EPR.



Inventaire architectural de Barels

IA071_A4_016 - BORNE FONTAINE

N° Inventaire :	IA071_A4_016	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Borne fontaine	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	Non numéroté
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	Construit ultérieurement
Statut :	Commune de Guillaumes	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

L'eau coule en permanence de la borne, alimentée au moyen d'un tuyau en plastique. Elle l'était auparavant au moyen de canalisations métalliques. Une photographie de la première moitié du 20e siècle montre qu'un bac en bois se trouvait là et a servi, entre autres, à la lessive.

La fontaine de la Palud, elle, ne coule plus⁹⁴. Quant au quartier du Serre, il n'était desservi que par un canal d'arrosage ; le seul point d'eau se trouvait à quelques centaines de mètres. La fontaine des Laves est donc la seule encore en activité et proche des habitations. Ce n'a pas toujours été le cas. La date de 1902 est gravée dans l'enduit au-dessus de la bouche de la borne. L'édification de ce point d'eau est donc très tardive.

Le plan parcellaire de 1868 montre que la fontaine se trouvait plus à l'est à proximité de l'oratoire au quartier Belline. Les sources semblent montrer que ce n'est pas non plus l'emplacement originel. En 1836, une transaction a lieu entre Pierre Simon Taxil, propriétaire du terrain où se trouve la source, et les quatre particuliers habitants aux Laves⁹⁵. Il est exposé que « [...] depuis un temps immémorial, il a existé entre les deux hameaux, un peu au dessus du chemin public, qui du hameau des Lauves conduit à celui du Serre, une fontaine ancienne de Belline, principalement destinée à l'usage des habitants et des bestiaux du dit hameau des Lauves [...] ». Les sources proviennent des terrains de particuliers du Serre, mais l'usage de l'eau incombe aux propriétaires de

⁹⁴ Voir dossier IA071_A2_014.

⁹⁵ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/421, f°325 : transaction des droits immobiliers, entre Pierre Simon Taxil, d'une part, et Jean Ambroise, et Alexandre Lance, Hylaïre Don et Jean Baptiste Ginesy d'autre part pour 100, le 26 août 1838 : « [...] L'an mil huit cent trente huit, et le vingt six du mois d'août, à huit heures du matin à Guillaumes et dans notre étude, par devant nous notaire royal et en présence des témoins soussignés se sont personnellement constitués Pierre Simon Taxil fu Victor, d'une part, et Jean Ambroise Lance, fu Jean Pierre, Alexandre Lance, fu Jean Vincent, Hylaïre Don, fu Jean Baptiste, et Jean Baptiste Ginesy, fû Dominique le premier né et demeurant au hameau du Serre dépendant de cette ville, et les quatre derniers nés et demeurant au hameau des Lauves même dépendance, lesquels ont exposé que, depuis un temps immémorial, il a existé entre les deux hameaux, un peu au dessus du chemin public, qui du hameau des Lauves conduit à celui du Serre, une fontaine ancienne de Belline, principalement destinée à l'usage des habitants et des bestiaux du dit hameau des Lauves, laquelle fontaine est alimentée par deux petites sources, dont une naissant à la rive, qui est en tête d'une terre superieure appartenant au dit Taxil, et l'autre naissant dans une autre terre attiguée appartenant à Jean Baptiste Cazon, lesquelles deux sources, s'unissaient ensemble dans un canal recouvert fait à main d'homme jusques à l'en(?) l'endroit où elles coulaient dans le récipient de la dite fontaine, que cet état des choses a duré jusque au mois de novembre mil huit cent trente six, époque à laquelle les dits Lances, Don et Ginesy pour rapprocher la dite fontaine de leur habitations ont tracé un nouveau canal dans la direction du couchant au levant le long du chemin public sus désigné au pied de la rive de soutènement de la terre superieure sus désignée du dit Taxil, et ont conduit par ce même canal, qui est recouvert et fait avec de gargouilles, l'eau des deux sources dont s'agit, près de leur habitations, que pour établir ce canal, ils ont même quelque peu anticipé sur la rive du dit Taxil, que ce dernier se croyant lésé par cette nouvelle œuvre, a entraîné les dits Lances, Don et Ginesy par devant l'adjudicateur de ce mandement de Guillaumes pour les faire condamner aux dommages que lui soufferts, à rétablir et consolider la rive de soutènement, et à combler le nouveau canal sus désigné, sur l'offre qu'il leur a fait de leur céder le passage de l'eau dont s'agit, non par cet par cet (sic) endroit, mais bien par la terre qui est en dessus du dit chemin et moyennant l'indemnité légale, qui de leur coté les dits Lances, Don et Ginesy, auraient offert dans le procès de vouloir payer au dit Taxil, tous les dommages par lui soufferts consentir à reconsolider la rive, consentir encore à l'indemniser de la valleur, des terres qu'ils ont occupé pour l'établissement du dit canal, et même d'être tenus à l'avenir de tous les dommages que le dit Taxil aurait que ressentir par ce même canal, soit à la terre superieure susdésignée soit à son autre terre qui est au dessus du chemin public ; mais en même temps ils ont refusé l'offre faite par le dit Taxil, d'accorder le passage par la terre superieure, et ont soulevé être en droit, de conserver le nouveau canal tracé au pied de la rive sus désignée comme étant, ont-ils dit, le seul endroit propice que, sur les dits contestations, est intervenu la sentence de M. le juge royal de ce mandement du vingt trois mars dernier [...] »

l'autre quartier. La fontaine est donc d'usage privée. Les états de section de 1870 pourtant la porte comme propriété des habitants du hameau de Barels. Cette désignation est la même que celle des fours, pourtant répartis respectivement dans les trois quartiers. Le texte apprend, qu'avant les canalisations évoquées, l'eau était acheminée par des gouttières de mélèze. La suite de l'acte aboutit à un arrangement évitant le procès. Parmi les clause : « [...] Les sus dites parties ont convenu que le dit Taxil conserverait le droit de puiser de l'eau pour son usage et d'abreuver ses bestiaux à la dite nouvelle fontaine, et même qu'il pourra en cas de besoin y laver les linges sales, à la charge pour lui néanmoins, pour user de cette dernière faculté d'en prévenir les dits Lance, Don et Ginesy un jour à l'avance, et de leur désigner l'heure du lavage, et dans aucun cas le dit Taxil ne sera point tenu de concourir à l'entretien de la dite fontaine ni de ses canaux [...] ». On en déduit enfin que la fontaine a été ensuite rapprochée des Laves, à côté de l'oratoire.

Dans le cadastre de l'an V, cette fontaine était désignée mais comme repère pour les limites de propriétés⁹⁶.

A la fin du 19^e siècle la question du rapprochement de l'infrastructure vitale est de nouveau à l'ordre du jour.

Le 13 février 1898, le conseil municipal de Guillaumes vote un crédit de deux cents francs pour réparation à la conduite d'eau du hameau des Laves⁹⁷.

Le 5 novembre 1899, les quatre chefs de famille du quartier des Laves – Cyrille Lance, Pierre Olive, Jean Don, Xavier Lance – adresse une lettre au conseil municipal de Guillaumes : « [...] les soussignés, propriétaires de la commune de Guillaumes (hameau de Barels) ont l'honneur de vous exposer respectueusement ce qui suit : actuellement leur hameau est dépourvu d'eau potable. A une distance d'environ [] mètres se trouve une source remplissant les conditions prescrites par l'hygiène. Etant dans un pays où les communications sont très pénibles en hiver à cause du froid et de la neige, ils ont l'honneur de solliciter par votre intermédiaire le concours de la commune ou du département pour les frais de captage et de canalisation de ladite source [...] »⁹⁸.

En novembre 1899, le maire « soumet au conseil municipal une demande des habitants du hameau de Barels en vue de canaliser l'eau de la source de Bérina et de l'amener au village de Barels. [...] Le 1^e projet a une distance d'environ 280 mètres.⁹⁹ »

Le 31 mars 1901, le projet est évalué à 1872 francs¹⁰⁰. L'extrait de registre des délibérations du conseil précise : « La dépense totale sera à la charge exclusive du département et du généreux donateur le très honorable M. Bischoffsheim »¹⁰¹.

Le conseil général autorise l'exécution des travaux, la subvention départementale « s'élève à la somme de 1.872 francs, et est entièrement à la charge du département par suite de la convention intervenue avec M. Bischoffsheim. »¹⁰².

Dans le registre de la délibération du conseil municipal du 6 novembre 1901, on apprend que l'entrepreneur est Martin Arnaud domicilié à Villeneuve d'Entraunes. Il est dit que le projet de Barels « présente le plus de difficultés à cause du transport des matériaux¹⁰³ ».

Le traité de gré à gré est passé entre Martin Arnaud et la mairie de Guillaumes représenté par Jean-Baptiste Robert, maire, le 26 mars 1902¹⁰⁴. Il est stipulé que les travaux débutent le 1^{er} juillet de la même année. Cette source corrobore donc le millièmè gravé sur l'ouvrage.

⁹⁶ ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V.

⁹⁷ ADAM, Guillaumes, E007/070, 1D17 – délibérations du conseil municipal – séance du 13 février 1898 : tuyaux de réserve et fontaine à Barels, n°24, p.24.

⁹⁸ ADAM, fonds Préfecture, 2O539. Adduction d'eau dans les communes. Guillaumes (hameau de Barels) : lettre des particuliers au conseil municipal le 5 novembre 1899.

⁹⁹ *In ibidem* E007/070, 1D17 – séance de novembre 1899 : avant projet de fontaines aux hameaux, n°108, p.76.

¹⁰⁰ *Idem* – séance du 31 mars 1901 : adduction d'eau potable à Barels et aux Points, n°176, p.126.

¹⁰¹ *In ibid.*, 2O539 : extrait de registre des délibérations du conseil municipal du 31 mars 1901.

¹⁰² *Idem* : extrait des délibérations du Conseil général. M. Caillet, rapporteur.

¹⁰³ *Id.* – séance du 6 novembre 1901 : exécution des projets d'aménée d'eau potable à Barels, Villetale et les Points, n°214, p.152.

¹⁰⁴ *In ibid.*, 2O539 : Travaux communaux. Traité de gré à gré pour travaux d'adduction d'eau potable au hameau de Barels.

DESCRIPTION

C'est la dernière infrastructure du quartier des Laves lorsqu'on entame l'ascension vers la Palud et le col de Barels. Cette voie est l'ancien chemin de Guillaume au Serre. La fontaine a été installée au croisement entre la *carrièra sobrana* et cette voie de communication, sur le passage d'un ancien canal d'arrosage traversant le groupe d'habitation. Un réservoir est construit à proximité et profite de l'écoulement de ses eaux par une canalisation enterrée¹⁰⁵.

Il s'agit d'une borne montée en moellons recouverte d'une pierre plate. Un orifice circulaire y est percé pour l'écoulement de l'eau. Adossée à la pente, elle est entourée d'un muret en pierres sèches.

¹⁰⁵ Voir dossier IA071_A4_017.



Fontaine du quartier des Laves. Au premier plan, canal d'alimentation du réservoir.

©EPR. Auteur : Georges Véran.

Ci-contre : millième 1902 au-dessus de la bouche.

©EPR.

Inventaire architectural de Barel

IA071_A4_017 - RESERVOIR

N° Inventaire :	IA071_A4_017	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Réservoir	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Laves
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	Non cadastré
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	Construit ultérieurement
Statut :	?	Coordonnées Lambert II étendu :	962378,9968 ; 1915496,258 1523,450562

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Il s'agit de l'un des rares ouvrages hydrauliques de Barel. Situé à quelques mètres de la borne-fontaine du quartier des Laves¹⁰⁶, alimenté en partie par celle-ci, il a dû être construit quelques années après elle au début du 20^e siècle. Une photographie du quartier des Laves¹⁰⁷ prise durant ou après 1917 le représente.

S'il a dû être construit dans le cadre d'une campagne d'aménagement hydraulique concernant le quartier des Laves, on regrettera toute mention dans les archives à son sujet. Absent évidemment du plan cadastral de 1868, il n'apparaît même pas sur celui de 1957, date à laquelle il existait pourtant. Il faut donc voir là une négligence de la part des exécuteurs du plan qui ont jugé sa représentation accessoire. Son caractère collectif est évident : il est placé sur le tracé du canal d'irrigation qui alimentait les terres en aval de l'écart jouant le rôle de bassin d'accumulation et de relais ; il est alimenté par l'excédent de la borne-fontaine.

Deux détails invitent à l'interrogation. Premièrement, il se trouve à l'emplacement d'un terrain privatif, lu sur les plans de 1868 et 1957, dépendant de la ferme à laquelle il est accolé¹⁰⁸. Deuxièmement venaient s'y déverser les eaux de pluie conduites le long du mur gouttereau nord de l'écurie de la ferme citée¹⁰⁹. Il nous paraît difficile de conclure à l'usage exclusivement privé de ce réservoir. Ainsi pensons nous que le propriétaire a affecté une partie de son terrain à la communauté afin d'améliorer les conditions d'irrigation des terres agricoles¹¹⁰.

Bassin de répartition, il a sans doute servi de bassin de rouissage du chanvre, voire de trempage des tiges de noisetier, de saule ou d'osier nécessaires à la fabrication des paniers.

DESCRIPTION

Bassin dessinant un quadrilatère, entièrement muré et vêtu. On voit encore la trace de l'alimentation en eau, sillon et vestiges d'un tronc de mélèze creusé provenant de l'écoulement de la fontaine.

¹⁰⁶ Voir dossier IA071_A4_016.

¹⁰⁷ Fonds privé.

¹⁰⁸ Il s'agit de la ferme de Vatican. Voir dossier IA071_A4_004.

¹⁰⁹ Voir dossier IA071_A4_025.

¹¹⁰ Archives départementales des Alpes-Maritimes, fonds Préfecture, fonds du Génie Rural, commune du Briançonnet, 7M478, Irrigation du hameau de la Sagne. Le dossier a été consulté à titre de comparaison. En 1957, ce projet est adopté présentant un « caractère d'intérêt agricole indiscutable ». Il s'agit de la construction d'un bassin d'accumulation et d'un canal d'irrigation pour permettre l'arrosage des terres du hameau de la Sagne sur la commune de Briançonnet.

Bien que faite de gros moellons, la maçonnerie est soignée. La bouche de vidange se présente sous la forme d'une cavité maçonnée. Elle abrite un regard et commande une buse placée sous le chemin qui conduit au canal suivant. La lettre C (ou G), peut-être l'initiale du nom du maître d'oeuvre, y est gravée.



Le quartier des Laves vu de l'ouest.

Au premier plan : le réservoir étriqué par les voies publiques et une écurie. Il était protégé par des barrières.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Au-dessus : réservoir pris en plongée.

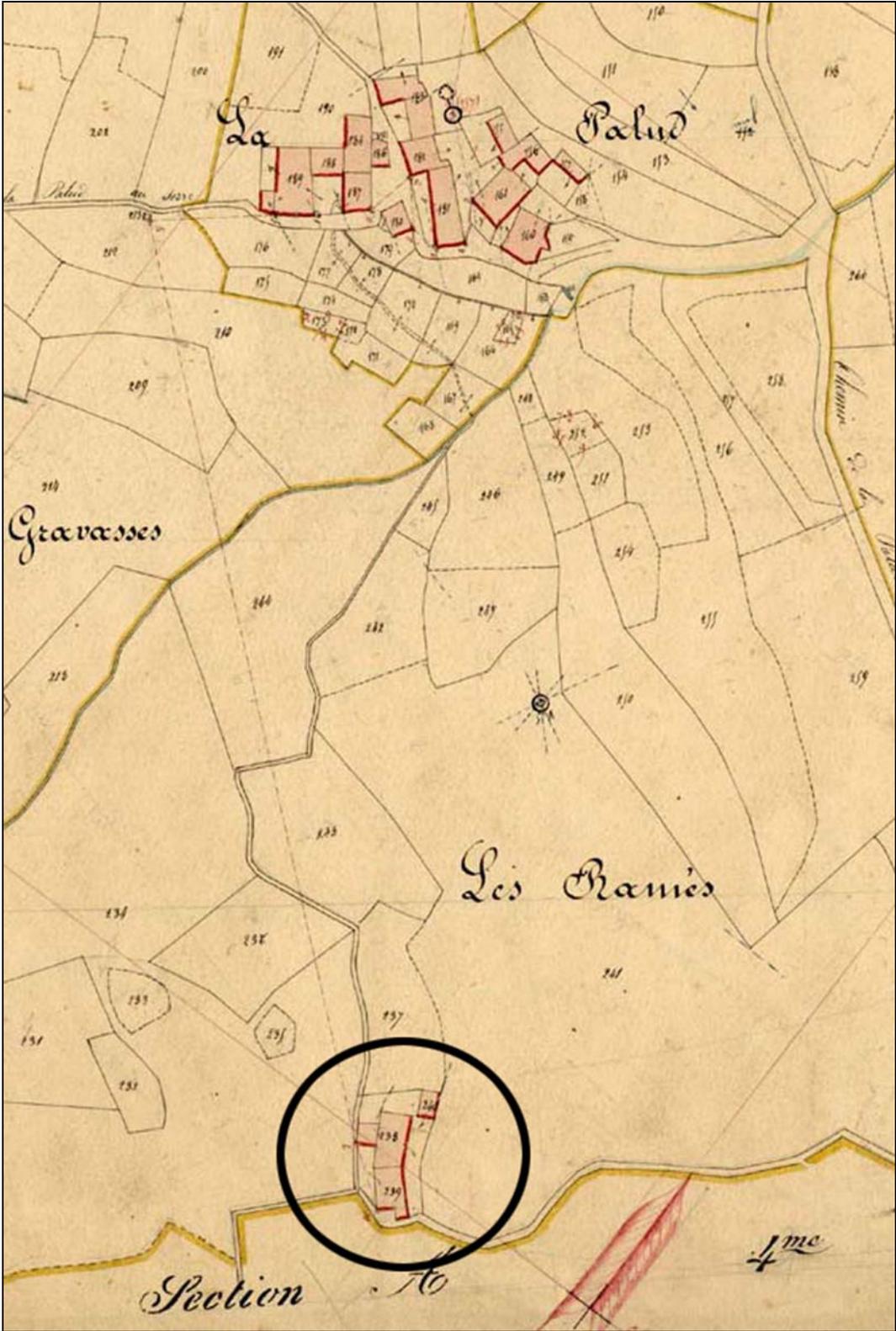
©EPR.

Ci-contre : vidange de la citerne et regard du déversoir abrités sous une niche

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Le quartier des Ramés



Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_001 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A2_001	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Ramés
Parties constituantes :	Maison ; étable ; grange	Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	Isolé
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 182
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 238 - 239
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	961962,1786 ; 1915921,551 1628,5

PRESENTATION ET HISTORIQUE

La ferme est composée de deux corps de bâtiment à l'instar de la situation lisible sur le plan cadastral de 1868 (Section A, feuille 2).

Le corps de bâtiment porté comme maison (parcelle n° 239) est au sud ; la dépendance est portée comme écurie (parcelle n° 238).

Les vestiges de la ferme des Ramés jouxtent l'actuel chemin qui conduit au hameau de la Palud depuis celui des Laves. Il s'agit de l'unique exploitation agricole isolée de Barels, du moins était-ce déjà le cas à la fin du 18^e siècle.

Le lieu-dit les Ramés se situe à 150 mètres environ au sud-est de la Palud. Il est délimité à l'ouest par le thalweg qui se développe en aval de ce même hameau. La zone, en adret, occupe l'un des contreforts du sommet du Brec. Elle se caractérise par une pente peu accentuée parsemée de replats et d'une multitude de clapiers, le tout dans un environnement végétal clairsemé. Parmi ces arbres et actuellement, on remarque surtout la présence de cerisiers.

Le nom de Ramés (sous la forme de *Ramé, Rami, Ramis*) apparaît déjà dans les archives du 17^e siècle¹¹¹. Il s'agirait à l'origine d'un patronyme¹¹². Gaëlle Le Dantec, dans ses travaux sur les notaires de Guillaumes au 16^e siècle, a relevé le nom de Lancee alias Ramet¹¹³. L'habitat y est attesté très tôt : *Mas de Ramé* (XVII^e) ; *dessous les maisons des Ramis* (1778) ; *Nay de Rames* (fin 17^e)¹¹⁴. Les quartiers placés entre les hameaux des Laves et de la Palud semblent avoir connu une occupation déjà ancienne : c'est le cas du lieu-dit les Villars (ou Villar) à l'est des Ramés (voir dossier A4_022). Détail important : l'angle sud-ouest de la maison porte une inscription gravée laissant apparaître la date de 1763 ; l'angle opposé porte la date de 1798. Les prélèvements dendrochronologiques effectués sur les pièces de charpente et de poutraison ont révélé que les bois de la construction datent en majorité du 17^e siècle¹¹⁵.

Le plan parcellaire de 1868 montre un réseau de chemins assez important autour de la ferme des Ramés. L'un d'eux relie la ferme au hameau tout proche de la Palud. Le propriétaire, Marc Romain Lance, est porté justement comme habitant de cet écart.

¹¹¹ Voir les travaux historiques de Marcel Graglia.

¹¹² GOURDON Marie-Louise et Michel – « La Toponymie de Barels » dans Ecomusée du Pays de la Roudoule, *Second rapport d'étape du « Projet Barels »*, Puget-Rostang, EPR, décembre 2003, p.90.

¹¹³ LE DANTEC Gaëlle, *Enquête sur Barels dans le territoire de Guillaumes au Moyen Âge. Partie 2 – Barels, la terre et les hommes*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004.

¹¹⁴ Voir les travaux de Marcel Graglia.

¹¹⁵ Voir le travail de Jean-Louis EDOUARD, dendrochronologue, dans le Livre II du rapport Barels.

Au cours du 19^e siècle, le domaine des Ramés reste dans le patrimoine de cette famille Lance. Les aînés sont souvent les héritiers universels, sauf dans le cas exceptionnel évoqué dans le paragraphe précédent. On connaît deux cas où les puînés sont devenus chefs de famille dans d'autres lieux. Ainsi, Henri Lance, troisième fils de Marc Antoine, achète une maison au hameau du Serre en 1821¹¹⁶, et quelques terres à un certain Joseph Emmanuel Pons. De même une génération plus tard, Jean Baptiste Lance, neveu d'Henri, devient chef de famille au quartier de la Palud, acquérant les biens de l'une des familles Pons par mariage¹¹⁷.

Si l'ensemble des Ramés est aujourd'hui dans un état de ruines avancé, paradoxalement il était encore habité dans les années qui suivirent la Libération. L'habitant qui l'occupait alors fut l'un des deux derniers habitants de Barels.

DESCRIPTION

L'exploitation des Ramés est constituée d'un édifice rectangulaire allongé divisé en deux corps de bâtiment et d'un petit édicule agricole¹¹⁸. Il est construit dans un axe nord-ouest – sud-est. Le plan parcellaire de 1868 montre un rectangle au tracé irrégulier.

La maçonnerie, à parement unique, est constituée de moellons de calcaire gris blanc sans chaîne en pierre de taille et jointés au mortier de chaux et plâtre.

Les deux corps de bâtiment sont contigus. L'un, au sud, était la partie habitable de la ferme, l'autre sa dépendance. Les murs gouttereaux sont encore visibles ainsi que celui de refend qui séparait les deux corps de bâtiment.

Comme nous l'avons évoqué, l'édifice s'élevait sur deux niveaux : un étage de soubassement et un rez-de-chaussée. Le toit devait abriter un comble. La ligne faîtière était parallèle à la courbe du terrain. Une part importante du bâtiment s'est effondrée : il en est ainsi de la toiture, de la charpente, de la cheminée et de son conduit et de tous les planchers.

On remarque la présence des portes qui permettaient les accès séparés aux deux pièces du soubassement. Le mur de refend portait encore en 2003 la trace de la porte par laquelle les pièces du niveau supérieur communiquaient.

Il semble qu'il n'y avait aucun escalier. La distribution se faisait de plain-pied. Le soubassement de la dépendance, du moins une partie, a servi d'étable. La présence d'un édicule (A2-002) derrière la ferme – et donc au plan du rez-de-chaussée de celle-ci – peut laisser imaginer qu'une trappe permettait de remplir les mangeoires du soubassement depuis le niveau supérieur. Le plan parcellaire de 1868 montre deux addenda, l'un adossé à la façade principale orientée au sud-ouest, l'autre sur le mur pignon méridional. Les vestiges du premier sont encore distinguables sous la végétation envahissante. Il doit s'agir de ce que les sources écrites (actes notariés) nomment le bercail. Il devait être couvert d'un appentis.

¹¹⁶ ADAM, archives notariales, 03 E 004/368, f°180, vente de maison pour Henri Lance de la part de Joseph Emmanuel Pons pour 300 livres, le 3 décembre 1821

¹¹⁷ ADAM, archives notariales, 3 E 004/384, f°400 contrat de mariage entre Joseph Dominique Lance et Marie Cécile Pons, fille de Jean Baptiste Pons et d'Anne Marie Goudet le 30 octobre 1834.

¹¹⁸ Voir IA071_A2_002.



La seule ferme isolée de Barels : décombres et végétations. Peut-être l'une des plus anciennes bâtisses du hameau.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Le mur qui séparait le logis de l'écurie dépendante avec la trace de la porte de communication.

©EPR.



Un millième 1763 sur un angle du logis. Attestation d'une campagne de modification d'une bâtisse qui pourrait remonter au 17^e siècle.

©EPR.

Inventaire architectural de Barelis

IA071_A2_002 - SOUSTA

N° Inventaire :	IA071_A2_002	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Sousta	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	Les Ramés
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	Isolé
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 182
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 240
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	961956,339 ; 1916031,64 1664,5

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Porté comme bâtiment rural sur le cadastre de 1868, ce petit bâtiment a sans doute servi d'abri, de fenil, correspondant ainsi à une *sousta*.

DESCRIPTION

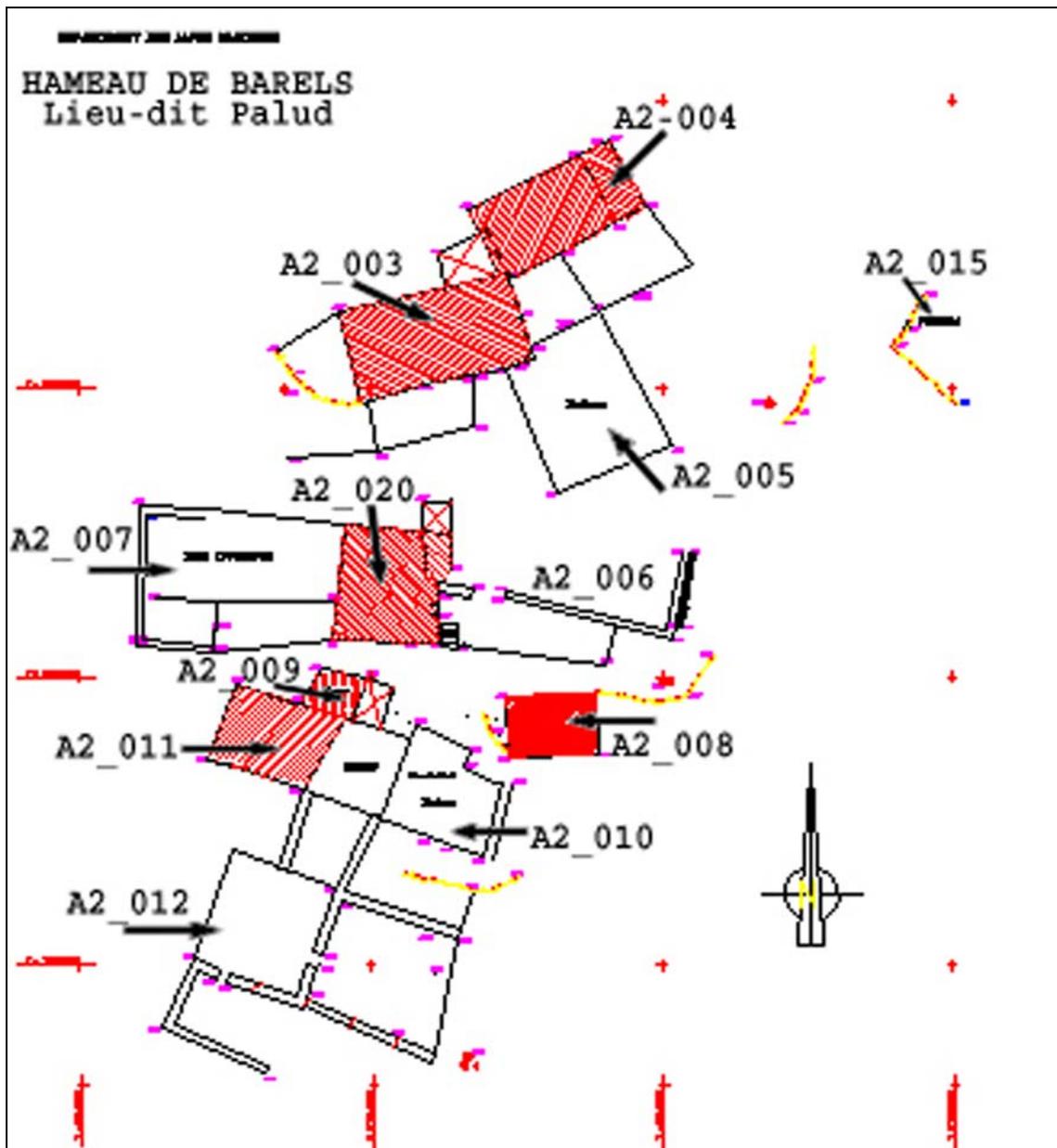
L'édicule est presque entièrement ruiné. Partiellement enterré, il était ajouré sur les deux côtés regardant la ferme. La maçonnerie se résume à deux murs : le mur du fond adossé à la pente et un mur-pignon. Il devait être élevé sur deux niveaux séparés par un plancher. L'une des sablières du plancher devait reposer sur un poteau porteur étant donné l'absence d'un mur-pignon. Le toit s'est effondré ; il devait comporter deux pans avec une ligne faîtière parallèle à la courbe du terrain. Des pierres plates posées en avant de la construction semblent attester d'une ancienne aire de foulage.



Les vestiges de la sousta de la ferme des Ramés. Cet édifice également pourrait remonter à la fin du 17^e siècle.

©EPR.

Le quartier de la Palud



Ci-dessus : pan de situation du quartier de la Palud avec les numéros de référence.

Relevé réalisé par Michel Vallecalle.

Inventaire architectural de Barelz

IA071_A2_003 - SOUSTA

N° Inventaire :	IA071_A2_003	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Sousta	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :	aire	Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 224
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 155 - 156
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

L'édifice en question combine plusieurs fonctions, à la fois grange, abri d'aire de foulage, voire même étable. Il correspond au modèle de la *sousta* du Val d'Entraunes, mais reste singulier car composé de deux corps de bâtiment bien distincts.

Il est situé dans la zone la plus haute de l'écart de la Palud. C'est peut-être le lieu désigné dans le cadastre de l'an V sous le nom d'Oustal Nau (maison neuve, habitation neuve).

Les immeubles représentés sur le plan cadastral de 1868 ne correspondent pas à ceux que nous connaissons aujourd'hui. D'où la première conclusion que des modifications ont été entreprises après cette date : destructions, agrandissement, fusion de bâtiment.

L'édifice qui nous intéresse occupe les deux parcelles de ce même cadastre numérotées 155 et 156. La parcelle 155 est portée comme bâtiment rural et aire, et possession de Léon Baret ; la 156 est portée comme écurie et possession de Joseph Baret. Donc deux bâtiments distincts. Le premier répond aux critères de la *sousta* (bâtiment abritant une aire et servant de zone de stockage). Il est entouré sur deux côtés par une planche de pré sec (parcelle 154). Devant lui s'étend une surface à l'air libre qui correspond à une aire. On reconnaît cette configuration dans le bâtiment actuel.

A un moment donné (fin 19^e ? début 20^e ?), le bâtiment rural (155) a été réuni à l'écurie voisine (156) pour ne faire plus qu'un seul édifice. Ce qui implique que l'un des deux propriétaires a cédé sa portion à l'autre. On voit clairement que la parcelle 156 bâti forme un plan en L car divisée en deux corps de bâtiment. Il n'est plus possible de connaître les destinations respectives de ces parties. S'agissant d'une écurie, c'est la combinaison de lieux de stabulation et de stockage de récoltes (fenil). L'espace formant l'angle rentrant des deux ailes, à l'air libre était au plan de l'entrée de(s) étable(s). Il communiquait de plain-pied avec le second niveau (fenil également) d'une autre écurie appartenant aussi à Joseph Baret et numérotée 161. Ce bâtiment n°156 a subi plusieurs modifications. Il est en partie englobé par le bâtiment rural voisin comme il a été dit plus haut. Le corps de bâtiment restant lui a été allongé vers l'est pour former une autre *sousta*¹¹⁹. Au cours de ces mutations, l'angle saillant des deux ailes a été détruit. L'alignement du mur gouttereau du bâtiment rural 155 dans la parcelle englobée a entraîné la destruction de l'extrémité de celle-ci. Ainsi voit on la trace de cette rupture dans le corps de bâtiment est de l'édifice étudié : une obturation après le raccourcissement a été effectuée.

Le résultat est le suivant. Le corps de bâtiment ouest comprend une grange dont le niveau inférieur est une surface dallée se poursuivant en avant. L'aire en question forme une terrasse surélevée et retenue par un muret. Le niveau du dessus servait à abriter la paille¹²⁰. L'autre corps de bâtiment est entièrement bâti de bas en haut. Il est élevé sur deux niveaux.

¹¹⁹ Voir dossier IA071_A2_004.

¹²⁰ Information donnée par M. L. de Juan-les-Pins.

La lecture du plan de 1868 laisse apparaître que l'espace situé entre les bâtiments ruraux en question et la ferme située en dessous¹²¹ était en indivis.

DESCRIPTION

Un toit à deux pans – ligne faîtière parallèle à la courbe de terrain – de bardeaux de mélèze abrite deux corps de bâtiment.

La façade du corps de bâtiment gauche est entièrement ajourée laissant apparaître les deux niveaux séparés par un plancher. L'étage de soubassement est celui de l'aire de foulage, plate-forme surélevée retenue par un muret. Celui du dessus repose sur un plancher de bois reposant sur un poteau. La façade était ajourée mais pouvait être obturée par des empilages.

L'accès au comble se fait sur le mur pignon gauche au moyen d'une rampe en terre soutenue par un mur et par une porte à deux vantaux.

Le corps de bâtiment de droite est élevé sur deux niveaux. L'accès au soubassement se fait sur le mur sud. Celui de l'étage au moyen d'un escalier que l'on gagne depuis l'aire de foulage.

¹²¹ Voir dossier IA071_A2_006.



Vue du bâtiment agricole. Au devant : rampe d'accès à la grange.

©EPR.



Mur-pignon et entrée de la grange.

©EPR.



Bâtiment agricole.

On distingue bien la division en deux corps de bâtiment. A gauche : la sousta avec sa façade ajourée et l'aire de foulage.

©EPR.



Aire de foulage surélevée.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_004 - EDIFICE AGRICOLE

N° Inventaire :	IA071_A2_004	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 224
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 156 - 157
Statut :	Commune de Guillaumes	Coordonnées Lambert II étendu :	961777,9232 ; 1916012,855 1644,765991

PRESENTATION ET HISTORIQUE

L'édifice n'apparaît pas tel qu'il est aujourd'hui sur le plan cadastral de 1868. Il est donc postérieur à cette date.

En 1868, il est sur les parcelles de Joseph Baret. En fait, il est le prolongement d'un bâtiment existant¹²² (parcelle 156 de la section A, feuille 2) sur une l'espace ajourée devant une sousta disparue entre temps (parcelle 1577)

A la fin du 20e siècle, la mairie de Guillaumes y a fait des aménagements (obturation de la façade ajourée) afin d'équiper des locaux habitables pour des activités pastorales d'estive.

DESCRIPTION

Le bâtiment est allongé perpendiculairement à la courbe de niveau et établi sur deux niveaux. On devine encore l'aire sise devant la façade. Cette dernière est construite avec de gros blocs de calcaire laissant apparaître la structure originelle composée de poutres. Il est prolongé latéralement par un corps de bâtiment couvert d'un appentis.

Le comble est à surcroît.

¹²² Voir dossier IA071_A2_003.



Sousta d'autrefois, désormais local pastoral professionnel. La façade a été obturée et scandée de fenêtres. La toiture de bardeaux refaite sert de support à des panneaux solaires.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Façade arrière vue depuis les structures pastorales actuelles.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_005 - ECURIE

N° Inventaire :	IA071_A2_005	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Ecurie	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 224
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 161
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Le bâtiment est représenté sur le plan cadastral de 1868, porté comme écurie et propriété de Joseph Baret (section A, feuille 2, parcelle 161). L'édifice combinait les fonctions d'étable et de grange.

DESCRIPTION

Vestiges d'un bâtiment de plan rectangulaire, allongé perpendiculairement à la courbe de niveau. Les accès se faisaient de plain-pied par les pignons. Le comble était à surcroît.



Vestiges de l'écurie. Entrée de l'étable.

©EPR.



Le quartier de la Palud entre 1917 et 1930. L'écurie en question est au centre de la photographie et se distingue des autres bâtiments par l'orientation de sa toiture.

© Lance et Boulet.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_006 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A2_006	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :	« maison du potier »	Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :	Maison (étudiée) ; étable	Micro-toponyme :	
Type de dossier :	Individuel ; avec sous-dossier	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées	IA071_A2_020	Localisation cadastre 1957 :	A2 230
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 181 - 182
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	961869,4329 ; 1915883,43 1614,351074

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Cette ferme occupe la partie centrale du hameau de la Palud. La maison, bien qu'en mauvais état (fissures sur la façade, planchers effondrés ou fragiles), est bien lisible. Actuellement, le chemin qui traverse la Palud avant de progresser en direction du col de Barels, passe devant la façade de cet édifice remarquable par la présence de son double cadran solaire.

Comme le montre le plan cadastral de 1868, l'espace devant la façade était autrefois le carrefour de trois chemins : un chemin d'exploitation se dirigeant en direction de l'ouest jusqu'au torrent de la Palud ; celui qui mène aux Tourres (hameaux de Châteauneuf) en longeant le hameau par l'est ; enfin celui qui conduit au hameau du Serre (actuellement chemin de la Palud aux Laves). Il faut noter, toujours à cet endroit, la présence du four collectif, accolé contre une maison qui était aussi contenue au 19^e siècle dans le patrimoine des occupants de la ferme dont il est question (voir dossier IA071_A2_011).

La ferme, composée de deux bâtiments (la maison et l'*écurie*), apparaît donc sur le plan de 1868. Elle appartient alors à un certain Léon Ambroise Baret. Celui-ci possède, également dans le hameau, une *sousta* au-dessus de la ferme. Malgré son patronyme – Baret – significatif du lieu de la Palud, ce personnage n'est pas natif de Barels mais de Bouchanières. Il reçoit en donation de son oncle, Ambroise Baret, tous ses biens lors de son mariage en 1859 avec Elisabeth Arnaud du hameau d'Enaux (terroir de Villeneuve d'Entraunes). Ainsi est signalée : « [...] autre maison d'habitation avec grange et écurie attigue, tenant du levant le chemin, du couchant Jean baptiste Lance dit Ramé [...] »¹²³. Cette description sommaire convient à l'ensemble étudié. Ambroise Baret, lui-même originaire de Bouchanières, s'était marié en 1829 avec Marie Hélène Taxil, veuve de Jean Baptiste Pons. Le beau-père de celle-ci, Pierre François Pons, ayant survécu à son fils, fait donation de ses biens aux nouveaux époux¹²⁴. Des années plus tôt dans le cadastre établi en l'an V, ce même Pierre François Pons déclare posséder une « maison d'habitation, avec pred à la Palud, et terre à l'Oustal Nou, de la contenance de trois cent soixante et dix cannes, du levant le vallon, et des autres cotés Marc Pons »¹²⁵. S'agit-il alors de la maison dont il est question ? Rien ne peut le prouver, d'autant plus qu'il peut s'agir d'une autre maison d'habitation appartenant à Ambroise Baret en 1859¹²⁶. Le seul fait dont nous soyons certains est la passation d'un patrimoine d'une famille à l'autre par le biais d'un remariage et d'un héritage donné à un neveu, et cela en moins d'un siècle.

De la ferme, seule la maison est encore debout. La dépendance qui lui est attenante est ruinée, ne laissant entrevoir que les premières assises des murs gouttereaux. Elle est portée comme *écurie* dans l'état de

¹²³ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Archives notariales, 3 E 004/440, f°279 : contrat de mariage entre le sieur Baret Léon Ambroise et Demoiselle Arnaud Elisabeth, avec constitution de dot de la part de cette dernière de £1800, donation aux futurs époux de la part de son oncle germain, moyennant une pension annuelle de 200, le 21 novembre 1859.

¹²⁴ ADAM, 3 E 004/374, f°390 : mariage entre Ambroise Baret et Marie Hélène Taxil le 2 juillet 1829 ; f°472 : pacte de famille contenant la transaction entre le sieur Pierre François Pons, et Dame Marie Hélène Taxil, Marie Rose et Marie Henriette Pons le 17 octobre 1829.

¹²⁵ ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V, article 907.

¹²⁶ ADAM, 3 E 004/440, f°279.

section de 1868, à savoir un bâtiment combinant les fonctions d'étable et de fenil. Dans la donation d'Ambroise Baret à son neveu en 1859, il est question des bestiaux suivants : « [...] trois vaches d'une valeur de cent cinquante livres, de deux mules hors d'âge, d'une valeur de deux cent livres et de cinquante bettes lanées d'une valeur de trois cent livres [...] »¹²⁷. Cette possession correspond quantitativement au dénombrement fait en 1792 dans lequel Pierre François Pons déclare : « ... deux mulatines, deux bouvines et cinquante trois d'aver... »¹²⁸. Une partie de ces animaux a pu être contenue dans le soubassement de la maison.

Parmi les décombres de cette *écurie* se trouve une pierre sur laquelle est gravée la date de 1830. Ici encore, il convient de s'interroger sur l'année relatée. Fait-elle référence à la construction ? Cela reste envisageable d'autant plus qu'un bâtiment voisin ayant servi d'écurie porte la date gravée de 1833 (voir dossier IA071_A2_008). Toutefois, il n'est pas à exclure que la pierre de l'inscription datant puisse provenir du bâtiment construit au-dessus, en ruine également et qu'elle soit parvenue là en roulant. Quoi qu'il en soit, il convient de s'interroger sur la datation du bâtiment au regard des données rapportées dans le précédent paragraphe. En effet, le nombre de bêtes déclarées en 1792 incite à affirmer, soit l'existence de l'*écurie* au moment de la Révolution, soit la présence d'un autre bâtiment affecté à la contention d'animaux. Le soubassement de la maison n'aurait point suffi, seul, à un tel usage. On peut aussi envisager, au cas où la date de 1830 appartiendrait bien au bâtiment, la possibilité d'une extension ou d'une modification.

La maison, quant à elle, porte la date de 1815 gravée sur une pierre sur la chaîne de l'angle sud-est. Cette inscription est placée juste en dessous du cadran solaire. Existe-t-il un lien entre ces deux éléments ? Egalement au hameau des Laves on trouve le cas similaire d'une date – 1816 – à l'aplomb d'un cadran (voir dossier IA071_A4_024). L'hypothèse de 1815 comme année de construction de la maison n'est pas probante. Peut-être atteste-t-elle d'une transformation ou d'un agrandissement de l'édifice, ou encore d'un événement marquant pour la famille du propriétaire.

DESCRIPTION

Pour la description de la maison, se reporter au dossier IA071_A2_020.

1. Description de l'ensemble

La ferme se compose de deux bâtiments rectangulaires. L'habitation, de plan presque carré, est à l'ouest ; sa dépendance formant un rectangle allongé lui est contiguë. Cette dernière est probablement postérieure. Signalons que son mur gouttereau sud se trouve dans la longueur du mur de refend de la maison. Si les façades sont parallèles à la courbe du terrain, celui de la dépendance est nettement inférieur à celui de la maison.

Nous sommes dans un cas ici de ferme à modules juxtaposés. La combinaison des deux bâtiments forme une sorte de L dont les deux structures en équerre s'ouvrent sur un espace au sud, matérialisé par une surélévation construite en pierre. Là se situent les entrées : celle de la maison exposée à l'est et celle de l'écurie. Les accès aux différentes parties étaient séparés. Si ce n'est au logis proprement dit, légèrement surélevé, on entrait de plain-pied. La seule communication qu'il nous soit possible d'affirmer est celle entre les deux étages de comble.

2. Description de l'écurie

Les ruines de l'*écurie* laissent entrevoir le plan du bâtiment, ses anciens accès et sa structure. L'accès au soubassement se faisait de plain-pied par la façade sud. C'est par ici qu'on faisait entrer les troupeaux. Sur la façade arrière on perçoit également la trace de deux baies rectangulaires dans le mur gouttereau, permettant aussi un accès de plain-pied. Le niveau supérieur était un comble à surcroît ayant fonction de fenil. Le bâtiment ne devait pas totaliser plus de deux niveaux. Deux photographies datées entre 1917 et 1930¹²⁹ montrent un bâtiment couvert d'un toit à deux pans. Il semblerait que le versant sud du toit débordait et formait un auvent abritant la façade principale et donc la surélévation en pierres. On peut admettre que l'étage de comble de la maison accolée a pu servir de fenil supplémentaire.

¹²⁷ *In ibidem.*

¹²⁸ ADAM, E007/049 : CC78 – Taxe sur le bétail : rôle (1792).

¹²⁹ Fonds privé.

Les murs sont entièrement construits en moellons de calcaire non appareillés. Ce matériau est local : il provient des zones d'éboulis dans l'axe desquelles se trouve le hameau de la Palud. Les murs sont composés d'un seul parement. Seules leurs extrémités font montre d'un certain soin, utilisant le système de carreaux et boutisses. C'est du moins ce que l'on peut voir dans l'encadrement des baies.

On distingue encore des poutres consistant en des grumes qui soutenaient le plancher et placées transversalement et prenant appui dans la maçonnerie des murs gouttereaux.

Le toit était couvert de bardeaux de mélèze.

De plan rectangulaire, le bâtiment ne fait qu'une travée de profondeur. Les murs gouttereaux sont porteurs. Les vestiges du mur pignon est portent la trace d'un contrefort occupant toute la largeur. A cet endroit s'amorce la pente abrupte qui joint le thalweg voisin. Le bâtiment était directement accolé à la maison dont il dépendait, on ne trouve pas de mur pignon ouest. Les murs sont plus larges au niveau inférieur marquant ainsi l'emplacement du plancher de séparation d'origine. Aucune trace n'atteste la présence d'un couverture en berceau ou en arêtes.

Les emplacements de quatre ouvertures sont visibles. Il s'agit des entrées. Les fenêtres ou les éventuelles baies de ventilation ont disparu.

On trouve deux ouvertures par façade. Leur répartition peut témoigner d'une séparation intérieure en deux modules. Il n'existe pas de traces archéologiques d'une cloison.

A l'angle nord-ouest de l'écurie, proche de la maison, on voit dans les décombres une mangeoire pour ovins.



Vue générale de la ferme. A gauche : la maison. A droite : les ruines de l'écurie dépendante.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Présence du millièrre 1830 dans les décombres de l'écurie.

©EPR. Auteur : Georges Véran.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_006

SOUS-DOSSIER : IA071_A2_020 - MAISON

N° Inventaire :	IA071_A2_020	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	maison	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	Sous-dossier	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 230
Référence, si sous-dossier :	IA071_A2_006	Localisation cadastre 1868 :	A2 182
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Voir dossier IA071_A2_006

DESCRIPTION

1. Situation

La maison – désignée actuellement et par certaines personnes sous l'appellation « maison du potier » – fait partie d'un ensemble de deux bâtiments contigus. Lui est également accolé un autre bâtiment à l'ouest porté comme *écurie* en 1870 mais appartenant à un autre propriétaire. Ce cours de bâtiments occupe la partie centrale du hameau de la Palud. La maison s'ouvre sur un espace au carrefour de trois chemins, fait face au four collectif ainsi qu'à une autre maison d'habitation qui appartenait à la même famille.

La maison est éloignée du ravin, occupant la pente à faible déclivité parallèle au thalweg, donc moins menacée par les mouvements de terrain que les architectures placées sur les marges de stabilité. L'édifice est partiellement enterré, sa ligne faîtière est parallèle à la courbe du terrain.

Le substrat rocheux sur lequel elle est implantée n'affleure pas, bien que proche. Il s'agit d'un calcaire marneux, assez friable comparable à celui que l'on trouve aux Laves. Le hameau, abandonné et non entretenu, voit la végétation revenir. Les orties, entre autres, poussent dès qu'il y a des décombres.

Vis-à-vis de l'exploitation agricole, la maison occupe le centre du dispositif, au moins au 19^e siècle. La principale dépendance, rappelons-le, est l'*écurie* qui lui est accolée à l'est. Au nord, se trouve un bâtiment rural doublé d'une aire, servant donc de grange, de fenil, de remise et de lieu pour le foulage¹³⁰. Au cœur de ce dispositif inhérent à Barels, la maison a pour principale fonction le logis. Ses qualificatifs agro-pastoraux sont réduits.

La maison reflète sa vocation agricole par la présence d'une étable en soubassement, de meubles – immeubles par destination plus précisément – de conservation et d'un comble probablement aménagé pour servir de fenil. Elle est marquée par la présence de « signes » symboliques de la représentation du propriétaire dans la communauté : escalier en pierre, double cadran solaire, décor au plâtre sur la façade, date gravée... On sait, d'après le cadastre de 1868 et au regard du nombre de parcelles et de la taxation, que le propriétaire était l'un des plus riches de Barels. En revanche la situation de dégradation, voire la disparition, des autres demeures de la Palud nous empêche d'extrapoler sur le fait que cette maison a pu être la plus « décorée » ou la plus démonstrative.

¹³⁰ Voir dossier IA071_A2_003.

2. Composition d'ensemble

La maison se présente sous la forme d'un bloc sous le même toit, de plan quasi-carré. L'appellation de maison-bloc serait tentante s'il n'y avait pas la dépendance agricole accolée. Le logis est accessible par le mur pignon oriental par le biais d'un escalier. On entre dans le soubassement par une porte aménagée dans le mur sud. Quant au comble, ce n'est pas à partir des étages qu'on y accède mais bien de l'écurie voisine. La division fonctionnelle est essentiellement verticale : soubassement pour les animaux ; logis établi sur deux niveaux au-dessus. Nous verrons plus loin qu'il existe une division de la structure horizontale.

Détail important : un espace est laissé libre entre le mur gouttereau nord et le terre-plein contre lequel la maison est bâtie, dégageant ainsi ce même mur. Celui-ci n'est pas aux prises avec l'humidité.

Les parties qui constituent le logis sont organisées autour de la cuisine : elles consistent en des chambres ou des resserres.

Placée au milieu du hameau, la maison ouvre directement sur l'espace public. Nul enclos ne délimite la propriété. Le cadastre de 1868 montre que les parcelles de prés sont attenantes aux bâtiments du propriétaire, détail confirmé quelques soixante-quinze ans plus tôt sur le cadastre de l'an V. Les parcelles de jardins étaient concentrées sur les pentes du ravin en contrebas des maisons.

3. Matériaux

Le gros œuvre consiste en une maçonnerie de moellons de calcaire non appareillés, sauf sur les chaînes d'angle. Les murs sont d'un seul parement. Les liants sont faits d'un mortier de chaux et plâtre. Le calcaire est local, provenant des éboulis tout proches.

Toutefois, les marches des escaliers ont été réalisées avec plus de soin. Celles de l'escalier droit extérieur d'accès au logis consistent en des blocs parallélépipédiques taillés. Les premières de l'escalier intérieur, gironnées, sont constituées d'un ou deux blocs taillés et rainurés. Les dernières marches sont en bois taillés.

Les sols des étages sont constitués d'une chape de plâtre.

La couverture du toit est faite de bardeaux de mélèze.

4. Structure

Au sol, la forme du bâtiment s'approche du carré. Il est composé de deux corps réunis sous le même toit mais parfaitement distincts au regard de la différence de niveau de plancher des différentes pièces. En dehors du comble au sol cohérent, la partie au sud présente trois niveaux superposés, celle au nord deux. Ces deux parties sont séparées par un mur de refend parallèle au faîte et à la courbe du terrain. Ce mur, non seulement crée une rupture dans les niveaux des étages, mais joue un rôle de porteur. On voit que le mur gouttereau du bâtiment voisin est dans son prolongement. Peut-on y voir la délimitation d'une structure originelle appuyée contre la pente qui aurait connu plus tard un agrandissement ? Tout au plus reconnaitrons-nous à ce mur des qualités de consolidation et de stabilité face aux mouvements du terrain.

Le corps de bâtiment sud se distingue de l'extérieur par la présence des deux façades sud et est. Il abrite la pièce du soubassement de forme rectangulaire allongée parallèle au gouttereau. Au-dessus se trouve la cuisine précédée du vestibule où aboutit l'accès. Ce vestibule commande l'escalier intérieur appuyé contre le mur de refend qui conduit aux trois pièces de l'étage dont les deux superposées à la cuisine. La cheminée et son conduit sont construits contre le mur gouttereau sud.

Le corps nord est presque invisible de l'extérieur, puisqu'en grande partie enterré dans la pente, ne laissant voir que le mur de la pièce du dernier étage. Il consiste en deux pièces superposées commandées depuis le corps de bâtiment sud : une porte dans le mur nord de la cuisine donne sur une pièce plus basse de quelques degrés et seulement éclairée par un soupirail ; celle qui lui est superposée est accessible depuis le palier supérieur de l'escalier intérieur, également plus basse de quelques marches. Ces deux pièces sont de forme allongée

parallèle au mur gouttereau nord. On remarquera l'absence totale d'un soubassement ou d'un sous-sol à leur aplomb.

De l'extérieur, la distinction des deux corps de bâtiment se perçoit parfaitement par le fait que sur la façade sud, l'élévation du corps nord est en retrait par rapport à celle du corps sud. Le retour d'angle de cette dernière laisse un espace qui servait à l'accès au comble, par le biais d'une échelle probablement et depuis l'écurie attenante.

5. Elévations

Les façades sud et est sont les principales du bâtiment. Signe de leur ostentation : la présence des deux cadrans solaires en juxtaposition sur chacune d'elle. Le mur gouttereau sud présente la porte rectangulaire de la pièce du soubassement surmontée d'un linteau de bois. Au centre de la façade sont percées les trois fenêtres correspondant respectivement aux pièces des trois étages, quasiment à l'aplomb. Le jour du soubassement est de forme carrée, les deux autres rectangulaires. Chaque fenêtre est surmontée d'un linteau à l'origine masqué par le revêtement. La dernière fenêtre a conservé le sien, consistant en un encadrement surligné au plâtre rose.

La façade est, sur le mur pignon, est à moitié dissimulée par le bâtiment qui y est accolé. Le pignon est fermé par un empilage de planches. Une traverse et les éléments horizontaux sont cloués sur la face interne des arbalétriers. Les planches verticales sont clouées sur ces éléments horizontaux également sur leur face interne. C'est ici que se trouve la porte d'entrée, surélevée et accessible par l'escalier droit qui longe la moitié du mur. Au-dessus on voit la trace (un solin en mortier de chaux et plâtre) d'un auvent ou d'une gouttière, qui prenait naissance depuis la faîte du mur gouttereau de l'écurie voisine. Au-dessus se trouve encore percée une fenêtre avec un encadrement à ressaut surlignée au plâtre rose. Gravée sur une pierre de la chaîne d'angle à l'aplomb se trouve la date de 1815.

La façade arrière est peu visible étant donné qu'elle est en grande partie enterrée. La toiture est à hauteur d'homme. La fenêtre d'une pièce du dernier étage y est percée. Un léger vide sanitaire existe entre le mur gouttereau et le terre-plein supérieur ; un soupirail permet d'éclairer la pièce commandée par la cuisine.

6. Couvertures

Le toit est à deux pans couvrant les pignons. Il est constitué de bardeaux de mélèzes. Le comble n'est plus accessible.

7. Distribution intérieure

Sans compter les vestibules et la cage d'escalier, la maison compte cinq pièces. La cuisine est parfaitement identifiable. Les autres pièces ont combiné des fonctions de chambre à coucher et de resserres.

Le soubassement

Une étable, de forme allongée parallèle au mur gouttereau et voûtée en berceau au cintre irrégulier, occupe le soubassement. La maçonnerie est faite de moellons de calcaire liés à la chaux et au plâtre. La largeur de cet espace ne dépasse pas la moitié de la parcelle.

Distribution des pièces

L'escalier droit longe une partie de la façade est pour conduire à l'entrée. Celle-ci ouvre sur un vestibule qui donne accès à la cuisine, laquelle commande une autre pièce au niveau plus bas au nord.

L'escalier intérieur distribue, à l'étage, trois pièces. L'une à sa gauche avant le dernier palier, l'une en face superposée à la cuisine et une à droite, au nord.

Premier niveau du logis

La cuisine

La porte de la cuisine est dans l'alignement de celle d'entrée. Elle est percée dans une cloison.

L'espace dans l'angle sud-est, réduit par le vestibule d'entrée, est occupé par une réserve, « *galanbroun* ». Il est renfermé dans une cloison de pans de bois à hourdis de plâtre et gravats. Les montants et les traverses de ce dispositif délimitent l'ouverture rectangulaire depuis la cuisine. Un soupirail est percé au-dessus. Il est éclairé par une baie aménagée dans le mur gouttereau sud.

Le sol est fait de planches reposant sur la voûte en berceau du dessous. Elles sont clouées.

Les murs sont traités de plâtre avec un badigeon au lait de chaux.

Deux poutres équarries reposant sur les murs maîtres de la cuisine (gouttereau sud et mur de refend) soutiennent les solives consistant en des planches aux entrevous remplis de plâtre.

La cheminée se situe dans l'angle sud-ouest de la cuisine. Le foyer est engagé dans le mur sud, le contre-cœur est plat. Une seule console en bois soutient le faux-manteau. La corniche du couronnement, en bois et plâtre, est ornée de moulures. La hotte est à profil trapézoïdal.

L'éclairage principal de la pièce est assuré par une fenêtre à ébrasement intérieur dans le mur sud, son appui et son soffite sont légèrement inclinés.

L'angle nord-est de la pièce est occupé par le limon, droit, de l'escalier.

Pièce 1 : resserre

La pièce accessible uniquement par la cuisine a dû jouer le rôle de cellier et de réserve. Elle est éclairée par un soupirail. Ce dernier donne sur le fossé qui sépare la maison du terre-plein contre lequel elle est construite. On trouve de part et d'autre de la porte deux greniers (ou arches à grains). Ils consistent chacun en une structure maçonnée divisée en deux compartiments détachée du mur par un léger vide. La fermeture se faisait par le dessus au moyen de planches posées.

Le plafond est constitué de six poutres reposant également sur les murs maîtres (gouttereau nord et mur de refend) et supportent les solives (planches serrées).

Les pièces de l'étage

Le palier supérieur de l'escalier dessert les trois pièces de l'étage.

Pièce 2

A gauche depuis le palier de l'escalier, cette pièce est située au-dessus du vestibule et du *galanbroun*. Le sol est constitué d'une chape de deux couches de plâtre. La pièce est délimitée par des cloisons de pans de bois à hourdis de plâtre banché. Des pans s'étant écroulés, on décèle le système de confection : des mortaises étaient percées dans les montants et on y insérait des baguettes ; ce dispositif servait d'armature à la maçonnerie de plâtre. A l'origine, la pièce n'était pas accessible par l'escalier mais par la pièce attenante (pièce 3). La porte de communication a été obturée.

Sous la fenêtre à ébrasement intérieur percée dans le mur est, une niche a été aménagée contenant des étagères.

Pièce 3

Cet appartement est à l'aplomb de la cuisine et commandait à l'origine la pièce 2. Le sol est constitué de planches clouées et d'une chape de plâtre.

Le conduit de la cheminée est adossé au mur. Le couronnement de ce conduit est orné d'un cavet.

Les pièces 2 et 3 en ont peut-être formé qu'une seule à l'origine. Le plafond de cette partie de l'étage est composé de trois poutres qui soutiennent le comble. L'une de ces poutres fait partie du pan de bois qui cloisonne et sépare les deux pièces. Les pièces de bois structurent la décoration du plafond qui est traité au plâtre et forment des moulures à cavet.

Une fenêtre à ébrasement intérieur éclaire la pièce.

Pièce 4

Elle occupe le corps de bâtiment nord et est accessible à droite de l'escalier. Comme la resserre à l'aplomb, son niveau est légèrement inférieur à celui des autres pièces de l'étage.

Le plancher est formé par des planches clouées.

Quatre poutres soutiennent le plancher du comble. On voit sur le mur de refend qu'il a été surélevé afin de rattraper la différence de niveau à l'étage de comble.

Une niche à ébrasement est percée sur le mur ouest. Le détail archéologique est important : s'il s'agit d'une baie, elle prouve que la construction de l'écurie voisine est postérieure à celle de la maison ; d'ailleurs, l'édification d'un bâtiment voisin a contraint les propriétaires à obturer cette ouverture.

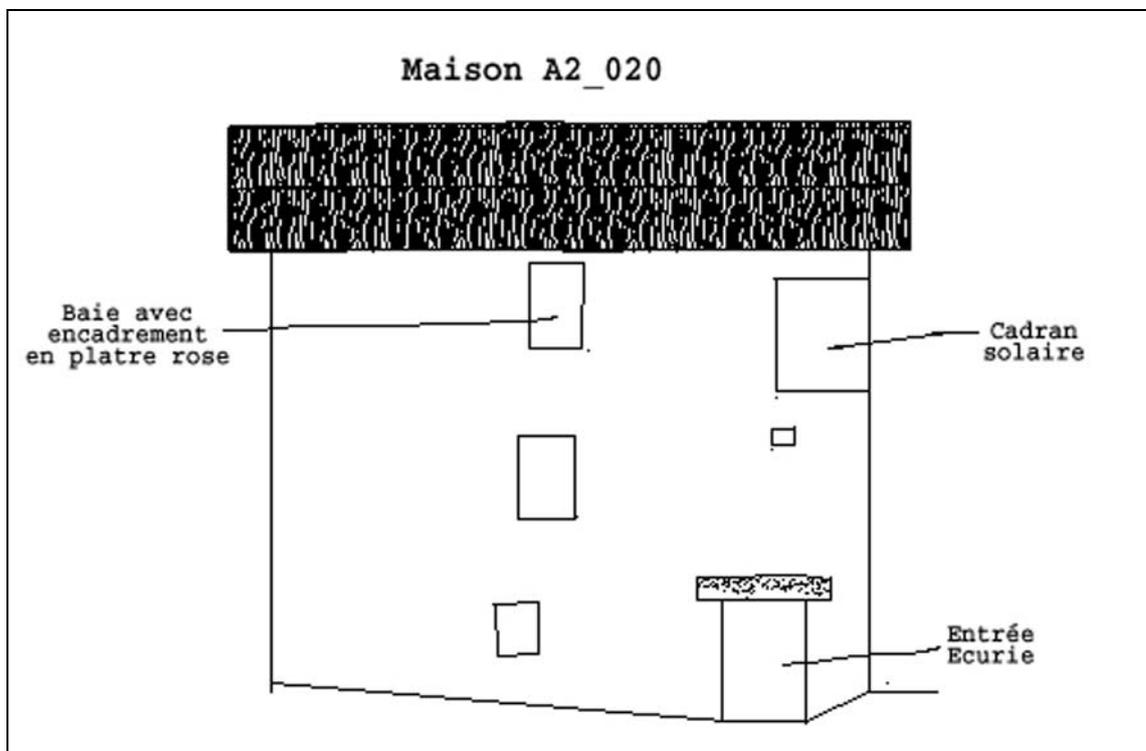
Une baie se trouve sur le mur opposé, donnant sur l'écurie dépendant de la maison.

Le comble

Il repose sur un plancher. Le seul moyen d'accès possible était probablement une échelle à l'intérieur de l'écurie.

Ci-dessous : façade principale de la maison.

Réalisation : Michel Vallecalle. 2003-2004.





Façade sud de la maison.

On remarque la présence d'une potence qui atteste de l'alimentation en électricité de Barels dans le 2nd quart du 20^e siècle.

©EPR. Auteur : Georges Véran.

Mur pignon ouest.

©EPR.



Façade arrière.

Un espace « sanitaire » a été laissé entre le mur gouttereau nord et le terre-plein supérieur.

©EPR. Auteur : Georges Vérán.



Cadran solaire sur la façade sud.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Solin au-dessus de la porte d'entrée du logis qui marque l'emplacement d'un ancien auvent de protection.

©EPR.



Etable dans le soubassement de la maison, sous la cuisine. Elle est voûtée d'un berceau en plein-cintre.

©EPR.



Cuisine. La cheminée est aménagée dans un angle de la pièce.

©EPR.



Au-dessus : coffre maçonné et compartimenté (grenier) dans une resserre contiguë à la cuisine.

Ci-contre : détail du plafond mouluré en plâtre d'une chambre de l'étage, au-dessus de la cuisine.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_007 - ECURIE

N° Inventaire :	IA071_A2_007	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Ecurie	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 231
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 183
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	962157,3582 ; 1915983,263 1679,98877

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Au cœur du quartier de la Palud se trouvent les ruines d'un important bâtiment. Il se trouve accolé à une maison remarquable pour son double cadran solaire¹³¹. Des détails architecturaux laissent à penser que le premier a été construit bien après la maison : une fenêtre obturée se trouve à l'étage de celle-ci.

Il s'agit d'une écurie, c'est-à-dire d'un bâtiment qui cumule les fonctions d'étable et de grange et/ou de fenil. C'est ainsi qu'il est porté dans les états de section du cadastre de 1870 de Guillaumes. Il occupe la parcelle n°183 de la feuille 2 de la section A. De part leur surface, les écuries sont les plus importants bâtiments des exploitations. Celle en question couvre 152 mètres carrés.

Elle est la propriété en 1870 de Jean Baptiste Lance¹³². Le patronyme est fréquent, voire propre au hameau de Barels. Mais le Lance en question n'est pas propriétaire par filiation. Il a acquis les terres de l'une des familles Pons de la Palud par mariage. La maison dont dépendait l'écurie, quant à elle, se trouvait éloignée de la ferme, à proximité de la fontaine. Il n'en existe plus aucun souvenir matériel. Elle est même absente sur les photographies prises en 1917¹³³. Les registres de mutation nous permettent de savoir qu'elle a été démolie en 1889 et que cette même année, l'écurie dont il est question mute en maison¹³⁴.

Jean Baptiste Lance est recensé en 1858, sous les prénoms de Jean René, âgé de 49 ans¹³⁵. Son épouse est Cécile Pons. Ce dernier patronyme est propre à la Palud ; les Pons sont attestés déjà au 17^e siècle¹³⁶. Le couple s'est marié le 30 octobre 1834¹³⁷.

L'écurie est complètement en ruine. Seule une photographie permet de la restituer¹³⁸.

¹³¹ Voir dossiers IA071_A2_006 et IA071_A2_020.

¹³² Il est le fils d'Honoré Louis Lance, propriétaire de la ferme des Ramés.

¹³³ Fonds privé.

¹³⁴ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, 2mi 282/001 : matrice cadastrale des propriétés foncières, propriétés bâties et non bâties. 1872 – 1913.

¹³⁵ ADAM, Guillaumes, E007/081, 1F4 : bulletin pour le dénombrement de population de 1858.

¹³⁶ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B910, reconnaissance des droits du Roi aux lieux d'Annot, Guillaumes, Entrevaux et leurs vigueries, Guillaumes et son bailliage (folios 409-590).

¹³⁷ ADAM, archives notariales, 3 E 004/384, F°400 contrat de mariage entre Joseph Dominique Lance et Marie Cécile Pons, fille de Jean Baptiste Pons et d'Anne Marie Goudet le 30 octobre 1834.

¹³⁸ Fonds privé.

DESCRIPTION

Le bâtiment occupe la partie centrale du quartier de la Palud.

C'est un bâtiment de plan au sol en L. En effet, il était doté d'un avant-corps sur la façade sud. Le toit à deux versants recouvrait le corps principal et se prolongeait en appentis sur l'adjonction.

La façade sud du corps principal était en retrait par rapport à la maison voisine. L'écurie était ceinte de murs porteurs y compris le mur ouest mitoyen.

Le bâtiment devait cumuler les fonctions d'étable et de grange-fenil. Le bâtiment était élevé sur trois niveaux, comble compris. Sûrement existait-il un accès par la face arrière à l'étage de stockage.

Il reste parmi les vestiges une partie du mur pignon ouest. La maçonnerie est constituée de moellons montés en assises irrégulières ; le mur est à parement unique. On trouve dans cette élévation trois trous de l'ancienne poutraison.

Le mur possède une couche d'enduit de chaux et plâtre. Cette application semble corroborer le fait que l'édifice a servi de maison.



Mur ouest de l'écurie accolée à la ferme voisine.

©EPR.



Mur pignon est. Dernier pan de mur à tenir en place (en 2004). Il porte les traces de la poutraison et de niches.

©EPR.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_008 - ECURIE

N° Inventaire :	IA071_A2_008	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Edifice agricole	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :	Ecurie	N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 219
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 180
Statut :	Propriété privée	Coordonnées Lambert II étendu :	961882,8483 ; 1915869,37 1609,787964

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Le bâtiment, sur le plan cadastral de 1868 occupe la parcelle n°180 et est porté comme *écurie*. Il appartient alors à Joseph Baret dont la demeure est juste à côté.

La présence d'un anneau scellé dans le soubassement indique que l'étable a pu contenir des bovins.

Sur une pierre du chaînage d'angle sud-ouest est gravée la date de 1833.

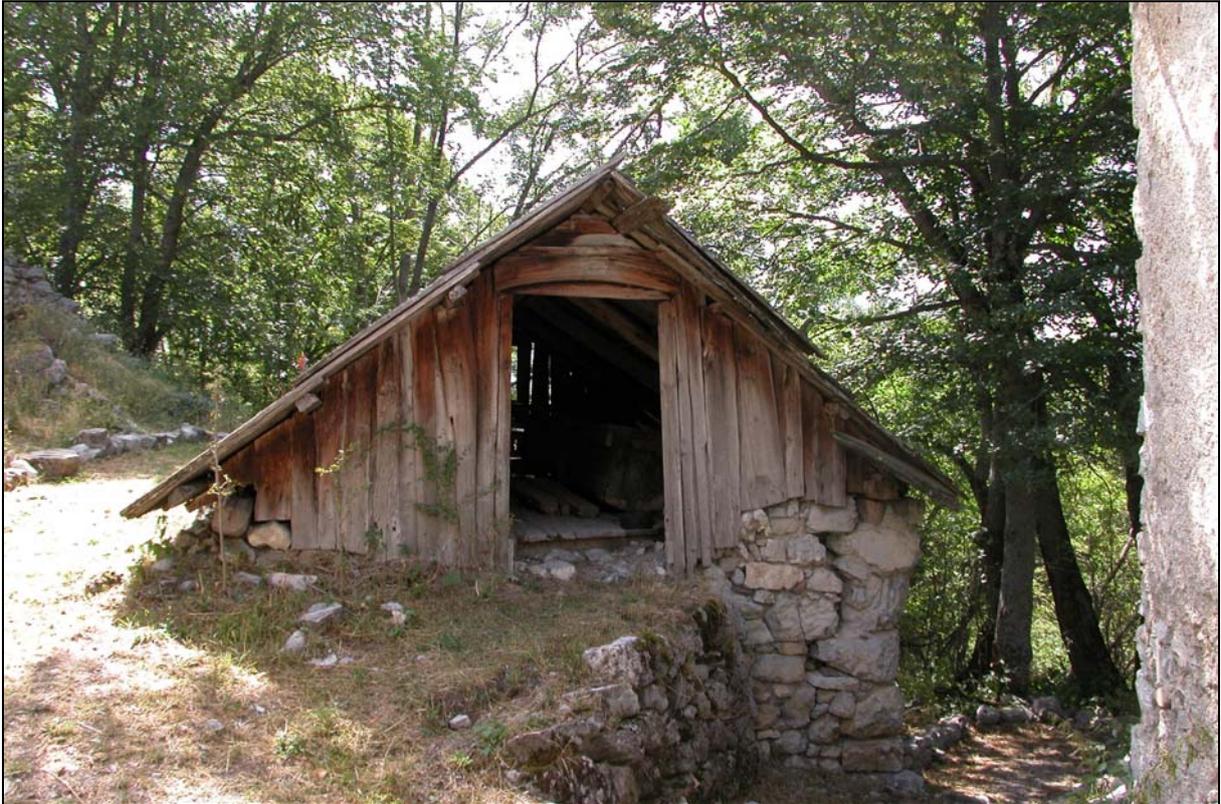
DESCRIPTION

Le bâtiment rectangulaire est partiellement enterré, sa ligne faîtière parallèle à la courbe du terrain. Il est élevé sur deux niveaux, un étage de soubassement et un étage de comble. Ils sont accessibles de plain-pied, le premier par le mur gouttereau, le second par le pignon au moyen d'une rampe en terre soutenue par un muret.

En 1868 comme aujourd'hui, le chemin contourne ce bâtiment, longeant le versant nord du toit.

Les murs de moellons sont à parement unique. La chaîne d'angle est appareillée avec de gros blocs montés en carreaux et boutisses. Le pignon est en partie fermé par un empilage de planches horizontales clouées sur les arêtiers. La toiture est couverte de bardeaux de mélèze. La charpente est à chevrons-portant-fermes, dénuée de tirants.

La façade sud est aménagée de l'entrée du soubassement et d'une fenêtre.



Entrée de la grange (ou fenil) sur le mur pignon facilitée par une rampe d'accès.

©EPR.



Façade principale du bâtiment agricole. Entrée de l'étable.

©EPR.



Millième 1833 sur une pierre de la chaîne d'angle.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Intérieur du comble.

©EPR. Auteur : Michel Graniou.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_009 - FOURNIL

N° Inventaire :	IA071_A2_009	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Fournil	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 218
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 186
Statut :	Commune de Guillaumes	Coordonnées Lambert II étendu :	961863,9273 ; 1915860,529 1608,939941

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Le four à pain est clairement représenté sur le plan cadastral de 1868. Il est porté comme propriété du *hameau de Barels*. Les registres de mutation des matrices cadastrales apprennent que l'édifice passe en 1882 comme possession des *habitants du hameau de Barels*¹³⁹.

La date de 1920, gravée sur l'enduit de plâtre de la clef de voûte, mentionne sûrement une restauration. L'équipement a fonctionné jusqu'au départ définitif des habitants de la Palud. Avant 1868, il n'en est fait aucune mention dans les textes, alors que les fours des Laves et du Serre sont signalés au 18^e siècle. On peut penser que celui de la Palud existait alors.

DESCRIPTION

Le fournil occupe une position centrale au sein du quartier de la Palud, à la rencontre des chemins et entouré de trois maisons d'habitation. Il est adossé à l'une d'elles¹⁴⁰.

Un alignement de pierres matérialise au sol sur l'espace de circulation publique l'accès au fournil.

Le fournil est composé de deux corps : la salle d'enfournage et le four proprement dit. Ce dernier s'est écroulé ; on peut seulement supposer qu'il s'agissait d'un dôme construit en matériau réfractaire, le grès, dit d'Annot, local.

L'autel et la sole étaient construits en pierres de calcaire. Le mur de devant était à deux niveaux, la maçonnerie du four en retrait par rapport à celui de l'autel. La bouche était encadrée par deux pierres de grès dont l'assemblage formait une ouverture triangulaire.

Le fournil est simplement adossé à la maison voisine, sans aucun mur de renforcement. Des traces de calcination se voient sur la maçonnerie de celle-ci. Un mur gouttereau se trouve à l'opposé, servant de contrefort.

La salle d'enfournage est entièrement ajourée, elle consiste en une voûte en berceau plein-cintre entièrement construite en moellons. L'arc de front est appareillé en tas de charge. Les moellons sont liés au mortier de chaux et plâtre. Une maçonnerie de moellons forme un écoinçon entre le départ de voûte et la maison voisine. L'intrados, le front et l'écoinçon étaient enduits de plâtre rose.

¹³⁹ ADAM 2mi 282/001 : Etat de section (1870), section A dite de Barels - les Laves.

¹⁴⁰ Voir dossier IA071_A2_011.

L'ensemble est protégé par un appentis. Une sablière repose sur le mur gouttereau. Les trois arbalétriers sont tenus sur le faite du mur gouttereau de la maison voisine et sont amortis sur cette sablière. Trois lattes soutiennent quatre rangées de bardeaux de mélèze cloués.



Face principale du fournil de la Palud.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Appentis du fournil dans l'axe de pente du toit de la maison voisine.

©EPR.



Clef de voûte enduite de plâtre rose. La date de 1920 était encore visible en 2003.

©EPR.



Détail de la voûte montée en tas-de-charge.

©EPR.

Inventaire architectural de Barel

IA071_A2_010 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A2_010	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :	« maison du capitaine »	Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 215
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 187
Statut :	Commune de Guillaumes	Coordonnées Lambert II étendu :	961851,6647 ; 1915871,451 1611,714478

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Une concentration de constructions accolées occupe le sud-ouest du hameau de la Palud. Deux bâtiments contigus sont encore debout, bien que l'un d'eux déjà fort dégradé menace de tomber définitivement. C'est de ce dernier dont il s'agira ici.

Les deux bâtisses forment un rectangle allongé. Elles n'étaient séparées que par une cloison écroulée depuis. Ainsi, on pourrait dans la confusion penser que ces deux parcelles n'en font – n'en faisaient – qu'une. C'est sans compter le cadastre de 1868 qui les distingue parfaitement, ce qui est confirmé par une autre source¹⁴¹. Ainsi il fait état de deux parcelles, portées comme maison, appartenant respectivement à Joseph Baret et à Ambroise Baret. Ces deux personnes, malgré un patronyme commun, n'ont aucun lien de parenté.

Le bâtiment que nous étudions ici est celui appartenant en 1868 à Joseph Baret. Celui-ci était marié à Marie Delphine Arnaud, originaire du hameau d'Enaux commune de Villeneuve-d'Entraunes¹⁴². Si l'état de section du cadastre réalisé en 1870 porte ce propriétaire sous le nom de Baret-Arnaud, il ne faut surtout pas le confondre avec un autre Baret, de son prénom Léon et originaire de Bouchanières, marié à une Elisabeth Arnaud venant d'Enaux également.

Joseph Baret est le fils de Marc Antoine et petit-fils de Jean Dominique. Marc Antoine est encore vivant en 1856 et il offre en donation la moitié de ses biens à son rejeton à l'occasion de son mariage¹⁴³. Jean Dominique Baret est présent dans le cadastre de l'an V. Il déclare ainsi son lieu de résidence, porté dans la section A et sous le numéro 934¹⁴⁴ : « maison d'habitation à la Palud avec morceau de pré attenant de la contenance de dix huit cannes, du levant, Marc Antoine Pons, du couchant Pierre François Pons du midi et septentrion le chemin »¹⁴⁵. Les 18 cannes semblent correspondre aux 75 ares déclarés sur le cadastre napoléonien trois-quarts de siècle plus tard. Nous sommes dans un cas de transmission patrimoniale par filiation directe. Et on peut alors envisager que cette maison existait déjà à la fin du 18^e siècle.

Foncièrement, cette maison n'a aucun rapport avec sa voisine¹⁴⁶. Mais comment expliquer alors qu'elles étaient seulement séparées par une cloison ? Faudrait-il y voir un passé commun sous l'Ancien Régime ? Ces deux questions, auxquelles il est délicat de répondre, ne font que refléter la question générale sur

¹⁴¹ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Archives notariales, 3 E 004/440, f°279 : contrat de mariage entre le sieur Baret Léon Ambroise et Demoiselle Arnaud Elisabeth. Il est question de la maison d'habitation appartenant à Ambroise Baret, oncle et donateur de l'époux, lequel se réserve cette demeure pour ses vieux jours. On le retrouve porté dans l'état de section du cadastre de 1868 (parcelle section A n°184).

¹⁴² ADAM, Archives notariales, 3 E 004/437, f°155 : contrat de mariage entre les époux Baret Joseph Célestin et demoiselle Marie Delphine Arnaud le 17 novembre 1856.

¹⁴³ *In ibidem*.

¹⁴⁴ ADAM, Guillaumes, E 007/083, 1G1 : Etat de section « A » (an V).

¹⁴⁵ ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V.

¹⁴⁶ Voir le dossier : IA071_A2_011.

le partage du parc immobilier avant la Révolution et sous la possible cohabitation de plusieurs familles dans une même parcelle bâtie, pour ne pas dire sous le même toit.

A elle seule, cette bâtisse s'apparente au modèle de la maison-bloc, nous y reviendrons plus tard. Il n'en demeure pas moins qu'elle ne représente qu'une partie, en 1868, d'une exploitation agricole correspondant au modèle de la ferme à modules juxtaposés, pour ne pas dire dispersés. En effet, le plan cadastral, en dehors de trois parcelles de jardins, fait état de cinq bâtiments éparpillés dans le hameau. La maison et une *écurie* sont voisines. Les trois autres constructions sont placées dans la partie la plus haute de l'écart : deux *écuries* et un bâtiment rural bordant une aire¹⁴⁷. Il faut évoquer la présence de trois parcelles de jardin. La vocation d'éleveur du propriétaire est facile à déterminer. Dans l'ensemble de l'exploitation, on trouve de nombreux bâtiments portés comme *écuries*, c'est-à-dire des combinaisons d'étables et de fenils. Qui plus est, le bâtiment rural peut être assimilé à une *sousta*¹⁴⁸. L'éloignement des dépendances agricoles de la maison de la ferme provient peut-être de leur construction ultérieure, au 19^e siècle probablement. Cependant, leur absence du cadastre de l'an V ne signifie pas pour autant leur inexistence. Il faut donc mettre en avant l'hypothèse d'un besoin progressif de bâti propre à contenir bêtes et récoltes qui aurait conduit à la construction de ces ensembles là où l'espace était libre, un peu éloigné de la ferme.

Cette ferme, répétons-le, a pu être à l'origine une maison qui rassemblait sous le même toit tous les éléments de la vie agricole : hommes, bêtes, récoltes. Le soubassement a sûrement servi d'étable, et probablement de cave avec la répartition des bêtes dans d'autres espaces.

La maison a connu un agrandissement après 1868 ; l'avant-corps abritant le vestibule est absent du plan parcellaire. Aujourd'hui, la maison est justement connue pour les vestiges d'une fresque représentant des soldats dont un Prussien coiffé du casque à pointe et de saint Victor à cheval en armure du 16^e siècle, cela dans ce vestibule. Ce genre de représentation propre à l'idéologie revancharde de la Troisième République correspond parfaitement à la datation de cette partie de la maison. Cette réalisation a donné à la bâtisse l'appellation locale de « maison du capitaine »¹⁴⁹.

DESCRIPTION

1. Situation

Cette maison, totalement en ruine, conserve néanmoins une partie de ses murs gouttereaux et de sa charpente. Petit à petit, par tranches successives, sa maçonnerie tombe, entraînée vers le ravin tout proche. Les séparations des étages se sont effondrées. Malgré cet état de dégradation avancée, il est possible de visualiser la structure de l'édifice.

La maison était en grande partie dégagée : accolée à une maison, elle laissait percevoir trois de ses façades. Celle du nord, abritant l'entrée, regarde sur l'espace central du hameau où se trouve le four collectif. Celle opposée domine un espace confiné entre trois bâtiments dont deux faisaient partie de la ferme voisine¹⁵⁰. Le mur pignon est bordé le chemin qui venait autrefois du quartier du Serre. Cette voie de communication sépare la maison du ravin voisin. Ce lieu était la zone de jardins, ce que confirme le plan parcellaire de 1868. Lien évident avec la propriété ou pas, un chemin partait de cette voie au niveau justement de l'entrée du soubassement de l'édifice étudié, pour traverser toutes les parcelles contiguës de jardin jusqu'au thalweg. A ce départ, une courte rampe permettait d'accéder à la porte du soubassement de la maison. Elle est bordée par un mur de soutènement ; celui-ci permet aussi une séparation matérialisée avec la ferme voisine.

Le mur pignon domine le ravin adjacent à la Palud. Cette proximité accélère la destruction de l'édifice, à l'instar de la ferme voisine¹⁵¹.

¹⁴⁷ Voir les dossiers : IA071_A2_003 ; IA071_A2_004 ; IA071_A2_005 ; IA071_A2_008.

¹⁴⁸ Bâtiment spécifique au Val d'Entraunes servant de remise et d'abri pour une aire de foulage.

¹⁴⁹ « [...] se dresse la ferme des Baret dite « maison du capitaine ». Là, un ancêtre – soldat du Second Empire – avait peint sur les murs les armées de Napoléon III défaites à Sedan. [...] » dans ROSSI Edmond, *Légendes et chroniques insolites des Alpes-Maritimes*, Barbentane, éditions Equinoxe, 2002, p.115.

¹⁵⁰ Voir dossier : IA071_A2_012.

¹⁵¹ Voir le dossier : IA071_A2_012.

2. Composition d'ensemble

De plan au sol rectangulaire régulier, la maison s'apparente au modèle de la maison-bloc. Elle comptait donc en plus du soubassement deux niveaux habitables et un comble. Cette superposition contenait tous les lieux de la vie des paysans : l'étable, la cuisine, les chambres et les réserves.

On entre respectivement sur les deux façades opposées de plain-pied.

3. Matériaux

Le gros œuvre est constitué de moellons de calcaire local liés au mortier de chaux et plâtre. Le crépi au plâtre est encore visible. Le bois et les hourdis de plâtre sont importants car ils participaient au cloisonnement de l'espace intérieur. La toiture a disparu mais elle était sûrement faite en bardeaux de mélèze.

4. Structure

L'édifice se compose de deux corps de bâtiment. L'espace principal est délimité par les murs gouttereaux. Seules les cloisons en hourdis banchés constituent les divisions horizontales. Un corps de bâtiment, daté du derniers tiers du 19^e siècle, occupe la façade principale au nord. Organe de distribution, il abrite la porte d'entrée, le vestibule et l'escalier intérieur. Les mouvements du bâtiment ont détaché progressivement cet élément du bâtiment contre lequel il est construit, démontrant parfaitement son indépendance.

Les murs constituent la structure porteuse ; ils sont à un seul parement constitué de moellons non appareillés. La séparation des étages reposait sur des planchers. Il est possible que l'étage de soubassement fût voûté d'arêtes ou en berceau.

L'édifice repose directement sur le substrat rocheux composé de calcaire marneux gris noir.

5. Elévations

Les murs gouttereaux courent sur trois côtés, le quatrième mitoyen avec l'autre maison étant détruit. Le mur de la façade sud continue sur celle de la maison voisine.

C'est la façade arrière sud qui compte le plus de baies ; une brèche s'étant formée en plein cœur de l'élévation, on ne peut plus les répertorier. Seule reste la porte du soubassement composée de trois chambranles de bois, le tout inscrit en retrait dans la baie surmontée d'un arc surbaissé. On retrouve les vestiges d'un encadrement décoratif souligné de plâtre badigeonné.

Le mur pignon conserve les traces d'une meurtrière éclairant le soubassement. A l'aplomb au-dessus se trouve une fenêtre correspondant à l'étage de la maison. La partie supérieure du mur et le pignon sont tombés.

La façade principale au nord ne comporte que la porte d'entrée de forme rectangulaire. Elle était surmontée d'un linteau en bois dissimulé alors par l'encadrement de plâtre badigeonné dont on perçoit les vestiges.

A l'origine, les baies étaient surlignées par des encadrements de plâtre décoratifs. La façade principale conserve le crépi de chaux et plâtre.

6. Couvertures

La toiture s'est effondrée, mais la charpente est encore visible bien qu'en état critique. Il s'agissait donc d'un toit à deux pans lesquels couvraient les pignons. Le corps de bâtiment est couvert d'un appentis prolongeant le versant du toit. L'état inégal des toitures respectives des deux maisons mitoyennes – celle de la maison voisine est en effet parfaitement conservée – apporte la lumière sur le fait que les deux bâtiments ont chacun une histoire propre et que leur couverture étaient distinctes. On perçoit bien la rupture dans le cours des faîtes. Les lignes faîtières des deux bâtiments étaient au même alignement, mais on ne peut plus se prononcer quant au fait qu'elles fussent au même droit. La charpente de la maison étudiée, en équilibre, a légèrement basculé vers l'est en direction du ravin.

L'appentis conserve un alignement de planches de mélèze.

La charpente est légère. Des chevrons-arbalétriers étaient les éléments principaux de cette structure, reposant à leur base sur les deux sablières et entrecroisés à leurs extrémités supérieures à mi-bois. Ils consistaient en des bois équarris. Les sablières reposent directement sur le faite des murs gouttereaux. Les pannes sont faites en bois-de-brin ou de simples planches servant de support aux éléments de la toiture.

7. Distribution intérieure

L'accès aux deux niveaux inférieurs, soubassement et rez-de-chaussée, se faisait respectivement de plain-pied. Le corps de bâtiment sur la façade nord est le principal organe de distribution, il abrite le vestibule et l'escalier intérieur.

On accède au vestibule par la porte d'entrée nord. Une autre porte dans l'alignement de cette dernière mène aux pièces du rez-de-chaussée alors que débute sur la gauche l'escalier droit menant à l'étage de la maison.

Le deuxième niveau, rez-de-chaussée surélevé, était composé au moins de deux pièces séparées par une cloison en pan de bois hourdis au plâtre banché. La porte de communication y est aménagée. On peut facilement supposer que l'une des deux pièces était la cuisine. Il n'est cependant aucune trace de cheminée et de potager.

Des chambres et/ou réserves devaient composer l'étage ; elles se sont effondrées. Egalement rien n'indique la manière dont on pouvait accéder au comble ni son utilisation.

L'escalier intérieur est droit, constitué de marches maçonnées en pierres.



Ferme prise en plongée depuis celle voisine (IA071_A2_020).

©EPR.



Ci-dessus : façade arrière de la ferme. La porte d'entrée au logis y est aménagée. Le corps de bâtiment l'abritant porte les signes d'un écroulement imminent.



Ci-contre : corps de bâtiment abritant la porte d'entrée du logis, le vestibule et l'escalier intérieur. Construit bien après la maison ; on constate la désolidarisation des maçonneries.

©EPR.



En haut, à gauche : porte d'accès à l'étage de soubassement dans lequel se trouvait la cave.

En haut, à droite : rampe d'accès à l'étage de soubassement matérialisée par des morceaux de bois.

Ci-contre : vestiges du logis et de la séparation des pièces par des cloisons en pan-de- bois à hourdis de plâtre.

©EPR.

Auteur de la Photographie ci-contre :
Georges Véran.



Peinture murale dans le vestibule de la maison.

©EPR. Auteur : Michel Graniou.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_011 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A2_011	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 215
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 184
Statut :	Commune de Guillaumes	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Deux bâtiments de taille égale, accolés et au mur gouttereau sud continu, correspondent à deux maisons parfaitement distinctes dans le cadastre de 1868. Il s'agit ici de la parcelle la plus à l'ouest (quant à sa voisine, voir le dossier IA071_A2_010).

L'entrée de cette maison est située entre l'avant-corps de sa voisine et le fournil de la Palud. Ce logis est assez bien conservé, parfaitement lisible, et figure parmi les deux maisons encore debout et couvertes du hameau. C'est sans doute le hasard mais précisons que ces deux bâtis sont liés historiquement¹⁵². En effet, elles sont portées dans la même succession d'Ambroise Baret en 1859 lorsque celui-ci fait don de l'ensemble de ses biens à son neveu en passe de se marier¹⁵³. L'acte mentionne bien l'existence des deux maisons d'habitation. Et parmi les conditions de la donation : « [...] Le donateur se réserve la jouissance et usufruit la vie durant de la maison d'habitation portée au présent article, garnie de ses meubles et batterie de cuisine selon sa condition [...] »¹⁵⁴. Une décennie plus tard, on trouve le même Ambroise Baret, toujours mentionné comme propriétaire de la maison mais domicilié à Entrevaux. La parcelle est enregistrée sous le numéro 184¹⁵⁵. Il est difficile de se prononcer quant à l'origine de la possession de deux maisons d'habitation par une même famille¹⁵⁶. Le phénomène n'est pas unique au hameau de Barels où des propriétaires, forts de leur fortune, agrandissent leur patrimoine immobilier - surfaces bâties comme non bâties – en achetant à des personnes moins chanceuses. Toujours est-il que ces deux maisons constituent chacune une entité bien autonome et habitable (présences de la cuisine, d'un potager, de chambres, de réserves et de meubles à grains).

Le problème se pose quant à la datation de cette maison. Nulle inscription ne vient répondre à cette question. Nous savons qu'Ambroise Baret était l'héritier du patrimoine de Pierre François Pons son beau-père. Ce dernier déclare une maison d'habitation en l'an V dans la section A du cadastre de Guillaumes, sous le numéro 907 : « maison d'habitation, avec pred à la Palud, et terre à l'Oustal Nou, de la contenance de trois cent soixante et dix cannes, du levant le vallon, et des autres cotés Marc Pons »¹⁵⁷. La ferme mentionnée dans la déclaration correspond sûrement à la maison voisine possédant un cadran solaire (voir dossiers IA071_A2_006 et IA071_A2_020). Ici, on voit très clairement la réunion des parcelles attenantes à la ferme sous la même côte. Le lieu-dit l'Houstal Nau correspond aux parcelles situées au nord et à la partie la plus haute du hameau de la Palud, là où se trouvent justement des bâtiments agricoles, peut-être les plus récents¹⁵⁸.

¹⁵² Voir dossiers IA071_A2_006 et IA071_A2_020.

¹⁵³ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Archives notariales, 3 E 004/440, f°279 : contrat de mariage entre le sieur Baret Léon Ambroise et Demoiselle Arnaud Elisabeth, avec constitution de dot de la part de cette dernière de £1800, donation aux futurs époux de la part de son oncle germain, moyennant une pension annuelle de 200, le 21 novembre 1859.

¹⁵⁴ *In ibidem* : en plus des devoirs d'entretien que le donataire doit au donateur, celui-ci « [...] aura la faculté d'aller prendre dans les bois donnés du mauvais bois pour son usage et du jardinage aux jardins [...] ».

¹⁵⁵ ADAM 2mi 282/001 : Etat de section (1870), section A dite de Barels - les Laves.

¹⁵⁶ Il s'agit de la famille Pons, puis Baret (voir dossier IA071_A2_006).

¹⁵⁷ ADAM E007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A ».

¹⁵⁸ L'*Ostal Nau* désignerait littéralement une maison neuve d'après l'étude de Marie-Louise et Michel Gourdon (dans « La Toponymie de Barels », *Second rapport d'étape du « Projet Barels »*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, décembre 2003, p.89).

Mais de quelle maison s'agit-il ? Plusieurs réponses sont possibles : il s'agit bien de la maison étudiée ; il peut s'agir de l'autre maison faisant partie de la donation de 1859 ; on peut encore émettre l'hypothèse que cette déclaration englobe sans toutefois les détailler les deux logis avec leurs dépendances et les terres attenantes.

La division de la maison en deux corps de bâtiment induit à penser qu'il s'agit peut-être à l'origine de deux habitations différentes et réunies par le percement d'une porte de communication.

La maison conserve les traces d'occupations spontanées dans les années 1970 : meubles et murs peints.

DESCRIPTION

1. Situation

La maison se trouve en plein cœur du hameau. Elle est le seul édifice conservé d'un ensemble de bâtiments attenants. C'est que trois de ses quatre côtés sont liés, voire mitoyens, aux constructions voisines.

Le côté est, matérialisé par un mur pignon, est mitoyen avec la maison voisine¹⁵⁹. La seule séparation consistait en une cloison aujourd'hui effondrée.

La façade nord, où se situe l'entrée unique, voit le fournil s'appuyer contre elle. Ce lieu devait être l'espace central de la Palud, car en plus de posséder l'un des principaux équipements collectifs et d'être le carrefour de plusieurs chemins de communication, c'est là que se trouvaient les entrées de trois des cinq maisons d'habitation de l'écart.

Une partie de la façade sud était occupée par le mur pignon de la maison voisine¹⁶⁰. Seule donc la partie occidentale du bâtiment était entièrement dégagée et on peut imaginer sans problème le faible éclairage naturel du logis.

Ce bloc de maisons attenantes permet de s'interroger sur la morphologie du hameau. Il est possible qu'il en soit le noyau originel.

Comme ses homologues, la maison est en partie enterrée. La pente semble être orientée dans une direction nord-est sud-ouest. La façade sud permet de distinguer tous les étages, ceux-ci n'ayant aucun accès de ce côté.

2. Composition d'ensemble

La maison dessine un rectangle régulier, tout comme sa voisine avec laquelle elle partage un mur gouttereau continu. Pourtant, le bâtiment présente deux corps bien distincts réunis sous le même toit. La distribution intérieure et un léger décrochement sur le mur gouttereau nord permettent cette distinction (voir plus loin).

Parmi toutes les maisons de Barels, celle-ci a la particularité de ne posséder qu'un seul accès et, en revanche, d'avoir un niveau de sous-sol à défaut de soubassement.

3. Matériaux

Les moellons de calcaire constituent la maçonnerie. Non appareillés, ils sont liés avec un mortier de chaux et de plâtre. Un crépi recouvre la façade sauf aux endroits mitoyens avec les anciennes constructions voisines.

Le toit conservé est fait de bardeaux de mélèze.

On constate l'emploi du plâtre comme enduit des voûtes d'arêtes, comme revêtement de sol ; sûrement constituait-il la cloison de séparation avec la maison voisine.

Le ciment, lui aussi, a été utilisé comme revêtement de la hotte de la cheminée.

¹⁵⁹ Voir dossier IA071_A2_010.

¹⁶⁰ Voir dossier IA071_A2_012.

4. Structure

L'édifice se divise en deux corps de bâtiments dont l'un est à-peu-près deux fois plus grand. La distinction principale se fait surtout par rapport aux niveaux de sols des pièces de l'édifice. D'autres données viennent appuyer ce fait. Un mur de refend sépare les deux corps. Ensuite, deux escaliers permettent le passage d'une partie du bâtiment à l'autre afin de rattraper les niveaux de sol. Nous l'avons signalé, un décrochement dans le mur nord atteste bien d'une structure bipartite de l'édifice. Enfin, le comble lui-même montre cette discordance entre les niveaux de sol par une surélévation.

Une question apparaît, c'est celle de savoir si cette division a des raisons structurelles (mur de refend porteur pour soutenir l'édifice, adaptation de la maison aux contraintes du terrain) ou anthropologiques et historiques (agrandissement de la maison par prolongement vers l'ouest ou réunification de parcelles). L'hypothèse de l'adaptation face aux contraintes du terrain semble la plus plausible, n'excluant pas pour autant celle de l'agrandissement. La cheminée et son conduit se trouvent dans le mur de refend. Celui-ci est peut-être, à l'origine, le mur pignon de la maison.

Les murs porteurs sont à un seul parement de moellons simplement jetés.

L'un des deux corps de bâtiment comporte deux niveaux superposés, chacun voûté d'arêtes. Cette forme de couverture n'a aucun rôle porteur dans le bâtiment. Les départs de voûte sont parfaitement disjoints du mur gouttereau. Le choix de l'arête n'est pas explicable : on peut y voir un signe de décoration.

5. Elévations

Les murs gouttereaux courent sur trois côtés. L'emploi du crépi composé de sable et plâtre est généralisé. Seule une partie de la façade sud n'est pas traitée ainsi, pour la raison qu'elle était masquée par la maison voisine. Ce qui n'empêche nullement la présence d'une fenêtre percée probablement ultérieurement. Le corps de bâtiment est, le plus grand, a sur ce côté trois baies, deux fenêtres au même plan correspondant à la cuisine, et un soupirail servant à éclairer le sous-sol. Le corps voisin, à l'est, a deux fenêtres superposées – quoique légèrement décalées par rapport à l'axe vertical - appartenant aux deux pièces de cette partie. Le mur pignon est et le mur gouttereau ouest sont nus de toute fenêtre. Un édicule en charpente surmonté d'un appentis est accolé contre le mur pignon.

Etriquée par le fournil et la maison voisine, l'entrée se fait donc au nord.

6. Couvertures

L'édifice est couvert d'un toit à deux pans lequel se prolonge légèrement sur le pignon. Sa partie est se termine par une croupe. Une souche de cheminée se distingue. Construite en bois, elle a été refaite dans l'urgence dans les années 1970.

La charpente est à chevrons-portant-fermes. L'équilibre repose sur les sablières placées sur le faite des murs gouttereaux. Des chevrons-arbalétriers fixés à ces pièces supportent la toiture. Les pannes ne servent qu'à maintenir les bardeaux. Ceux-ci sont répartis sur quatre rangées faisant le tour de la toiture, ceux du dessus légèrement à cheval sur ceux inférieurs. Les rangées sont régulières sur les trois côtés, croupe comprise, bien qu'on remarque que certains éléments ont été remplacés par des planches plus longues.

7. Distribution intérieure

La division en deux corps de bâtiments et l'entrée unique confèrent à cet édifice une distribution un peu particulière. Quatre pièces se répartissent deux par deux dans les deux corps cités.

La cuisine

On entre de plain-pied par le nord pour aboutir dans un vestibule confiné par des cloisons (pan de bois à hourdis de plâtre). De là on gagne directement la cuisine laquelle consiste en une pièce rectangulaire couverte de trois travées d'arête (dont une demi travée).

Le sol de la pièce est formé de trois travées de planches clouées sur deux poutres reposant sur les gouttereaux.

L'éclairage est assuré par deux fenêtres percées dans le mur sud chacune entre deux arêtes. L'une, la plus proche de la cheminée, est à ébrasements. L'autre avait été obturée par la construction des voûtes, ainsi que par la construction de la maison voisine à son droit.

La cheminée à faux manteau occupe le centre du mur opposé à l'entrée. Elle est engagée, le plan au sol dessinant un arc surbaissé ; l'âtre constitué de pierres se prolonge au-devant du mur. Le faux manteau est adossé au mur ; la corniche du couverture est en bois ; la hotte enduite de ciment, de profil trapézoïdal inversé se distingue par un quart-de-rond qui fait la jonction avec le conduit.

A gauche de la cheminée se trouve le potager aménagé dans une niche occupant la profondeur du mur. La maçonnerie est réalisée au plâtre.

A droite se trouve la porte qui commande le corps de bâtiment contigu. Le départ d'une voûte réduit quelque peu l'espace de l'ouverture

La cave

C'est de la cuisine que l'on accède au niveau inférieur par une trappe aménagée dans le plancher et une échelle de meunier. Cette pièce rigoureusement à l'aplomb de la cuisine est le seul sous-sol recensé dans l'ensemble des bâtiments de Barels. Un seul soupirail permet l'éclairage. La cave contient deux travées de voûtes d'arête.

Cette pièce était probablement affectée au stockage de denrées alimentaires.

Corridor et escalier de distribution

Une porte aménagée dans le mur de refend à droite de la cheminée aboutit à un petit corridor dans le prolongement duquel se trouve l'escalier qui conduit à l'étage (pièce 2). Une ouverture sur la gauche mène à une autre pièce (pièce 1). La porte entre les deux corps de bâtiment peut avoir été ouverte par la destruction volontaire du mur. La partie supérieure, formant une cavité triangulaire maintenue par trois planches de bois, semble être le résultat de cette opération.

L'escalier, droit, est construit en gravats liés et enduits au plâtre. Le rebord des marches consiste en une planche.

La pièce 1

Un degré de trois marches en pierres conduit à cette pièce, rachatant la différence de niveaux avec la cuisine.

Le sol est constitué de planches clouées et jointives. Les poutres sont orientées différemment de celles de la cuisine (parallèles au faîte).

La pièce est éclairée au sud par une fenêtre carrée, au couverture en anse de panier, percée dans une embrasure rectangulaire.

Sur le mur ouest se trouvent un placard adossé en plâtre et un autre engagé dans le mur. Ce dernier pourrait correspondre à une ancienne entrée ; le mur pignon à l'extérieur ne présente cependant pas d'élément archéologique qui le prouve. L'espace sous le limon est affecté au rangement : un placard bas divisé en deux cellules maçonnées au plâtre.

La pièce 2

Elle est à l'étage du second corps de bâtiment au débouché de l'escalier. L'éclairage se fait par une fenêtre à ébrasements sur le mur sud de même type que celle de la pièce du dessous, l'anse de panier en moins

Le sol est fait d'une chape de plâtre. Le plafond laisse voir deux poutres perpendiculaires aux murs gouttereaux portant les planches constituant les solives du comble. Ce couvrement est enduit au plâtre (les planches sont striées pour faciliter la pose de l'enduit).

Un grenier, ou meuble destiné au stockage des grains, est placé sur le mur est. Cet immeuble par destination est remarquable en cela qu'il consiste en une armoire en bois laquelle est antérieure à la chape de plâtre. La pièce a connu la double fonction de chambre à coucher et de resserre.



Ci-contre : Façade principale.

Ci-dessous : ferme vue depuis le palier supérieur du quartier.

©EPR.





Ci-contre : Façade arrière. On distingue le coup de sabre qui sépare les deux corps de bâtiment.

©EPR.

Ci-dessous : souche en planches élaborée par une personne ayant vécu ici dans les années 1970.

©EPR. Auteur : Georges Véran.





Cave en sous-sol, accessible de la cuisine par une échelle. Deux travées de voûtes d'arêtes.

©EPR.



Cuisine de la maison. On remarque que les voûtes sont désolidarisées des murs porteurs.

©EPR.



Cheminée dans la cuisine engagée dans un mur de refend.

©EPR. Auteur : Georges Véran.



Chambre à l'étage. A droite : un placard servant de grenier.

©EPR. Auteur : Georges Véran.

Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_012 - FERME

N° Inventaire :	IA071_A2_012	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Ferme	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	A2 224
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 188 - 189
Statut :	Commune de Guillaumes	Coordonnées Lambert II étendu :	

PRESENTATION ET HISTORIQUE

Il s'agit, de part la taille, d'une importante ferme de la Palud. Les vestiges envahis par la végétation, le plan cadastral de 1868 et une photographie de la Palud datée entre 1917 et 1930¹⁶¹ sont les seuls éléments qui peuvent aider à nous donner une idée de ce que fut cet édifice.

Les deux bâtiments de la ferme sont représentés sur le plan parcellaire de 1868 (section A, feuille 2 de la commune de Guillaumes), portés respectivement comme maison (n°188) et écurie (n°189). La surface totale du bâti atteint les 2,1 ares (équivalent à 210 mètres carrés). A cette époque, il s'agit d'une exploitation à modules juxtaposés et accolés. L'ensemble dessine un L. Les deux ailes délimitent un espace qui peut être assimilé à une cour, en tout cas servant d'accès aux deux bâtiments.

En 1870, cette ferme appartient à Joseph Emmanuel Lance¹⁶². Il a hérité de l'exploitation de son père, Pierre Antoine, par acte du 1^{er} juillet 1835¹⁶³. Ce dernier reçoit l'ensemble des biens de son oncle, Jean Joseph Cazon en 1828¹⁶⁴.

Jean Joseph Cazon est le propriétaire des lieux au moment où la commune de Guillaumes fait réaliser un cadastre. Il déclare : « maison d'habitation à la Palud, avec terre au Journalet, prés et jardin dessous les maisons le tout attenant, compris la Grand Terre, de la contenance de cinq cent vingt cannes, du levant, couchant, et midi, Pierre François Pons et du septentrion, Marc Antoine Pons »¹⁶⁵. La maison est déclarée avec toutes ses terres attenantes. Il n'est pas précisé, comme dans les autres déclarations, l'existence d'une dépendance.

Le 1 vendémiaire de l'an IV, Jean Joseph Cazon se marie avec Marie Rose Liautaud¹⁶⁶. On apprend qu'il est le fils de feu Marc et de feu Marie Anne Taxil. Il est issu d'une des deux familles Cazon du quartier du Serre, cadet des enfants, non héritier universel de son père mais émancipé¹⁶⁷. Marie Rose Liautaud est la fille de feu Dominique. La veuve de ce dernier, Marie Marguerite Pons, est notée dans l'acte comme « ... cultivatrice domiciliée au hameau de Barels... ». La dot qu'elle constitue à la future mariée est composée de neuf parcelles, plus « ... la moitié de toutes les maisons, jardins, et bestiaux, meubles et effets qu'elle possède ... pour en prendre possession et jouissance d'abord après la célébration de ce mariage.... ». Nous sommes devant le cas de figure où un gendre devient le propriétaire de l'ensemble des biens de sa belle-famille, puisque l'année suivante

¹⁶¹ Fonds Lance et Boulet.

¹⁶² Archives Départementales des Alpes-Maritimes, 2mi 282/001 : Etat de section (1870), section A dite de Barels - les Laves.

¹⁶³ ADAM, Guillaumes, E007/087, 1G10 : livre des mutations de propriétés. Article Lance Joseph Emmanuel, fils de Pierre Antoine.

¹⁶⁴ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/374 : testament de Jean Joseph Cazon, du 30 août 1828.

¹⁶⁵ ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V, article 906.

¹⁶⁶ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/357 : mariage entre Jean Joseph Cazon et Marie Rose Liautaud, le 1 vendémiaire an 4.

¹⁶⁷ Son frère aîné est Joseph Laurent Cazon, propriétaire d'une des maisons du Serre (voir dossier IA071_B3_016). Jean Joseph a 18 ans dans le recensement de 1788 et vit alors sous le toit de son frère (ADAM, Guillaumes, E007/050, CC81, recensement de la population de Barels - 1788).

en l'an V, il est porté comme propriétaire. Il est difficile de connaître l'origine de Dominique Liautaud. Le nom est absent des cadastres des 17^e et 18^e siècles. Marié à une Pons, patronyme récurrent du quartier de la Palud, il a peut-être été le propriétaire ou le gérant des biens de celle-ci. L'exploitation en l'espace d'un demi-siècle connaît trois patronymes successifs : Liautaud (ou Pons), Cazon, Lance.

A la fin du 19^e siècle et au début du suivant, le propriétaire se nomme Venance Mandine, originaire probablement du hameau voisin des Tourres (commune de Châteauneuf-d'Entraunes) et connu pour avoir exercé diverses activités artisanales dont celle de menuisier¹⁶⁸.

L'existence de la ferme à la fin du 18^e siècle est ainsi certaine. On ne peut pas connaître la date de sa construction, étant donné qu'aucune mention n'est apparue dans les sources archivées et que nous ne disposons d'aucun millième visible dans les décombres. Cependant, nous pensons qu'elle fait partie de l'îlot de constructions le plus ancien de la Palud. La configuration des bâtiments composant l'édifice nous donnent un indice de chronologie relative. L'écurie pourrait être postérieure à la maison. Cette dernière est jointe à ses voisines, le tout présentant une certaine homogénéité (niveau des faîtes). On peut penser toutefois qu'elle est la plus récente de ces constructions : une baie est percée dans le mur mitoyen indiquant que la maison voisine avait un jour à cet endroit. Le parti architectural de l'écurie, lui, est en parfaite rupture avec celui de la maison dont elle est la dépendance.

Le plan parcellaire de 1868 représente une infrastructure agricole en forme de L. La maison couvre une surface de 0,4 ares alors que l'écurie en occupe 1,7. Celle-ci comprend non seulement le bâtiment principal mais encore un avant-corps et un terre-plein contre la façade sud. On peut imaginer que la maison se poursuivait de plain-pied dans l'écurie voisine. Deux photographies prises entre 1917 et 1930 sont les seuls témoins des élévations de l'édifice.

DESCRIPTION

1. Situation

La ferme en question est totalement en ruine. Les traces au sol sont néanmoins visibles. Le ravin adjacent a reçu une partie des décombres et de la charpente.

C'est l'édifice le plus bas altimétriquement de la Palud. Il jouxte le croisement du chemin venant des Laves et celui venant du Serre. La configuration des lieux a quelque peu changé depuis le 19^e siècle¹⁶⁹.

Sur le plan de 1868 on voit que le chemin de la Palud au Serre jouxte la ferme au sud-est. C'est l'accès principal aux pièces de l'édifice par l'intermédiaire de la cour. La portion de chemin qui mène actuellement au Serre n'existe pas. Il prenait alors son départ depuis le four collectif.

La déclaration de l'an V mentionne que les terres sont attenantes à la ferme, indiquant au passage la mention du lieu-dit le Journalet et du quartier de la Grande Terre. L'édifice est donc au cœur d'une exploitation agricole homogène, fait que l'on retrouve en 1870 en consultant les états de section.

Comme il est dit plus haut, la maison est accolée à sa voisine et nous avons de ce fait un bloc de deux ou trois fermes. L'une des photographies citées montre clairement que les faîtes des trois maisons accolées étaient au même niveau. La jonction des toitures forme une noue. L'écurie, de part sa position et ses élévations, est parfaitement distincte de la maison.

A l'instar d'autres bâtisses, la maison était élevée sur un terrain en bordure du ravin qui longe la Palud. Comme la maison voisine, les murs ont dû subir une poussée en direction de ce ravin qui, nous l'avons dit, contient des vestiges (pièces de charpente entre autres).

¹⁶⁸ Les initiales M.V. figurent sur des meubles et des outils, ainsi que sur une pierre d'une cabane au quartier des Couines (voir dossier IA071_A1_003).

¹⁶⁹ Les chemins de communication entre les quartiers de jadis ont été bouleversés. Le chemin actuel liant les Laves à la Palud n'existait pas. Il récupère en réalité et sur la portion de départ au niveau de la Palud celui qui menait au Serre. Quant au chemin d'aujourd'hui qui assure la jonction entre la Palud et le Serre, il n'existait que sur la section qui s'arrête au torrent, prenait son départ depuis le four collectif et ne servait alors que de chemin d'exploitation – il conduisait à la prise d'eau d'un canal.

2. Composition d'ensemble

En observant le plan de 1868 et les ruines actuelles, on distingue trois espaces bien distincts inscrits dans un rectangle régulier : la maison, l'écurie et un espace à l'air libre délimité par les constructions l'entourant. La maison et l'écurie dessinent un plan en L. Ce sont des bâtiments tout à fait autonomes. Le troisième espace semble mitoyen de deux fermes. Il est lui-même divisé en deux corps par un mur de moellons. D'un côté, un passage permettait d'accéder au niveau inférieur de l'écurie (peut-être celui de la maison ?). De l'autre un massif dallé commandait à la fois le soubassement d'une maison voisine (voir dossier N° IA071_A2_010) et le rez-de-chaussée de la maison en question.

On constate aussi la présence d'un avant-corps appuyé contre une partie du mur-pignon nord-ouest de l'écurie et couvert d'un appentis.

Les lignes faîtières respectives des deux bâtiments sont perpendiculaires.

3. Matériaux

Les ruines attestent d'un gros œuvre de moellons de calcaire. Les murs étaient d'un seul parement. La toiture, à l'instar de celles de Barels, était couverte de bardeaux de mélèze.

4. Structure

La maison

Le bâtiment est rectangulaire. Les traces de divisions intérieures ont disparu.

L'écurie

Seul le soubassement est encore lisible. On y voit clairement une séparation par un mur maître dans laquelle est percée une porte. On accédait à ce niveau par une entrée déjà signalée depuis la « cour » et par une autre par le mur pignon nord-ouest depuis l'avant-corps couvert d'un appentis.

5. Elévations

La maison

Le bâtiment était couvert d'un toit à deux pans se terminant par une noue à la jonction de la toiture voisine et couvrant légèrement le pignon opposé. On suppose la présence de trois niveaux : l'un de soubassement, un rez-de-chaussée accessible par le terre-plein maçonné et dallé, et un étage de comble. Une fenêtre était percée dans le pignon.

L'écurie

Elle comprenait deux niveaux, sans compter la possible utilisation du comble. Une coursière occupait tout le mur gouttereau sud-ouest. Deux portes à l'aplomb l'une de l'autre se trouvaient sur la façade. Une baie se trouvait sur le mur pignon nord-ouest.

6. Couvertures

Elles se sont totalement effondrées. La photographie citée montre un toit à deux pans au-dessus de la maison et un toit à deux pans terminé par une croupe à chaque extrémité. L'avant-corps était couvert d'un appentis.

7. Distribution intérieure

Les vestiges donnent très peu d'indications.

Il est possible que la maison et l'écurie aient une communication intérieure.

Le soubassement de l'écurie était divisé en deux pièces (une étable et une cave ?) lesquelles communiquaient par une porte. L'avant-corps précédait cet espace. Ainsi, on entrait dans ce corps de bâtiment par le sud-ouest, puis dans l'écurie par le nord-ouest.

La coursière que nous avons évoquée était peut-être accessible au moyen d'une échelle-de-meunier. Il est possible qu'elle se prolongeait sur le mur pignon sud-est, abritée sur cette face par la croupe en saillie.



Parmi les décombres de la ferme, on peut encore percevoir le mur de refend qui séparait les deux corps de bâtiments de l'écurie.

©EPR.



Photographies de la Palud entre 1917 et 1930. La ferme en question occupe le premier plan.

©Fonds Lance et Boulet.



Inventaire architectural de Barels

IA071_A2_014 - FONTAINE

N° Inventaire :	IA071_A2_014	Département :	Alpes-Maritimes
Dénomination :	Fontaine	Commune :	Guillaumes
Précision sur la dénomination :		N° INSEE Commune :	06 071
Appellation locale :		Lieu-dit :	La Palud
Parties constituantes :		Micro-toponyme :	
Type de dossier :	individuel	Milieu d'implantation :	En écart
Référence(s) des parties étudiées		Localisation cadastre 1957 :	Non cadastré
Référence, si sous-dossier :		Localisation cadastre 1868 :	A2 162
Statut :	Commune de Guillaumes	Coordonnées Lambert II étendu :	961868,1116 ; 1915921,246 1623,703491

PRESENTATION ET HISTORIQUE

La fontaine apparaît sur le plan parcellaire de 1868, portée comme possession des habitants de Barels. On sait qu'un abreuvoir se trouvait à cet endroit et on peut supposer qu'un système (troncs de mélèze?) permettait d'amener l'eau sur un canal d'irrigation des zones de cultures à proximité immédiate du hameau.

DESCRIPTION

La fontaine est un muret en pierres sèches, composé de gros blocs de calcaire. Cet aménagement barre le thalweg longeant le hameau de la Palud. Une niche encore visible servait pour l'arrivée de l'eau.

